



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES & PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITE

RAPPORT D'ANALYSE TRANSVERSALE

Préparé par Altai Consulting pour l'UICN et le WWF | 2024

ambition for biodiversity

**BIODEV
2030**



In partnership
with



FUNDING



COORDINATION



IMPLEMENTATION



Photo de couverture : Pirogue destinée à la pêche artisanale de crevettes, Sénégal © Altai Consulting

ALTAI CONSULTING

Altai Consulting fournit des services de recherche, de suivi et d'évaluation aux institutions publiques et aux organisations internationales dans les pays en développement.

Nos équipes opèrent dans plus de 50 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie centrale. Depuis sa création il y a 20 ans, Altai Consulting a développé un fort accent sur la recherche et les évaluations de programmes liés à la gouvernance, à la migration et au développement durable.

AUTEURS

Ce rapport a été rédigé par Valentine Japiot et Ndeye Fatou Sarr sous la supervision d'Alice Leroy, Estelle Briot et Mathieu Ducrocq.

CONTACTS

Estelle BRIOT, Directrice de projet – ebriot@altaiconsulting.com

Alice LEROY, Cheffe de projet – aleroy@altaiconsulting.com

TERMES DE REFERENCE ET SUIVI DE L'ETUDE

Antonin VERGEZ (IUCN), Expert sénior en économie des ressources naturelles - antonin.vergez@iucn.org

Camille HOSTEINT (WWF-France), Coordinatrice programme BIODÉV2030 - chosteint@wwf.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
ABREVIATIONS	5
1. INTRODUCTION	7
1.1. Contexte	7
1.2. Objectifs de la mission confiée à Altai	8
1.3. Périmètre de la mission	9
1.3.1. Portée de l'exercice	9
1.3.2. Limites de l'exercice	9
2. METHODOLOGIE	13
2.1. Cadrage (juin 2024)	13
2.2. Collecte des données (juillet-octobre 2024)	14
2.3. Analyse des données collectées	15
2.4. Rédaction des analyses pays et du rapport transversal (septembre-octobre 2024)	16
3. RESULTATS DE L'ANALYSE TRANSVERSALE	18
3.1. Comparaison des contextes nationaux	18
3.1.1. Contexte socio-économique	18
3.1.2. Enjeux liés à la biodiversité	20
3.1.3. Revue de la littérature sur le <i>mainstreaming</i>	20
3.1.4. Cadre international du <i>mainstreaming</i>	22
3.2. Liens entre pressions sur la biodiversité, pratiques productives et politiques publiques	23
3.2.1. Lien entre pressions sur la biodiversité et pratiques productives	23
3.2.2. Liens entre pratiques productives et politiques publiques	25
3.3. Stade d'avancement du <i>mainstreaming</i> de la biodiversité dans les pays et secteurs BIODEV2030	30
3.3.1. Intégration dans les documents cadres des politiques publiques	30
3.3.2. Intégration dans les politiques sectorielles	31
3.4. Analyse des stratégies de <i>mainstreaming</i>	39
3.4.1. IPPS les plus récurrents	39
3.4.2. Enjeux des « bouquets d'instruments » pour assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques	40
3.4.3. Stratégies de diffusion du <i>mainstreaming</i> dans les politiques publiques	44
3.4.4. Bilan : Freins & moteurs pour le <i>mainstreaming</i>	47
3.5. Exemples d'expériences réussies et échouées de <i>mainstreaming</i> dans le monde	47
3.5.1. Aménagement intégré du territoire	47
3.5.2. Intensification durable	48
3.5.3. Politiques fondées sur les données (<i>evidence-based policymaking</i>)	49
3.5.4. Agrégation et formalisation des petits exploitants	50
3.5.5. Mécanismes de cogestion	51
3.5.6. Mécanismes de gestion participative	52
3.5.7. Responsabilisation des acteurs en aval de la chaîne de valeur (transformateurs, exportateurs, distributeurs)	53
3.5.8. Mobilisation de la finance carbone et biodiversité	54
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	56
4.1. Conclusion	56
4.2. Recommandations	58
4.2.1. Au niveau des plateformes multi-acteurs	58

4.2.2.	Pour la formulation des projets de territoire	61
5.	ANNEXES	64
5.1.	Calendrier de réalisation de l'étude	64
5.2.	Liste des interlocuteurs interrogés.....	64
5.3.	Typologie des IPP utilisée dans le cadre de l'étude.....	68
5.4.	Analyse des forces et limites des principaux IPPS rencontrés	69

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1.	Capture d'écran du fichier de suivi partagé d'identification des experts	13
Figure 2.	Schéma de l'approche utilisée pour les analyses pays	16
Figure 3.	Les cinq domaines de mise en œuvre des politiques (Eldridge et al., 2020).....	21
Figure 4.	Six principes pour réussir la réforme d'une subvention (Banque mondiale, 2023)	21
Figure 5.	Exemple de « bouquet d'instruments » à réformer en même temps pour favoriser la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans l'agriculture (source : UICN)	44
Tableau 1.	Secteurs prioritaires des phases 1 et 2 de BIODÉV2030	12
Tableau 2.	Sélection d'indicateurs socio-économiques pour les pays BIODÉV2030.....	18
Tableau 3.	Lien entre pressions sur la biodiversité et pratiques productives dans les pays et secteurs étudiés	24
Tableau 4.	Analyse des freins et moteurs pour le <i>mainstreaming</i> dans l'agriculture	31
Tableau 5.	Bilan des principaux IPP dans l'agriculture et leur degré de prise en compte de la biodiversité	32
Tableau 6.	Analyse des freins et moteurs pour le <i>mainstreaming</i> dans l'exploitation forestière (y compris bois d'œuvre et bois énergie)	33
Tableau 7.	Bilan des principaux IPP dans l'exploitation forestière et leur degré de prise en compte de la biodiversité	33
Tableau 8.	Analyse des freins et moteurs pour le <i>mainstreaming</i> dans la pêche	34
Tableau 9.	Bilan des principaux IPP dans la pêche et leur degré de prise en compte de la biodiversité	35
Tableau 10.	Analyse des freins et moteurs pour le <i>mainstreaming</i> dans l'industrie extractive	36
Tableau 11.	Bilan des principaux IPP dans l'industrie extractive et leur degré de prise en compte de la biodiversité	37
Tableau 12.	Analyse des freins et moteurs pour le <i>mainstreaming</i> dans le pastoralisme.....	38
Tableau 13.	Bilan des principaux IPP dans le pastoralisme et leur degré de prise en compte de la biodiversité	39
Tableau 14.	IPPS les plus récurrents à travers les secteurs et pays étudiés.....	40

ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ASC	<i>Aquaculture Stewardship Council</i>
AT	Assistant Technique
BIOFIN	<i>Biodiversity Finance Initiative</i>
BRD	<i>Bycatch Reduction Device</i>
CAFI	<i>Central African Forest Initiative</i>
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CLI	<i>Country-Led Initiative</i>
COMBO	Conservation, Minimisation des impacts et compensation au titre de la Biodiversité
COMESA	<i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i>
COP	<i>Conference of Parties</i>
CPA	<i>Charcoal Producers Association</i>
CPUE	Capture par Unité d'Effort
CS3D	Directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises
DPSIR	<i>Driver – Pressure – State – Impact – Response</i>
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
F-HVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FiTI	<i>Fisheries Transparency Initiative</i>
FLEGT VPA	<i>Voluntary Partnership Agreements on Forest Law Enforcement, Governance, and Trade</i>
FMI	Fonds Monétaire International
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GAPCM	Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de crevettes de Madagascar
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
IDDRI	<i>Institute for Sustainable Development and International Relations</i>
IDH	Indice de Développement Humain
INN	Illicite, Non déclarée et Non réglementée (pêche)
IPBES	<i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>
IPP(S)	Instrument de Politiques Publiques (Sectorielles)
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JICCA	<i>Japan International Cooperation Agency</i>
LMMA	Aires Marines Gérées Localement
MSC	<i>Marine Stewardship Council</i>
OCB	Organisations Communautaires de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDL	Plan de Développement Local
PED	Pays en Développement
PMA	Pays les Moins Avancés
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PND	Plan National de Développement
PNR	Parc Naturel Régional
PNUD	Programme De Développement Des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PROJEG	Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
R&D	Recherche & Développement
RDC	République Démocratique du Congo
RDUE	Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne
REDD+	<i>Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation in developing countries</i>
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
SPG	Systèmes Participatifs de Garantie
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
TED	<i>Turtle Excluder Device</i>
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i>

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Contexte général

Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)ⁱ, près d'1 million des 8 millions d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennies. L'IPBES identifie cinq facteurs directs de pression sur la biodiversité : changement d'usage des sols, surexploitation des ressources, changements climatiques, pollution, espèces exotiques envahissantes. Ces facteurs directs découlent de causes sous-jacentes, tels que les changements démographiques, la modification des modes de production et de consommation, la hausse du commerce mondial, etc.

Si l'économie exerce des pressions sur la biodiversité, elle en est également fortement dépendante, au travers des services écosystémiques¹ que celle-ci fournit (production de nourriture, régulation du cycle de l'eau, séquestration du carbone, etc.). Plus de la moitié du PIB mondial dépendrait de la biodiversitéⁱⁱ. L'enjeu d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, afin de traiter les causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité (*mainstreaming*) est donc majeur.

Cet enjeu se traduit dans les cadres internationaux relatifs à la protection de la biodiversité. Le *mainstreaming* est évoqué dès 1992 dans la Convention pour la Diversité Biologique (CDB). Il est repris comme premier pilier stratégique des Objectifs d'Aichi, adoptés en 2010. Ce pilier prévoit l'intégration des valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et les planifications nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté ainsi que la réorientation des subventions néfastes pour la diversité biologique. Les objectifs d'Aichi ont été réaffirmés au cours des Conférences des Parties (COP) suivantes et ont abouti en 2022 à la signature du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal. Ce cadre établit 23 cibles visant à valoriser, conserver, rétablir et utiliser la biodiversité à horizon 2050. En particulier, la cible 10 promeut l'utilisation durable de la biodiversité, la cible 14 vise à la prise en compte des valeurs de la biodiversité dans l'élaboration des politiques et réglementations, la cible 16 encourage la création de cadres politiques, législatifs et réglementaires propices aux choix de consommation durables, et la cible 18 prévoit de recenser d'ici à 2025 puis d'éliminer les incitations, dont les subventions, préjudiciables à la biodiversité.

Malgré cela, les avancées du *mainstreaming* restent encore limitées. Le manque de suivi des engagements et de mécanismes de redevabilité au niveau international n'ont pas permis de combler le manque de textes juridiques et réglementaires ou leur défaut d'application, ni de répondre au faible niveau de collaboration entre institutions chargées de la conservation de la biodiversité et acteurs sectorielsⁱⁱⁱ.

Présentation de BIODEV2030

Le projet BIODEV2030, financé par l'AFD, coordonné par Expertise France et mis en œuvre par l'UICN et le WWF-France dans 16 pays d'intervention (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Ethiopie, Fidji, Gabon, Guinée, Guyana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tunisie et Vietnam) a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de ces différents cadres, en développant une méthodologie d'intégration de la biodiversité et de ses services rendus dans les secteurs économiques.

¹ Les services écosystémiques regroupent les services d'approvisionnement (nourriture, combustible, matériaux, médicaments, etc.), les services de régulation (climat, inondation, diffusion des pathogènes, etc.), les services socioculturels (aspects esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs) et les services de support (cycle de l'eau et du carbone, formation des sols, pollinisation, etc.)

La phase 1 (décembre 2019 – décembre 2022) a contribué, via une approche multi-acteurs, à la prise d'engagements volontaires par les acteurs sectoriels en faveur d'une réduction des pressions sur la biodiversité et/ou de restauration des écosystèmes. Elle s'est appuyée notamment sur la réalisation de diagnostics scientifiques (DIAG1) et sectoriels (DIAG2), ayant abouti à la sélection de secteurs prioritaires dans chaque pays, ainsi que sur l'appui à la mise en place d'espaces de dialogue multipartite inclusif dans les différents pays (plateformes).

La phase 2 (septembre 2023 – février 2026), prévoit de s'appuyer sur la dynamique des plateformes multipartites dans les mêmes pays², en associant les autorités publiques à leur pilotage (ministères sectoriels, économie, finance selon les pays). Elle doit intervenir à trois échelles complémentaires : i) l'échelle nationale, via l'appui aux autorités publiques dans l'identification d'instruments de politiques publiques sectorielles à réformer pour favoriser les changements de pratique ; ii) l'échelle des territoires, avec l'appui à la conception d'un projet territorial pilote par pays, visant à concrétiser les actions à mener pour concilier biodiversité (BIO) et développement (DEV), iii) l'échelle internationale via la création d'une communauté de pratique et le renforcement de capacités des acteurs sur le *mainstreaming* ainsi que la mobilisation de ressources pour des projets de biodiversité, incluant des contributions à la COP16 biodiversité à Cali en Colombie en octobre 2024.

1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION CONFIEE A ALTAI

La mission confiée à Altai par l'UICN et le WWF s'inscrit dans le cadre des actions de la phase 2 de BIODÉV2030 à l'échelle nationale, et en particulier dans l'optique de l'atteinte du résultat 1.2 du projet : *« Les principaux instruments de politique publique sectorielle (IPPS) à réformer ou introduire pour appuyer les changements de pratiques productives sont identifiés et partagés auprès des ministères sectoriels et acteurs financiers ».*

L'objectif général de la mission est d'accompagner les Assistants Techniques (AT) en charge de la mise en œuvre du projet à l'échelle pays dans la préparation du dialogue multi-acteurs, en particulier avec les ministères concernés, qui vise à identifier des mesures prioritaires à prendre en matière de politiques publiques pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la CDB, et plus récemment du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal.

Cet appui entend ainsi contribuer à la mise en cohérence des politiques économiques, sectorielles (agriculture, mines, pêche, foresterie, etc.) et environnementales (notamment relatives à la biodiversité), aspect clé de l'approche *mainstreaming*. Cette intégration globale de la biodiversité permet d'éviter que les politiques économiques et sectorielles incitent les acteurs (producteurs) à adopter des pratiques productives néfastes pour la nature, entrant en contradiction avec les engagements biodiversité pris par un Etat.

Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques :

- Nourrir les échanges et réflexions au sein des plateformes multipartites, et familiariser leurs acteurs avec le triptyque pressions sur la biodiversité – pratiques productives – IPPS.
- Identifier des experts des politiques publiques dans les pays d'intervention répondant aux besoins des AT afin d'appuyer l'animation des échanges et les réflexions au sein des plateformes.
- Identifier et présenter des suggestions de mesures sur les IPPS prioritaires.
- Identifier et présenter un ensemble d'expériences de réformes d'IPPS ayant fonctionné ou non, et les facteurs de succès / d'échec associés.

² Excepté au Burkina Faso qui n'est plus dans le périmètre de BIODÉV2030 pour cette deuxième phase.

1.3. PERIMETRE DE LA MISSION

1.3.1. PORTEE DE L'EXERCICE

Les travaux ont été menés à l'échelle des 15 pays d'intervention de la phase 2 du projet BIODDEV2030, dont le pilotage se répartit entre les deux opérateurs du projet :

- **UICN** : Bénin, Ethiopie, Fidji, Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda, Sénégal
- **WWF-France** : Cameroun, Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Tunisie, Vietnam

Dans chaque pays, les secteurs et filières cibles de l'étude ont été sélectionnés durant la phase 1 par les parties prenantes dans chaque pays, sur la base des diagnostics réalisés et en combinant leurs impacts sur la biodiversité et leur potentiel pour le développement. En fonction des contextes pays, certaines évolutions ont néanmoins pu intervenir (sensibilité de certains secteurs, volonté politique de privilégier le dialogue sur certains secteurs, historique d'intervention de l'UICN et du WWF) et sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous. Le Congo a été retiré du périmètre du travail mené par Altai suite à l'évolution des discussions entre le WWF et les autorités congolaises qui souhaitaient avancer vers une autre approche pour la phase 2 de BIODDEV2030 dans le pays.

Ainsi, l'exercice a abouti à la formulation de deux types de livrables :

- Des analyses pays sur le degré de prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques sectorielles des secteurs ciblés, intégrant lorsque pertinent les politiques économiques et commerciales et les accords régionaux et internationaux (par exemple dans l'espace CEDEAO/UEMOA, ou le Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne [RDUE]) ;
- Le présent rapport transversal, visant à compiler les apprentissages issus des analyses pays, les comparer et les mettre en perspective à l'aide de ressources globales additionnelles.

Afin de maximiser la valeur ajoutée de ce travail transversal, Altai s'est attaché à développer des nomenclatures et cadres d'analyse harmonisés lorsque possible, en vue de mettre en évidence les points communs et spécificités de chaque pays et secteur.

1.3.2. LIMITES DE L'EXERCICE

L'étude confiée à Altai a été réalisée sur un temps court (juin-octobre 2024) au regard du volume documentaire à analyser et du nombre d'interlocuteurs à consulter pour couvrir les 14 pays. L'étude visait en effet à nourrir les discussions tenues dans le cadre de la COP16 d'octobre 2024, puis le deuxième atelier des plateformes nationales prévu également avant fin 2024. Un travail additionnel de recherche a également été nécessaire pour identifier les dynamiques (pressions, pratiques, acteurs, etc.) dans les pays ayant connu des changements de secteurs entre les phases 1 et 2 de BIODDEV2030 et ne disposant donc pas de diagnostic sectoriel détaillé (Guyana, Gabon, Cameroun).

Ce temps s'est révélé d'autant plus contraint que les économies d'échelle initialement anticipées dans l'analyse de secteurs communs à plusieurs pays ont été limitées. Si certaines pratiques productives et IPP sont similaires, l'identification des textes de référence encadrant ces IPP et de leurs potentielles lacunes ne peut faire l'économie de recherches détaillées, spécifiques à chaque pays et à chaque secteur.

De plus, l'objectif de propositions d'options de réformes détaillées a été réorienté, afin de s'aligner avec la démarche de concertation multi-acteurs adoptée par BIODDEV2030. En effet, l'objectif initial était d'aboutir à une proposition de 3 à 4 suggestions de réformes détaillées, ciblant un paramètre d'un IPP (montant, assiette, conditions d'octroi, etc.) avec une analyse qualitative des impacts positifs ou négatifs en fonction des catégories d'acteurs. Au vu du temps contraint de la mission ne permettant pas d'approfondir finement la hiérarchisation des réformes, de la nécessité d'adopter une position nuancée en *policy-mix*, compatible avec l'approche multi-acteurs, et d'éviter un

positionnement prescriptif, cet objectif a été réorienté avec l'aval de l'UICN et du WWF-France vers la suggestion d'une liste de mesures à discuter et approfondir au sein des plateformes et avec l'appui d'experts nationaux.

L'identification des experts a abouti à des résultats hétérogènes selon les pays et les secteurs, en fonction du profil recherché par les AT et des réponses obtenues aux sollicitations. Afin de compléter les analyses pays dans les délais impartis, Altai a par ailleurs priorisé les contacts de « personnes ressources », disposant d'une expertise thématique mais non nécessairement contractualisables et ne disposant pas toujours de l'expertise intersectorielle/généraliste (économie, droit de l'environnement, etc.) recherchée par certains AT. Les entretiens avec les personnes ressources ont pu permettre d'obtenir des recommandations de profils de consultants, mais les délais de la mission n'ont pas permis d'interroger de façon systématique les profils recommandés. De façon générale, les profils les plus communément recherchés par les AT (experts généralistes avec une connaissance à la fois des politiques publiques, voire du cadre juridique, et des secteurs) ne sont pas nombreux, notamment dans les pays avec des secteurs très divers, ce qui a restreint le nombre de profils proposés par Altai.

Au vu des délais et ressources impartis pour la réalisation de cette étude, une priorisation des axes de recherche a été opérée. Or, plusieurs approfondissements des analyses pays seraient envisageables au niveau national afin d'obtenir une compréhension détaillée de l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques :

- **Intégration des enjeux socio-économiques :** Le périmètre de la présente étude couvre exclusivement les enjeux de biodiversité. Néanmoins, le *mainstreaming* vise à répondre aux causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité, qui incluent notamment la réduction de la pauvreté et des inégalités liées au genre, dans un contexte de croissance des besoins. Il est donc essentiel de toujours mettre en regard les enjeux de biodiversité avec les enjeux de développement socio-économique, qui incluent la prise en compte des enjeux liés aux communautés locales et populations autochtones, en vue de garantir un dialogue crédible et fructueux. Les enjeux d'adaptation des secteurs aux changements climatiques doivent également être pris en compte.
- **Etude du cadre institutionnel :** En complément du cadre législatif, l'analyse du cadre institutionnel permet d'identifier les rôles et responsabilités de chaque acteur (ministères et autres institutions publiques, services déconcentrés, organisations professionnelles, etc.), les rapports de force et éventuels conflits de prérogatives, etc. La bonne compréhension de ce cadre est notamment nécessaire à l'analyse des ressources mobilisables et des potentiels points de blocage concernant les réformes et la mise en œuvre effective des politiques. Les aspects institutionnels ont été largement abordés par les DIAG2 et lors de la constitution des plateformes et n'ont donc été abordés que ponctuellement dans les analyses pays.
- **Etude des politiques territoriales :** Les administrations territoriales (régions, provinces, communes, etc.) jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques publiques dans les pays ayant entamé une politique de décentralisation et un transfert effectif de compétences aux collectivités territoriales. Des prérogatives liées à la planification et à la gestion environnementale ont ainsi souvent été déléguées au niveau des territoires. En fonction de leur contexte, certains territoires ont ainsi pu mettre en place des cadres législatifs plus avancés qu'au niveau national, et mené des expérimentations de politiques publiques dont les apprentissages pourraient nourrir le cadre national.
- **Etude des programmes mis en œuvre par les institutions publiques :** Les programmes constituent des véhicules d'intervention majeurs de l'Etat. Ils sont constitués d'un ensemble d'activités découlant des stratégies et plans nationaux et mis en œuvre sur une durée déterminée. Ces programmes sont en partie financés par les bailleurs internationaux, qui en influencent la formulation en retour et sont un des moteurs clé de l'intégration de la biodiversité

dans les politiques publiques, même si le recours aux évaluations stratégiques environnementales et sociales comme préalable à la mise en œuvre des grands programmes reste généralement assez limité. Mais l'appui multiforme apporté par les programmes, couplant souvent incitations financières et renforcement de capacités (sensibilisation, formation, construction d'infrastructures, etc.), leur caractère limité dans le temps et l'accès difficile aux documents de programmation rendent leur analyse délicate, alors même qu'il existe d'évidents enjeux de synergie, de pérennisation, de capitalisation et de passage à l'échelle.

- **Recensement des bonnes pratiques et expérimentations passées :** Un premier recensement a été effectué dans certains DIAG2. Il pourrait être élargi à l'étude des apprentissages issus de certains programmes passés impliquant l'Etat (voir ci-dessus) ou non (activités portées par des ONG, société civile, secteur privé, etc.), en vue par exemple d'institutionnaliser des dispositifs qui auraient démontré leur efficacité.
- **Soutien aux usages non productifs de la biodiversité :** Dans les pays étudiés, des questionnements reviennent de façon récurrente sur les moyens de subsistance alternatifs. L'étude des usages non productifs de la biodiversité (écotourisme, chasse sportive, services liés à la régénération de la biodiversité et des ressources naturelles, au cycle de l'eau, à la fertilité des sols, etc.) pourrait être approfondie.
- **Economie politique des réformes :** L'économie politique est l'étude des interactions entre individus, acteurs économiques, gouvernements et politiques publiques. Elle offre des clés d'analyse pour concevoir des réformes et identifier les potentiels leviers/blocages à leur mise en œuvre (identification des différents groupes d'intérêt, climat social et économique, étiquetage politique des réformes, besoin de progressivité dans la réforme, existence d'alternatives, besoin de mesures de soutien à l'adoption de pratiques alternatives, etc.). Des pistes de mesures ont été proposées dans les analyses pays mais une analyse approfondie de leur économie politique serait nécessaire pour affiner les modalités de réforme.

L'étude de ces différents axes pourrait ainsi nourrir utilement l'approfondissement des IPP prioritaires et des lacunes identifiées. La mise en application ressort notamment comme une lacune majeure. Or celle-ci peut avoir des origines variées, qu'il convient d'approfondir pour apporter une réponse adéquate (manque de ressources financières, de capacités techniques, de volonté politique, de textes d'application, etc.).

Tableau 1. Secteurs prioritaires des phases 1 et 2 de BIODÉV2030

Région	Pays	Secteurs et filières – phase 1 (si différent de phase 2)	Secteurs et filières – phase 2						Opérateur
			Agriculture	Pêche	Elevage	Exploitation forestière	Exploitation minière	Autre	
Afrique de l'Ouest	Bénin		Riz, Soja et Coton			Sylviculture			UICN
	Guinée		Fruits et légumes Riz			Bois d'œuvre	Orpaillage		UICN
	Sénégal		Maraîchage	Pêche artisanale	Pastoralisme		Mines et carrières		UICN
Afrique centrale	Cameroun	Plantations Agriculture vivrière Infrastructures	Cacao Plantations agro- industrielles						WWF
	Congo	Agriculture Exploitation minière	Hors périmètre de l'étude						WWF
	Gabon		Cacao				Exploitation minière		WWF
Afrique de l'Est	Ethiopie		Céréales Café		Pastoralisme	Bois énergie			UICN
	Kenya	Tomate Pastoralisme Bois énergie	Cultures vivrières Horticulture		Pastoralisme	Sylviculture			UICN
	Ouganda		Plantations Cultures vivrières			Bois énergie			UICN
Afrique australe	Madagascar	Maïs Orpaillage Pêche crevette		Pêche crevette					WWF
	Mozambique		Soja Canne à sucre	Pêche (crabe, crevette)			Exploitation minière		UICN
Maghreb	Tunisie	Eaux en bouteille Ciment Banque	Agriculture					Industrie agro- alimentaire	WWF
Océanie	Fidji		Kava	Pêche côtière					UICN
Caraïbes	Guyana	Riz Canne à sucre Exploitation aurifère		Pêche					WWF
Asie	Vietnam			Aquaculture (crevette et poisson)		Sylviculture			WWF
Total (phase 2) / 14 pays			11	6	3	6	4	1	

2. METHODOLOGIE

2.1. CADRAGE (JUIN 2024)

La phase de cadrage avait pour objectif d'établir une compréhension commune par Altai, l'UICN et le WWF des objectifs de la mission, des étapes de réalisation et des méthodes d'analyse. Elle s'est conclue par la production d'une note de cadrage, qui a fait l'objet d'une validation de la part de l'UICN et du WWF.

Réunion de lancement

La réunion de lancement a réuni les équipes d'Altai, de l'UICN et du WWF. Organisée à distance le 31 mai 2024, elle a permis de définir les attentes spécifiques de l'UICN et du WWF par rapport à l'étude, de valider la méthodologie proposée et le calendrier de réalisation de la mission et de réunir les documents et contacts nécessaires à la phase de cadrage.

Revue documentaire préliminaire & entretiens de cadrage

Altai a revu les documents fournis par l'UICN et le WWF et entamé une première revue de littérature externe pour nourrir le cadrage (littérature générale sur les politiques publiques en lien avec la biodiversité – OCDE, FAO, Banque mondiale, FMI, PNUD, etc. –, revue des diagnostics menés en phase 1 de BIODEV2030, etc.), qui a ensuite été approfondie lors de la phase de collecte de données.

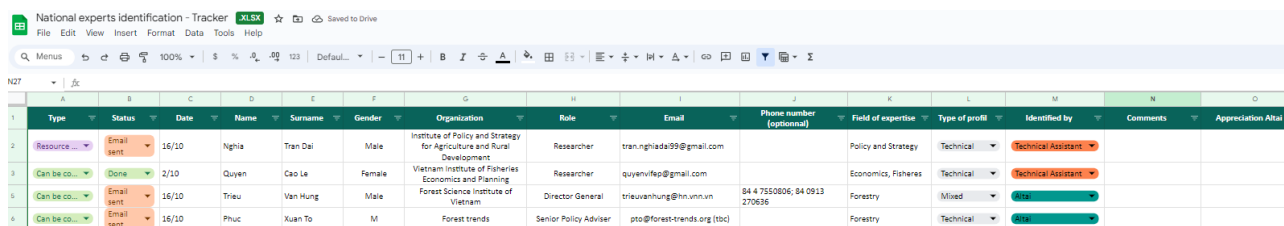
En vue d'approfondir les discussions sur les attentes envers l'exercice et les adaptations de l'approche en fonction des pays, des entretiens préliminaires ont été menés au sein de l'équipe de coordination du projet. Altai a également conduit des entretiens de cadrage additionnels avec des membres des équipes projet dans les pays, notamment des AT (Sénégal, Kenya, Madagascar, Gabon), afin d'alimenter le cadrage de l'exercice des perceptions des premiers bénéficiaires de l'étude et d'identifier les besoins et attentes à leur niveau.

Entretiens avec les AT & Pré-identification d'experts nationaux

La recherche d'experts nationaux capables d'appuyer les AT dans la préparation des dialogues sectoriels avait été identifiée comme une priorité du début de la mission, afin de les impliquer dès les deuxièmes réunions des plateformes, prévues à partir de novembre 2024.

Altai a rencontré les différents AT au cours des mois de juin et juillet en vue de recueillir leurs attentes sur l'exercice, et en particulier leurs besoins sur les profils d'experts. Les besoins exprimés ont été variés : experts généralistes (analystes de politiques publiques, économistes, juristes, médiateurs de dialogues) ou sectoriels, experts techniques ou têtes de réseaux. Sur la base de ces besoins exprimés, une pré-identification d'experts a donc été réalisée à partir de : i) recommandations des AT ; ii) recommandations des ambassades de France / AFD sollicitées par l'UICN et le WWF ; iii) réseau d'Altai ; iv) recherches en ligne (articles de presse, publications académiques, LinkedIn). Ce travail d'identification a été poursuivi au cours de la phase de collecte de données (voir section suivante). Un document partagé sur Google Drive a été mis en ligne afin de réaliser cet exercice en collaboration avec les AT et éviter les doublons dans la recherche (voir aperçu en Figure 1).

Figure 1. Capture d'écran du fichier de suivi partagé d'identification des experts



Type	Status	Date	Name	Surname	Gender	Organization	Role	Email	Phone number (optional)	Field of expertise	Type of profile	Identified by	Comments	Appreciation Altai
Resource	Email sent	16/10	Nghia	Tran Dai	Male	Institute of Policy and Strategy for Agriculture and Rural Development	Researcher	tran.nghiada99@gmail.com		Policy and Strategy	Technical	Technical Assistant		
Can be co...	Done	2/10	Quyen	Cao Le	Female	Vietnam Institute of Fisheries Economics and Planning	Researcher	quyen.viep@gmail.com		Economics, Fisheries	Technical	Technical Assistant		
Can be co...	Email sent	16/10	Trieu	Van Hung	Male	Forest Science Institute of Vietnam	Director General	trieuvanhung@fhn.vn.vn	84 4 7550806; 84 0913 270636	Forestry	Mixed	Data		
Can be co...	Email sent	16/10	Phuc	Xuan To	M	Forest trends	Senior Policy Adviser	pto@forest-trends.org (tbc)		Forestry	Technical	Data		

2.2. COLLECTE DES DONNEES (JUILLET-OCTOBRE 2024)

Revue documentaire approfondie

Afin de réaliser les analyses pays, la revue documentaire réalisée en phase de cadrage a été approfondie au niveau national par quatre types de ressources :

- Diagnostics sectoriels produits lors de la phase 1 de BIODEV2030 ;
- Rapports publics (FAO, ministères, bailleurs de fonds, ONG, etc.) et littérature académique sur les pressions exercées par les secteurs et le cadre des politiques publiques ;
- Textes nationaux de politiques publiques (sectorielle, économique, commerciale, environnementale). Ils incluent les documents d'orientation (stratégies, plans ou programmes pluriannuels, lettres de politique générale, etc.) ; la législation primaire (lois, codes, chartes, traités) qui établit le fondement du corpus juridique ; la législation secondaire (décrets, arrêtés, etc.) qui rassemble les textes d'application. Lorsqu'il a été possible de les obtenir, des documents relatifs aux programmes mis en œuvre par le gouvernement ont également pu être consultés.
- Textes internationaux et régionaux de politiques publiques (contraignants ou non – conventions, directives, déclarations, politiques communes, etc.).

Le rapport transversal a été nourri par les analyses pays, ainsi que par une revue de littérature globale, ciblant essentiellement les rapports produits par les organisations internationales (OCDE, FAO, Banque mondiale, FIDA, IFPRI, IDDRI, etc.), ainsi que les livrables issus de projets portant sur des thématiques similaires à BIODEV2030 (BIOFIN³, COMBO⁴). La liste des documents consultés est disponible dans les sections bibliographie des analyses pays et du présent rapport.

Entretiens semi-structurés

La revue de littérature a été complétée par des entretiens semi-structurés, auxquels les AT ont également participé selon leur disponibilité. Ces entretiens ont contribué à l'identification des IPP façonnant le plus les pratiques préjudiciables, consolider l'analyse des lacunes dans le cadre des politiques publiques et suggérer des mesures prioritaires à discuter au sein des plateformes. Ils ont aussi visé à identifier des bonnes pratiques ou échecs de réformes ayant eu lieu par le passé, ainsi qu'à collecter des sources documentaires et des contacts additionnels. Au total, 125 entretiens ont été menés par Altai dans le cadre de cette étude.

Deux types d'interlocuteurs ont été rencontrés par Altai en visioconférence :

- **Personnes ressources** (experts internes WWF/UICN/AFD, ministères, organisations professionnelles, ONG, etc.) : elles ont été interrogées pour compléter l'analyse pays grâce à leur bonne connaissance des problématiques. Ces entretiens ont notamment été précieux pour obtenir des recommandations d'experts potentiellement contractualisables par l'UICN et le WWF en vue d'appuyer le travail réalisé dans le cadre des plateformes.
- **Experts potentiellement contractualisables** (consultants individuels – incluant les profils académiques, cabinets spécialisés) : ces entretiens, articulés de la même façon que les entretiens avec les « personnes ressources », ont constitué la première étape dans le processus de recrutement potentiel d'experts en vue de soutenir les discussions au sein des plateformes. Une appréciation de

³ La *Biodiversity Finance Initiative* (BIOFIN) est un programme lancé en 2012 et financé par le PNUD, l'UE et différents Etats. Il vise à développer une méthodologie permettant d'identifier et mobiliser dans chaque pays des ressources financières pour le financement de la biodiversité, en particulier pour la mise en œuvre des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB). A date, le programme couvre 132 pays (dont 91 ajoutés suite à Kunming-Montréal).

⁴ Financé par l'AFD et le FFEM, le projet COMBO 2016-2020/COMBO+ 2021-2025 (« Conservation, Minimisation des impacts et compensation au titre de la Biodiversité ») est mis en œuvre dans six pays (Guinée, Madagascar, Ouganda, Guinée, Mozambique, Laos et Birmanie). Il vise à concilier développement économique et conservation de la biodiversité en soutenant l'élaboration de politiques sur l'atténuation des impacts du développement.

l'adéquation de chaque expert avec les besoins exprimés par les AT a été consignée par Altai dans le document de suivi des contacts partagé avec les AT.

2.3. ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES

Altai a utilisé les définitions regroupées dans l'encadré ci-dessous au cours de l'exercice.

Politique publique : intervention des acteurs gouvernementaux dont les modalités légales, techniques et opérationnelles sont formalisées à travers l'élaboration de documents publics (loi, décret, arrêté, stratégie, plan, etc.)^{iv}.

Instrument de politique publique (IPP) : moyen d'action/dispositif par lesquels les gouvernements conduisent les acteurs individuels et collectifs à prendre des décisions et mener des actions compatibles avec un objectif donné^v. Il constitue les briques/actions composant une politique publique et visant l'atteinte des objectifs de cette politique.

Bouquet d'instruments : Combinaison de différents IPP afin de maximiser leurs effets dans la perspective d'un objectif donné.

Politique économique : ensemble des moyens utilisés par l'Etat pour orienter, stimuler et réguler l'activité économique ; recouvre la politique monétaire, la fiscalité, le budget, etc.^{vi}.

Politique commerciale : ensemble des moyens utilisés par l'Etat visant à influencer sur les rapports commerciaux d'un pays avec l'extérieur, en contrôlant les règles d'importation et d'exportation des biens et services^{vii}.

Politique sectorielle : ensemble des moyens utilisés par l'Etat pour organiser le fonctionnement de l'activité économique de chaque secteur en prenant en compte les spécificités propres à chaque marché ; elle détaille le rôle revenant au gouvernement et celui revenant aux acteurs non gouvernementaux^{viii}.

Mesure prioritaire (*typologie issue des termes de référence*) :

- Réorientation des instruments néfastes à la biodiversité : Modification des paramètres (objectif, budget, conditions, etc.) de l'instrument pour qu'il incite à l'adoption de pratiques moins néfastes (ex : conditionnement à des critères environnementaux)
- Renforcement des instruments favorables à la biodiversité : Modification des paramètres de l'instrument « vert » pour qu'il incite encore davantage à l'adoption de pratiques moins néfastes
- Introduction de nouveaux instruments favorables à la biodiversité : Description des paramètres
- Mise en œuvre effective d'instruments déjà existants dans le corpus juridique du pays.

Référentiel de typologie d'IPP utilisé

Une typologie est une démarche consistant à segmenter une réalité complexe en différentes catégories, en vue d'en faciliter l'analyse, la classification et l'étude. Afin de répondre aux objectifs de la mission, et notamment d'assurer une revue suffisamment exhaustive des IPP et scénarii de réforme associés, **les données collectées par Altai via la revue de littérature et les entretiens s'inscrivent dans un cadre prédéfini consistant en une typologie de catégorisation des IPP.**

En se fondant sur une revue de littérature^{ix}, Altai a élaboré la typologie d'IPP suivante :

- **Instruments économiques** : s'appuient sur les mécanismes de marché, en modifiant les paramètres du calcul économique rationnel des agents économiques (maximisation de la différence recettes-coûts de leur activité) – *exemples* : *subventions, taxes, encadrement des prix, paiement pour services environnementaux (PSE), etc.*
- **Instruments réglementaires** : changent les « règles du jeu » en autorisant/interdisant – *exemple* : *zonage ; pratiques autorisées et interdites ; quotas ; normes, etc.*

- **Instruments informationnels** : accroissent la transparence des actions et la redevabilité des acteurs auprès de la société – *exemples : labels ; standards, promotion de bonnes pratiques, obligations de rapportage, etc.*
- **Instruments programmatiques et de soutien** : créent un cadre mobilisateur pour les pratiques vertueuses. Cette catégorie inclue à la fois les instruments relatifs aux services généraux et les documents cadres, non contraignants mais qui peuvent toutefois avoir un effet incitatif sur les acteurs – *exemples : R&D, infrastructures, formation ; stratégies, programmes, etc.*

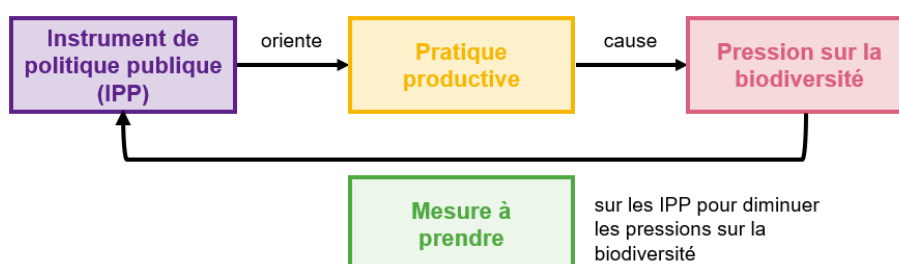
Ces instruments peuvent ensuite être répartis entre politique sectorielle, économique et fiscale, et commerciale (voir définitions ci-dessus). Des exemples d'IPP organisés selon cette typologie sont présentés en Annexe 5.3.

Méthodologie d'analyse

Les analyses pays visent à mettre en évidence la façon dont les politiques publiques sectorielles, économiques et commerciales⁵ façonnent les pratiques productives induisant les plus fortes pressions sur la biodiversité, puis à suggérer des mesures permettant de réduire ces pressions (Figure 2). Cette approche s'appuie sur le cadre DPSIR (*Driver* – « Pratique », *Pressure* – « Pression », *State*, *Impact*, *Response* – « Mesure à envisager »). Des données détaillées sur les conséquences sur la biodiversité (*State*) et sur les humains (*Impact*) sont disponibles dans les diagnostics réalisés en phase 1 du projet BIODDEV2030. La description des pressions reprend la nomenclature de l'IPBES.

Une typologie de mesures à mettre en œuvre a été élaborée : réforme (réorientation, renforcement ou suppression) d'un instrument existant ; mise en application effective d'un instrument existant ; introduction d'un nouvel instrument.

Figure 2. Schéma de l'approche utilisée pour les analyses pays



Une classification des IPP a été proposée, en fonction de leur impact sur la biodiversité : ● aveugle à la biodiversité ; ● prenant en compte la biodiversité.

Les secteurs ont été identifiés à l'issue des deux diagnostics conduits en phase 1 de BIODDEV2030, avec d'éventuelles évolutions en phase 2 en fonction des contextes pays. Les DIAG2, la littérature externe ainsi que les entretiens ont permis de prioriser les IPP façonnant le plus les pratiques ainsi que les mesures à envisager pour améliorer leur prise en compte de la biodiversité.

2.4. REDACTION DES ANALYSES PAYS ET DU RAPPORT TRANSVERSAL (SEPTEMBRE-OCTOBRE 2024)

Rédaction des analyses pays

⁵ Les principales politiques publiques considérées ont été les politiques nationales. Si pertinent, les politiques régionales et internationales ont également été considérées, ainsi que les politiques commerciales des principaux pays partenaires.

Les analyses pays visent à nourrir une compréhension commune du cadre de politiques publiques lié à chaque secteur et de ses lacunes par les parties prenantes des plateformes, en vue de préparer les discussions sur les mesures de réforme.

Elles sont présentées dans des documents indépendants et sont construites de la façon suivante :

- i. Une page de garde présentant de façon synthétique le contexte et la méthodologie de l'étude ;
- ii. Une section courte sur le contexte pays, visant à présenter la situation de la biodiversité dans le pays, les principaux objectifs nationaux pour la biodiversité (dont SPANB) et les éventuels dispositifs déjà existants pour le *mainstreaming* de la biodiversité dans les politiques publiques (stratégie nationale intégrée, plateforme politique multi-acteurs et autres initiatives) ;
- iii. Une partie détaillée par secteur (contexte sectoriel, « triplets » – principales *pressions* sur la biodiversité, *pratiques* préjudiciables associées et principaux *IPP* façonnant ces pratiques, suggestions de mesures)

Les analyses ont été soumises à la validation de l'équipe de pilotage de l'étude et des équipes pays (AT et coordinateurs régionaux notamment). Elles ont été finalisées après intégration des retours reçus par Altai.

Rédaction du rapport transversal

Le présent rapport a été rédigé à partir des apprentissages transversaux issus des analyses pays, ainsi que d'une revue de littérature et d'entretiens globaux (liste des entretiens conduits en Annexe 5.2). Il vise à fournir du recul sur les apprentissages tirés des analyses pays en agrégeant les données collectées sur les 15 pays et restituant les motifs récurrents et les particularités. Il vise ainsi à nourrir la formulation des agendas des ateliers des plateformes et les stratégies de plaidoyer auprès des gouvernements, et éventuellement au cours des grands événements internationaux (COP, etc.). En effet, le projet vise également la création d'une communauté de pratique internationale, compétente sur le *mainstreaming*, qui pourrait valoriser ces apprentissages. Le rapport a été finalisé sur la base des retours reçus de la part de l'UICN et du WWF.

Enregistrement des présentations vidéo

Altai a enregistré deux courtes présentations – une en français et une en anglais – au format vidéo, afin que les parties prenantes aux plateformes multi acteurs puissent avoir accès à une présentation de la manière dont les analyses pays ont été élaborées, et de l'objectif visé.

3. RESULTATS DE L'ANALYSE TRANSVERSALE

3.1. COMPARAISON DES CONTEXTES NATIONAUX

3.1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Principaux indicateurs socio-économiques & dépendance à la biodiversité

Tous les pays couverts par la phase 2 de BIODDEV2030 sont caractérisés par d'importants enjeux de développement socio-économique (Tableau 2). Sur les 15 pays couverts, 7 font partie des Pays les Moins Avancés (PMA) (Bénin, Ethiopie, Guinée, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Sénégal), les 8 autres appartenant aux Pays en Développement (PED)^x. Ces pays sont tous caractérisés par des niveaux de revenu par habitant faibles et des obstacles structurels au développement, incluant des défis humains (mortalité infantile, insécurité alimentaire, éducation, emploi des jeunes et des femmes, etc.) et une vulnérabilité forte aux chocs économiques et environnementaux. 4 pays se distinguent néanmoins par un stade de développement plus avancé, marqué par une diversification relative de leur économie (Tunisie, Vietnam, Guyana, Fidji).

Les économies de ces pays reposent par ailleurs largement sur des secteurs dépendant de la biodiversité (agriculture, forêt, pêche) pour la production de richesses, d'emplois et de génération de recettes fiscales. Ces secteurs représentent 18% du PIB en moyenne sur les pays BIODDEV2030 contre 4,1% au niveau mondial^{xi}. L'agriculture est généralement le premier secteur d'emploi (40% en moyenne sur les pays BIODDEV2030^{xii}). Or ces secteurs font face à la fois à des défis tels que la croissance démographique, les changements de modes de production et de consommation, l'épuisement des ressources, des chocs environnementaux croissants (sécheresses, maladies, espèces invasives, etc.), des transformations dans les modes de gouvernance (affaiblissement des structures de gestion traditionnelles, instabilité politique, mise en place de la décentralisation, poids d'acteurs privés à la tête de chaînes de valeur mondialisées). Ces défis sont particulièrement accrus dans le secteur primaire qui regroupe généralement les populations avec les plus faibles revenus. En même temps, les systèmes productifs sont marqués par une forte fragmentation et une part prépondérante du secteur informel, liées à la proportion de petits producteurs individuels.

Le secteur extractif, qui impacte lourdement la biodiversité de façon directe (excavations, fragmentation des habitats, perturbations diverses des milieux naturels, pollutions) et indirecte (effet de serre lié aux hydrocarbures), a un poids conséquent dans certains pays BIODDEV2030, en particulier au Congo, au Gabon, au Guyana, en Guinée, et au Mozambique. Dans un contexte de volatilité des cours mondiaux et de gouvernance fragile, la mise à contribution des revenus tirés du secteur extractif pour le développement durable des pays constitue un enjeu majeur.

Tableau 2. Sélection d'indicateurs socio-économiques pour les pays BIODDEV2030

	PIB/hab (\$) ^{xiii}	IDH (classement sur 193) ^{xiv}	Taux annuel de croissance démographique (%) ^{xv}	Part du secteur primaire dans le PIB (%) ^{xvi} (agriculture, forêt et pêche)	Bénéfices tirés des ressources naturelles (% PIB) ^{xvii} (énergie, mines, etc.)
Bénin	1 435	173	2,7	25,4	2,3
Cameroun	1 674	151	2,6	16,7	5,5
Congo	2 509	149	2,3	9	37,7
Ethiopie	1 294	176	2,5	35,8	5,9
Fidji	5 868	104	0,7	8,3	2,3
Gabon	8 420	123	2	5,8	18,5
Guinée	1 664	181	2,4	28,2	4,5

Guyana	20 626 ⁶	95	0,6	10,0	33,7
Kenya	1 950	146	2	21,3	1,2
Madagascar	529	177	2,4	21,1	5,5
Mozambique	608	183	2,8	26,7	14,9
Ouganda	1 014	159	2,8	23,8	7,5
Sénégal	1 746	169	2,5	16,4	4,4
Tunisie	3895	101	0,8	9,5	2,2
Vietnam	4347	107	0,7	12,0	2,5
Moyenne BIODDEV2030	2921	146	2,0	18,0	9,9
Monde	13138	/	0,9	4,1	3,0

Financements

La mobilisation des ressources domestiques dans les pays en développement est un élément clé du financement des politiques publiques, mais elle reste confrontée à de nombreux obstacles. Les recettes fiscales restent globalement insuffisantes dans les pays du Sud pour procurer aux citoyens les services publics de base (santé, éducation, etc.) et financer dans le même temps les réformes nécessaires à une gestion durable des secteurs impactant la biodiversité. Cette insuffisance est notamment liée au poids de l'économie informelle, mais aussi à la relative perte de contrôle des Etats sur les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles (mines, hydrocarbures) suite à la vague de libéralisation dans les années 1980-90. Si de nombreuses discussions ont lieu aujourd'hui sur l'imposition des bénéfices des entreprises multinationales, la question du renforcement plus général de la capacité fiscale reste encore trop peu abordée^{xviii}. Par ailleurs, dans les pays ayant entamé leur décentralisation, la fiscalité locale enregistre un taux de recouvrement très bas, limitant fortement les ressources des autorités locales pour appliquer leurs prérogatives. Il existe généralement un écart important entre les compétences transférées et les ressources disponibles⁷. La prévalence de la corruption est également un sujet majeur.

De plus, la plupart des secteurs ciblés par cette étude jouent un rôle conséquent dans la génération de recettes budgétaires, poussant l'Etat à soutenir leur croissance. C'est notamment le cas des secteurs tournés vers l'exportation (cacao, café, produits de la mer, minerais, etc.) qui génèrent des recettes fiscales (taxe à l'exportation notamment) et des devises étrangères, qui permettent de financer d'autres importations (denrées alimentaires, énergie, etc.) et les services publics⁸. Au-delà des incitations mises en place pour faire croître ces secteurs, qui peuvent être préjudiciables à la biodiversité, cela soulève également des enjeux sur la traçabilité et l'utilisation des revenus issus des secteurs, qui tendent à être fléchés vers d'autres besoins plutôt que de financer la gestion durable du secteur (cas des redevances de la pêche par exemple).

En complément, la coopération internationale joue un rôle essentiel pour soutenir et financer les réformes en faveur de la biodiversité. Certains bailleurs conditionnent leurs prêts et dons à des réformes de politiques publiques, visant essentiellement les aspects de gouvernance et de transparence mais également et de plus en plus l'environnement et les enjeux liés aux changements climatiques. Certains financements sont ainsi conditionnés à la prise en compte de standards dédiés à la réduction et la compensation des impacts sur la biodiversité. Le montant de financements de bailleurs pour la biodiversité, suivi par les marqueurs de Rio, a atteint 7,2 milliards USD en 2020, majoritairement à travers des dons^{xix}. Le Mozambique, les Fidji et Madagascar sont les pays BIODDEV2030 les plus soutenus en termes de part de l'Aide Publique au Développement (APD) dans le PIB (respectivement 13,9%, 7,2% et 6,5%^{xx}). Ce poids des

⁶ Afin de permettre une meilleure représentativité, la valeur retenue pour le PIB/habitant de Guyana pour le calcul de la moyenne est 6863\$/hab, correspondant à la valeur de 2020, l'année précédant le démarrage de l'exploitation pétrolière.

⁷ Pour tenter d'y remédier, la Guinée a créé l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) en 2017, chargée de gérer le Fonds National de Développement Local (FNDL). Ce fonds est abondé par le budget de l'Etat destiné aux collectivités, 15% des taxes minières, du budget des Ministères sectoriels en contrepartie des compétences transférées et des fonds de partenaires techniques et financiers. L'ANAFIC a par exemple réalisé un guide pratique d'élaboration des Plans de Développement Locaux, intégrant les enjeux environnementaux comme requis par la loi ([source](#)).

financements internationaux soulève néanmoins des questions en termes d'appropriation des projets et de dépendance envers les stratégies d'intervention des bailleurs.

3.1.2. ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les pays BIODÉV2030 appartiennent à sept différents écosystèmes critiques pour la biodiversité (hotspots) : le bassin méditerranéen (Tunisie), l'afromontane d'Afrique de l'Est (Kenya, Éthiopie, Ouganda), les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Bénin, Cameroun), les forêts côtières d'Afrique de l'Est (Mozambique, Kenya), le Bassin du Congo (Cameroun, Gabon, Congo), les îles de l'Océan indien du sud-ouest (Madagascar), la région Indo-birmane (Vietnam) et la Polynésie-Micronésie (Fidji)^{xxi}. Ces écosystèmes jouent un rôle d'importance mondiale pour la conservation de la diversité des espèces, mais aussi pour les services écosystémiques (stockage de carbone, régulation du cycle de l'eau, etc.). Cependant, ils sont de plus en plus dégradés en raison des pressions anthropiques⁹, entraînant la détérioration des services écosystémiques rendus.

3.1.3. REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LE MAINSTREAMING

Le *mainstreaming* de la biodiversité est généralement défini comme l'intégration de la biodiversité et des services qu'elle fournit dans les politiques et pratiques qui dépendent d'elles ou l'impactent^{xxii}. Si le texte de la CDB y réfère implicitement, la notion de *mainstreaming* apparaît explicitement à partir de 2010 dans les Objectifs d'Aichi, qui mentionnent notamment l'enjeu de la réorientation des incitations néfastes à la biodiversité, dont les subventions. Afin d'éclairer la mise en œuvre de tels engagements, de nombreux documents ont ainsi tenté d'établir des cadres d'analyse pour le *mainstreaming*.

La recherche sur le *mainstreaming* s'est en particulier concentrée sur les subventions et autres instruments économiques, dans un contexte de raréfaction des fonds publics (hausse de la dette) nécessitant leur utilisation efficace et la limitation d'actions antagonistes^{xxiii}. En particulier, dès 2008, l'OCDE identifie que la stratégie des États passe largement par l'introduction d'instruments économiques pro-biodiversité, plutôt que par la réorientation des subventions néfastes^{xxiv}, soulevant des enjeux de mise en cohérence.

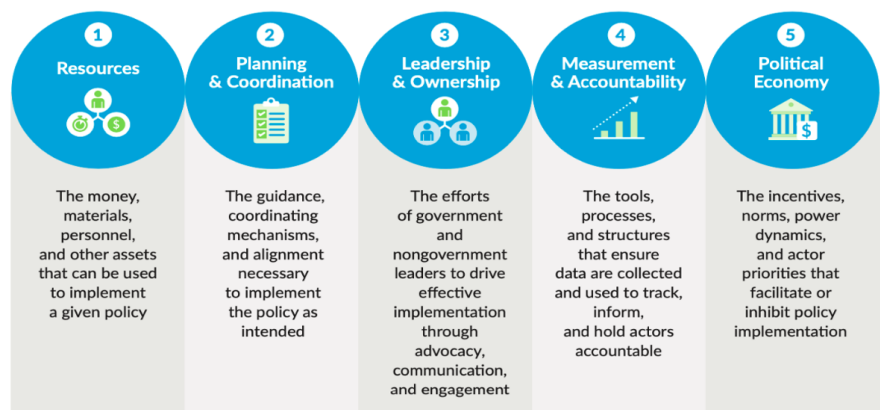
Les domaines les plus étudiés pour le *mainstreaming* sont l'agriculture et le commerce international. Sous l'impulsion entre autres de la *Biodiversity Mainstreaming Platform* pilotée par la FAO et de l'ampleur des pressions sur la biodiversité de l'agriculture, de nombreuses publications sont apparues. Elles soulignent en particulier l'effet néfaste des subventions basées sur la quantité produite – *output subsidy* – et la quantité d'intrants utilisés – *input subsidy*^{xxv}. Le commerce international a également été largement identifié comme un vecteur clé de pressions sur la biodiversité, qui devrait être réformé via le conditionnement des préférences tarifaires à des critères de durabilité sur les importations et au renforcement des standards internationaux^{xxvi}. Une attention devrait néanmoins être portée à l'accompagnement des PED et PMA, afin d'éviter leur exclusion du commerce international face au renforcement des barrières tarifaires et non-tarifaires^{xxvii}.

Différentes stratégies de *mainstreaming* sont également identifiées. La CDB propose trois types de stratégies : i) la réduction des impacts négatifs et la hausse des impacts positifs des secteurs sur la biodiversité ; ii) l'amélioration et la restauration de la biodiversité et services écosystémiques ; iii) la sécurisation de l'accès des communautés locales aux bénéfices issus de l'utilisation de la biodiversité et leur intégration dans la conception et la mise en œuvre des politiques de biodiversité^{xxviii}. L'OCDE, quant à elle, propose quatre autres axes prioritaires : i) l'intégration d'indicateurs clairs relatifs à la biodiversité dans la mesure de la performance des politiques publiques ; ii) l'utilisation d'instruments fiscaux et économiques ; iii) l'intégration des risques liés à la nature dans le secteur financier ; iv) la réforme des incitations commerciales créant des distorsions de marché en faveur de productions néfastes à la biodiversité^{xxix}.

⁹ Changement d'usage des sols, surexploitation des ressources, changement climatique, pollution, espèces exotiques envahissantes (IPBES)

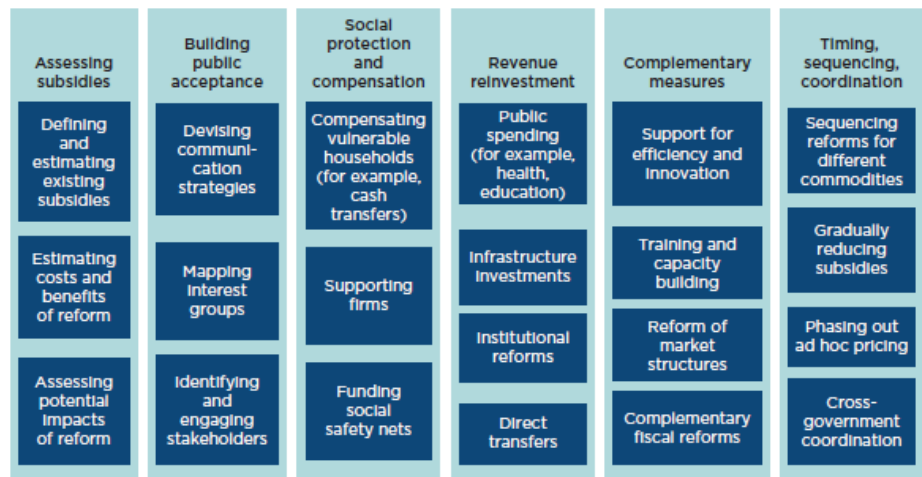
Un axe majeur de la recherche concerne l'économie politique des réformes, au sens de l'étude des interactions entre individus, acteurs économiques, gouvernements et politiques publiques. L'économie politique étudie notamment les rapports de force entre parties prenantes, dont les potentiels gagnants et perdants des réformes. L'enjeu est d'établir des cadres permettant d'identifier les environnements favorables pour les réformes, les étapes de mise en œuvre et les facteurs de succès et échecs. La Figure 3 présente un premier cadre décrivant les cinq domaines permettant la mise en œuvre des réformes^{xxx}.

Figure 3. Les cinq domaines de mise en œuvre des politiques (Eldridge et al., 2020)



La Banque mondiale propose elle aussi six principes clés à respecter pour réussir à réformer une incitation (voir **Error! Reference source not found.**)^{xxx}. Selon son rapport, les subventions les plus faciles à réformer seraient celles, déjà inefficaces, qui n'atteindraient pas leur objectif premier (hausse de la productivité, hausse des salaires des petits producteurs, etc.). Le rapport insiste également sur la nécessité de concevoir chaque réforme comme un paquet de mesures permettant de lever les barrières au changement (accès à l'information, capacités financières, techniques, incertitude...) et d'atténuer les effets négatifs à court-terme, en particulier envers les populations vulnérables. Enfin, la volonté politique et la pérennité dans le temps des orientations impulsées sont essentielles^{xxxii}.

Figure 4. Six principes pour réussir la réforme d'une subvention (Banque mondiale, 2023)



Enfin, la littérature identifie déjà certaines lacunes récurrentes dans les politiques publiques des pays en développement. Dans le secteur agricole, la FAO liste notamment plusieurs lacunes : le manque de leviers sur la fiscalité, l'orientation de la protection en faveur du consommateur plutôt que du producteur (ex. plafonnement des prix), des incitations qui sont largement captées par les moyens et gros producteurs (*output subsidy*, *input subsidy*, subventions fondées sur la surface/taille, soutien aux services généraux comme la R&D), la concentration des incitations sur un nombre restreint d'aliments de base riches en calories et en protéines qui ont défavorisé d'autres types d'aliments, dont les fruits et légumes^{xxxiii}.

3.1.4. CADRE INTERNATIONAL DU MAINSTREAMING

Pour contrer ces dégradations, les accords au niveau international se multiplient à partir des années 1990. Il existe ainsi un arsenal d'instruments généraux relatifs à la biodiversité¹⁰, au climat¹¹, à la désertification¹², contraignants ou non. Ces conventions s'articulent avec des instruments sectoriels adoptés globalement par les pays BIODÉV2030, notamment dans les secteurs ayant un enjeu à l'échelle nationale. Les secteurs de la pêche et des mines sont ceux comptant le plus d'accords contraignants. Un accord pour mettre fin à certaines subventions néfastes contribuant à la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la surexploitation des ressources marines a d'ailleurs été signé par l'OMC en 2022 et est en cours de ratification. Les accords sur l'agriculture remontent au début des années 2000 et sont essentiellement centrés sur le contrôle des produits phytosanitaires, des OGM et l'encadrement des subventions pour favoriser le commerce international. Aucune mise à jour substantielle du cadre agricole mondial n'a été effectuée depuis. Le secteur forêt est également marqué par l'absence de convention internationale contraignante, même si le développement du cadre REDD+¹³, qui rémunère les pays pour la réduction des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts offre partiellement un cadre international pour la gestion des forêts en intégrant les forêts dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques¹⁴. Quant au pastoralisme, le secteur ne fait l'objet d'aucune convention internationale spécifique, mais est indirectement encadré par des conventions relatives au droit des peuples autochtones et de leurs savoirs¹⁵.

Ces accords ont été déclinés au niveau régional à partir du milieu des années 2000. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine, adopté en 2015, est l'une des stratégies de développement clés pour l'Afrique. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Monétaire et Economique Ouest-Africaine (UEMOA) ont élaboré différentes stratégies non contraignantes sur l'agriculture, le développement durable et la lutte contre la désertification. Néanmoins, la *Politique agricole* de la CEDEAO (ECOWAP), le *Protocole sur l'environnement* du *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA) et le *Protocole sur la transhumance* de l'Intergovernmental Authority on Development (IGAD) en Afrique de l'Est constituent des exemples de cadres contraignants. La pêche est le secteur le plus régulé par des cadres régionaux contraignants, comme les *Règlements sur la gestion des pêches* de la CEDEAO et de l'UEMOA et le *Cadre régional pour la gestion durable des pêches* du COMESA. Concernant les autres régions couvertes par BIODÉV2030, le Guyana a adhéré au *Caribbean Regional Fisheries Mechanism* et sa politique commune, qui comportent des obligations. Le Vietnam a ratifié le *Mekong River Commission (MRC) Agreement* et l'*ASEAN Framework Agreement on Access to Genetic Resources and Fair and Equitable Sharing of Benefits*, qui sont également contraignants. Les Fidji ont ratifié la *convention de Nouméa* et le *Traité de Niué* sur la protection des écosystèmes marins et la pêche durable.

A ces accords s'ajoutent des normes internationales et régionales et des standards de certification privés. Les changements du contexte du commerce international, qui voit le renforcement des barrières non tarifaires (quotas, normes techniques et sanitaires, lourdeurs administratives, etc.) et notamment des exigences environnementales des pays importateurs, est également susceptible d'impacter de plus en plus fortement les pratiques des pays exportateurs. Ainsi, les marchés lucratifs tels que l'UE, les États-Unis, le Japon, etc. multiplient les mesures de renforcement des exigences environnementales (traçabilité, légalité, protection des espèces menacées, lutte contre la déforestation importée, etc.), à la fois par des réglementations dédiées et l'intégration de ces clauses dans les accords de libre-échange. L'UE est

¹⁰ Convention pour la Diversité Biologique (CDB), Cadre stratégique mondial sur la biodiversité (GBF) de Kunming-Montréal, Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention de Ramsar sur les zones humides

¹¹ Convention-cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC), Accord de Paris

¹² Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

¹³ *Reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries*

¹⁴ Les limites de ce mécanisme sont néanmoins régulièrement pointées du doigt, dont les insuffisances méthodologiques qui poussent fréquemment à la surestimation de la quantité de CO₂ évitée et *in fine* à la sous-valorisation du prix des crédits carbone.

¹⁵ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, Cadre stratégique mondial sur la biodiversité (GBF) de Kunming-Montréal

particulièrement en pointe, avec les *Voluntary Partnership Agreements on Forest Law Enforcement, Governance, and Trade* (FLEGT VPA)¹⁶ sur les importations de bois durable ou encore son nouveau règlement sur la déforestation importée (voir ci-dessous).

Le Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne (RDUE)

Le RDUE vise à interdire l'importation dans l'UE de produits agricoles ayant engendré de la déforestation. Sept commodités sont ciblées : le soja, le bœuf, l'huile de palme, le caoutchouc, le cacao, le café, le bois. Elles doivent être traçables (géolocalisation des parcelles), zéro déforestation (ne provenant pas de terres déboisées après le 31/12/2020) et légal (respect des réglementations nationales et internationales en vigueur). Annoncé en 2021, le RDUE devait entrer en vigueur le 30 décembre 2024. La Commission européenne a proposé au Parlement et Conseil européens de repousser d'un an l'entrée en vigueur, pour assurer la bonne mise en œuvre^{xxxiv}. Au vu du poids des petits producteurs dans certains pays, la traçabilité pose notamment une contrainte majeure.

Parmi les pays BIODÉV2030, le RDUE concerne particulièrement le Cameroun (cacao), l'Éthiopie (café), le Vietnam (bois) et le Gabon (cacao).

Des initiatives internationales de promotion de la transparence voient également le jour, comme la *Fisheries Transparency Initiative* (FiTI) et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui instaurent des obligations de rapportage régulier et des critères d'adhésion. La multiplication de standards reconnus internationalement est également déterminante (Rainforest Alliance, Fairtrade, Agriculture Biologique pour les produits agricoles, Marine, Aquaculture et Forest Stewardship Council – MSC, ASC, FSC).

3.2. LIENS ENTRE PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ, PRATIQUES PRODUCTIVES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Un des objectifs clés de la présente étude était de mettre en évidence dans les pays ciblés le « triplet » entre les pressions sur la biodiversité, les pratiques productives/sectorielles et les politiques publiques, avec un accent particulier sur les modalités d'influence que les politiques publiques cherchent à appliquer sur les pratiques. Les conclusions suivantes s'appuient sur les analyses des politiques publiques réalisées pour chaque pays, ainsi que les diagnostics sectoriels réalisés en phase 1.

3.2.1. LIEN ENTRE PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ ET PRATIQUES PRODUCTIVES

L'analyse des principales pratiques sectorielles préjudiciables pour la biodiversité dans les pays ciblés fait ressortir trois pressions majeures¹⁷ : la destruction, fragmentation et artificialisation des milieux naturels (ou changement d'usage des sols), les pollutions (sols et eau notamment) et la surexploitation des ressources (voir Tableau 3). Ces pressions contribuent massivement au risque d'extinction d'espèces et à la dégradation des services écosystémiques (fourniture de ressources naturelles renouvelables, cycle de l'eau, productivité des sols agricoles, réduction des risques de catastrophes naturelles, etc.).

Les menaces liées à l'introduction d'espèces exotiques invasives dont la dissémination est favorisée par le transport international, les pratiques agricoles (sols laissés nus), les pratiques forestières (plantation d'espèces exotiques à croissance rapide), et la circulation du bétail, sont moins ressorties dans l'analyse.

¹⁶ Des controverses existent néanmoins autour des APV-FLEGT quant à leur impact limité sur la déforestation mondiale, l'accent disproportionné mis sur la légalité sans aborder les questions plus larges de durabilité, et les difficultés à impliquer efficacement les communautés locales et les peuples autochtones dans la gouvernance forestière.

¹⁷ Comme évoqué plus haut, l'IPBES identifie cinq pressions majeures sur la biodiversité : la destruction et artificialisation des milieux naturels (ou changement d'usage des sols), les pollutions, la surexploitation des ressources, les espèces exotiques invasives et le changement climatique.

Les changements climatiques, liés à la hausse des émissions de CO₂ par les activités humaines, constituent la cinquième pression sur la biodiversité. Les 15 pays BIODÉV2030 représentent environ 2% des émissions mondiales^{xxxv} et sont donc un moteur mineur des changements climatiques. Ils abritent cependant des puits de carbone d'importance mondiale, notamment le Bassin du Congo, mais la déforestation et la dégradation des sols diminuent leur capacité à stocker du carbone. Par ailleurs, les pays BIODÉV2030 font partie des plus vulnérables aux changements climatiques, notamment pour les pays insulaires et ceux situés dans des zones de climat extrême ou sous l'influence d'événements climatiques sévères (sécheresses, cyclones, etc.). Or les écosystèmes jouent un rôle central dans l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques.

L'analyse met également en évidence de nombreuses similarités entre pays dans les principales pratiques préjudiciables. S'il existe des spécificités nationales, souvent liées aux pratiques traditionnelles (type d'engin de pêche utilisé, pratiques agricoles, modes de gestion du bétail, techniques d'exploitation minière, etc.), celles-ci peuvent néanmoins le plus souvent être catégorisées en pratiques plus larges (usage d'engins de pêche non sélectifs, rejet de produits toxiques par l'exploitation minière, mauvais usages des intrants agricoles chimiques, etc.), permettant ainsi des comparaisons entre pays.

Tableau 3. Lien entre pressions sur la biodiversité et pratiques productives dans les pays et secteurs étudiés

Secteur	Pression sur la biodiversité	Principale pratique productive préjudiciable	Pays de l'analyse les plus concernés (secteur si pertinent)
Agriculture	Destruction et artificialisation des milieux naturels	Conversion de milieux naturels (forêts, zones humides, etc.) en terres agricoles et plantations	Bénin, Cameroun, Ethiopie, Fidji, Gabon, Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda, Sénégal
	Pollutions	Usage inapproprié d'intrants chimiques (usage de produits toxiques ou inadaptés, non-respect des dosages et règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets)	Bénin, Cameroun (plantations agro-industrielles), Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tunisie
Exploitation forestière	Surexploitation des ressources / Destruction et artificialisation des milieux naturels	Prélèvements excessifs des ressources en bois (coupe non sélective, ciblage d'espèces natives à régénération lente, etc.)	Bénin, Ethiopie, Guinée, Kenya, Ouganda, Vietnam
		Pratiques inappropriées de reboisement (replantation insuffisante, mauvaise planification spatiale, replantation monospécifique avec des essences exotiques dans les forêts naturelles)	Bénin, Ethiopie, Guinée, Kenya, Ouganda, Vietnam
		Utilisation de méthodes inefficaces de production de charbon de bois et de cuisson	Ethiopie, Kenya, Ouganda
Pêche	Surexploitation des ressources	Augmentation de l'effort de pêche	Fidji, Guyana, Madagascar, Mozambique, Sénégal
		Utilisation d'engins de pêche non sélectifs	Fidji, Guyana, Madagascar, Mozambique, Sénégal
		Pêche dans les aires de reproduction	Guyana, Madagascar
		Pratiques de transformation néfastes (transformation des	Sénégal

		juvéniles en farines, fumage au bois de mangrove)	
Aquaculture	Pollutions	Usage inapproprié de médicaments et produits chimiques	Vietnam
	Surexploitation des ressources	Utilisation de farines de poisson sauvage dans les aliments d'aquaculture	Vietnam
Industrie extractive (exploitation minière et hydrocarbures)	Destruction et artificialisation des milieux naturels	Décapage et excavation d'espaces naturels	Gabon, Guinée, Mozambique, Sénégal
		Mauvaise gestion des matériaux excavés (entraîne l'ensablement des cours d'eau)	Gabon, Guinée
	Pollutions	Rejet de produits toxiques	Gabon, Guinée, Mozambique, Sénégal
Pastoralisme	Surexploitation des ressources	Surpâturage (lié à la hausse de la sédentarisation et à l'accroissement du cheptel)	Ethiopie, Kenya, Sénégal
	Destruction et artificialisation des milieux naturels	Conversion des milieux naturels (forêts notamment) en zones de pâturage	Kenya
Industrie agro-alimentaire	Pollutions	Rejet d'effluents industriels toxiques	Tunisie
	Surexploitation des ressources	Pompage excessif des ressources en eau	Tunisie

Néanmoins, s'il existe globalement un consensus sur la dégradation des écosystèmes et de leurs services, la reconnaissance du lien entre pratiques et pressions par les acteurs reste faible. La rapidité de la dégradation des écosystèmes, sur l'échelle d'une à deux générations, favorise la prise de conscience de la nécessité d'agir (baisse du stock de poissons, dérèglement des pluies, désertification, perte de productivité des sols agricoles, etc.). Mais certaines pratiques néfastes, telle l'utilisation de produits chimiques (agriculture, aquaculture, mines), se sont diffusées récemment, résultant en un manque de connaissances et de sensibilisation sur les risques. Certaines pratiques traditionnelles (engins de pêche traditionnels, orpaillage, utilisation de bois de chauffe, pastoralisme, etc.) sont également devenues néfastes en raison de la croissance démographique et de la hausse des pressions et prélèvements afférents. Dans des contextes où les modes d'exploitation des ressources naturelles se diversifient et où les compétitions pour l'accès se complexifient, l'attribution des impacts et la propension des acteurs à reconnaître leur contribution aux dégradations constatées constitue en soi un défi. Face à ces changements de contexte, des efforts conséquents de sensibilisation et de responsabilisation sont nécessaires et doivent impliquer tous les acteurs (public, privé, communautés, ONG, etc.).

3.2.2. LIENS ENTRE PRATIQUES PRODUCTIVES ET POLITIQUES PUBLIQUES

3.2.2.1. Les pays BIODÉV2030 renforcent leurs politiques sectorielles, et intègrent progressivement la biodiversité

Pour faire face aux crises économiques et à l'endettement croissant de nombreux pays du Sud dans les années 1980-1990, des politiques de libéralisation massive sont mises en place, provoquant le désengagement des Etats des secteurs productifs. La totalité des pays BIODÉV2030 (sauf Fidji) ont été concernés, à des degrés divers, par les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) du FMI, généralement encouragés par la Banque mondiale et d'autres bailleurs internationaux. Dans un contexte de hausse de la dette des Etats, ces plans ont visé le passage d'une économie planifiée vers une économie de marché. Ils ont poussé à une réduction drastique des dépenses publiques, à la libéralisation du marché, la déréglementation et à la privatisation ou à la mise en veille d'entreprises publiques. Dans le secteur agricole, les PAS ont

encouragé l'ouverture aux marchés mondiaux et la suppression des subventions, ce qui a affaibli les petits agriculteurs. Cela a souvent favorisé les investisseurs étrangers et réduit le contrôle de l'Etat sur les revenus issus des ressources naturelles, mais également sur leur capacité à réguler les modes de production ou encore l'importation d'intrants et autres moyens de production. En Afrique de l'Ouest, cela a par exemple conduit au démantèlement des grandes sociétés publiques agricoles qui assuraient une certaine forme d'intégration des filières, en distribuant les intrants aux producteurs, collectant la production et organisant la vente. Ce démantèlement a placé les petits producteurs en première ligne face aux marchés mondiaux et n'a que trop rarement et faiblement été accompagné de mesures de soutien leur permettant de faire face aux exigences de compétitivité et de rentabilité.

Les défaillances des politiques libérales poussent aujourd'hui les Etats à revenir à une certaine forme de volontarisme et renforcer leurs interventions dans les secteurs. La multiplication des crises (crise alimentaire de 2007-2008, crise financière de 2008, Covid-19, guerre russo-ukrainienne, etc.) a poussé les Etats à stabiliser leur économie et assurer des services publics essentiels. La montée des inégalités exacerbée par les systèmes libéraux pousse également à un retour des politiques étatiques, voire souverainistes. L'Etat cherche d'abord à améliorer la contribution des secteurs au développement socio-économique (création de richesses, création d'emplois, réduction des inégalités, etc.). Cela passe par des mesures de soutien à la croissance des secteurs (subventions, investissements publics, etc.), mais également par des mesures d'encadrement visant à améliorer la captation de recettes fiscales et de devises étrangères (soutien à la formalisation des secteurs, renforcement du système de taxation), permettant de financer le budget de l'Etat et les services publics régaliens (santé, éducation, justice, etc.). Au Sénégal par exemple, le doublement des cours mondiaux du riz en 2008 a entraîné des mesures d'urgence (suspension temporaire des droits de douane sur les importations, plafonnement du prix du riz importé, introduction d'une subvention à la consommation) ainsi que le lancement de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) visant à assurer l'autosuffisance alimentaire, notamment via des investissements massifs dans l'aménagement de périmètres irrigués et des subventions aux intrants^{xxxvi}. La GOANA a été suivie par le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), visant également à atteindre la sécurité alimentaire et à développer les exportations.

En parallèle, les Etats renforcent également leurs interventions sur la préservation de la biodiversité. Ce renforcement est lié d'une part à la multiplication d'engagements internationaux (voir partie 3.1.2), mais également aux signaux croissants de dégradation des écosystèmes qui commencent à affecter la résilience des sociétés humaines (raréfaction des ressources, sécheresses, baisse de productivité des sols agricoles, etc.). Ces interventions sur la biodiversité se divisent en deux piliers, que sont les mesures de conservation pures (in situ – via les restrictions d'accès aux ressources vulnérables et à l'accroissement des superficies d'aires protégées – et ex situ via des jardins botaniques, banques de semence, etc.), la restauration de certains écosystèmes (ex. mangroves) et la mise en place de modes d'exploitation durables (*mainstreaming*). Face aux critiques et limites croissantes de la *fortress conservation*¹⁸, les interventions ciblant les pratiques d'exploitation se multiplient.

Ainsi, un nombre croissant d'Etats mettent en place des cadres pour la gestion durable des ressources naturelles. Ces cadres consistent soit en l'introduction d'instruments de gestion durable (licences d'accès, quotas, subventions des bonnes pratiques, labellisation, etc.)¹⁹, soit, plus rarement, au « verdissement » des instruments existants. On peut ainsi citer le fléchage de 10% des subventions d'engrais vers les bio engrais annoncé par le Sénégal en 2021. Il existe néanmoins des enjeux importants d'harmonisation entre les instruments existants, qui promeuvent souvent la hausse de la production (subvention de carburant,

¹⁸ La *fortress conservation* repose sur l'idée que la meilleure manière de protéger les écosystèmes est de créer des aires protégées strictement isolées de toute présence humaine. Ce concept critique élaboré vers la fin des années 1990 vise à mettre en avant les limites de cette approche en termes d'efficacité, d'éthique et d'équité, notamment car il entraîne l'éviction des communautés et des problématiques d'exploitation illégale.

¹⁹ Signalés avec le pictogramme  dans les analyses pays produites par Altai

exemption de taxe pour les grands investissements, etc.)²⁰ sans conditionnalité environnementale, et les instruments de gestion durable.

3.2.2.2. Les politiques publiques restent néanmoins lacunaires, et doivent s'articuler avec les interventions d'autres types d'acteurs

Les textes de politiques publiques restent encore incomplets dans de nombreux pays, notamment au niveau des pratiques de production. Suite au mouvement de libéralisation des années 1980-1990, l'Etat a diminué l'encadrement de la production auparavant effectué par des institutions et sociétés publiques. Il a aussi souvent recentré son action sur certains maillons clés, notamment la qualité du produit final et la commercialisation dont l'encadrement permet d'améliorer le prix de vente et d'accroître la perception de taxes (par exemple les taxes d'exportation sur le cacao au Cameroun ou l'or en Guinée). Néanmoins, la dégradation des écosystèmes, et surtout le renforcement des exigences des principaux marchés d'exportation (mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour les denrées alimentaires, lutte contre la pêche INN, lutte contre la déforestation importée – voir RDUE en partie 3.1.4, etc.), poussent l'Etat à renforcer ses interventions en matière de production, soulevant des enjeux de coordination avec d'autres types d'acteurs comme le secteur privé et la société civile (voir ci-dessous).

Les lacunes majeures se situent toutefois au niveau de la mise en œuvre des textes. Le premier facteur est le manque de textes d'application permettant d'opérationnaliser les dispositions prévues dans les lois-cadres. Les nombreuses révisions de lois-cadres qui interviennent depuis les années 2010, qui visent notamment à renforcer les mesures de gestion des secteurs, mènent ainsi paradoxalement à des périodes de flou juridique, en attente de l'alignement des textes réglementaires, dont l'élaboration peut être lente pour différentes raisons (instabilité politique ou institutionnelle, manque de compétences techniques, obstacles posés par des groupes d'intérêts contraires, etc.)²¹. Le second facteur est le manque de ressources pour le contrôle et la répression (nombre d'agents insuffisant, insuffisamment formés, équipés et/ou motivés), souvent associé à une gouvernance défaillante (corruption, manque de volonté politique, conflits de compétence entre institutions, manque de transparence, etc.)²².

Ces lacunes dans l'intervention de l'Etat ont ainsi poussé d'autres types d'acteurs, notamment des entreprises privées, groupements professionnels, organisations de la société civile et de la coopération internationale, à jouer un rôle d'influence plus important dans l'évolution des pratiques. Le secteur privé joue un rôle particulièrement important pour les productions d'exportation (cacao au Gabon et au Cameroun, café en Ethiopie, hévéa au Cameroun, crevette à Madagascar, aquaculture au Vietnam, secteur minier industriel au Gabon). Le renforcement des exigences des consommateurs a poussé les grands producteurs, transformateurs et exportateurs à s'aligner progressivement avec les standards internationaux (ex. critères de la Société Financière Internationale dans l'exploitation minière) et à investir dans la promotion d'écocertifications privées (Rainforest Alliance, Fairtrade, Agriculture Biologique, MSC, ASC, FSC, etc.), souvent sur la base de politiques RSE et volontaires, en amont de l'intervention publique. Pour répondre aux enjeux de coordination entre action publique et initiatives privées, de nouveaux mécanismes de gouvernance mixte des filières sont apparus (partenariat public-privé, cogestion²³, partenariat communautés-privé).

²⁰ Signalés avec le pictogramme ● dans les analyses pays produites par Altai

²¹ En Guinée, le *Code forestier*, révisé en 2017, prévoit de nombreuses mesures de gestion du secteur (plans d'aménagement forestier au niveau national, régional, départemental, permis de coupe, quotas de coupe, cahiers des charges des exploitants, etc.). Mais une large partie des textes réglementaires permettant de guider la mise en place de ces outils n'a cependant toujours pas été élaborée, essentiellement en raison du manque de ressources de l'administration forestière.

²² Cela a particulièrement été le cas dans le secteur forestier au Kenya, où l'administration forestière, le Kenya Forest Service (KFS) a à la fois été marqué par une corruption endémique et de trop faibles ressources (1 garde forestier pour 1 200 ha en moyenne, contre 1 pour 400 ha recommandé par les standards internationaux) ([source](#))

²³ Voir exemple de la cogestion de la pêche crevette à Madagascar en partie 3.5.5.

Partenariats public-privé : l'exemple du secteur bois au Gabon^{xxxvii}, des apprentissages à transposer pour le cacao au Cameroun ?

En 2018, le président du Gabon a annoncé que toutes les concessions forestières du pays devraient être certifiées selon la norme *Forest Stewardship Council* (FSC) d'ici 2022. Le gouvernement a ainsi décidé de s'appuyer dans un premier temps sur un standard privé mature, permettant de renforcer les capacités institutionnelles puis d'adapter les réglementations nationales dans un second temps. Pour soutenir la transition, le gouvernement a relevé la taxe forestière de 400 FCFA/ha à 800 FCFA/ha pour les forêts non certifiées, et diminué à 300 FCFA/ha pour les forêts certifiées. Le pays a également mis en place un cadre favorable à la transformation locale (interdiction des exportations de bois brut, création d'une zone économique spéciale avec des infrastructures et incitations fiscales en partenariat avec l'entreprise Olam). FSC et le gouvernement ont signé un partenariat en 2020, grâce auquel FSC a soutenu la formation de forestiers et d'auditeurs, a cofinancé les évaluations des Forêts à Haute Valeur de Conservation (F-HVC) et a facilité l'accès au marché des transformateurs de bois gabonais. En retour, l'objectif pour le FSC était de consolider sa crédibilité et sa reconnaissance sur le marché international. L'Union des Forestiers et Industriels du Bois du Gabon (UFIGA) s'est également fortement mobilisée pour informer les acteurs de la filière et faciliter leur adhésion.

Si les objectifs escomptés n'ont pas été atteints, essentiellement en raison de l'arrivée de nouveaux acteurs approvisionnant des marchés moins sensibles aux écocertifications et du soutien insuffisant du gouvernement pour ancrer le changement de pratiques, les apprentissages de cette expérience restent néanmoins intéressants pour cadrer de tels partenariats public-privé dans le futur. Ces apprentissages peuvent notamment être transposés à l'encadrement de la filière cacao au Cameroun, qui a déjà entrepris sur la filière bois des efforts similaires à ceux du Gabon. Une meilleure collaboration entre public et privé sur les enjeux de certification et de traçabilité serait ainsi fortement bénéfique^{xxxviii}.

La société civile développe également des mécanismes innovants pour améliorer les pratiques. Ces mécanismes se développent souvent au départ hors du cadre légal et sont fondés sur une approche participative et volontaire. Elle joue également un rôle de lanceur d'alerte face aux carences de l'action publique, et joue un rôle important de plaidoyer pour l'amélioration du cadre politique et de pression sur les pratiques des entreprises, les poussant à mettre en place des engagements volontaires²⁴.

Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) : une réponse de la société civile à l'absence de certification sur l'agriculture durable portée par l'Etat

Si de nombreuses petites exploitations agricoles familiales ont *de facto* des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé humaine, cela est très peu valorisé par le principe de la certification, qui implique des coûts trop élevés. De plus, dans la plupart des pays, l'utilisation des termes « agriculture biologique », « bio », « agroécologie », etc. n'est pas encadrée par la réglementation et la demande pour ce type de production reste faible, même si elle est croissante.

Les SPG ont émergé face à ces lacunes pour répondre à la demande croissante de produits bio/agroécologiques sur les marchés locaux et nationaux. Ces certifications privées et participatives sont portées par un groupe de producteurs qui définissent ensemble un cahier des charges, un processus de certification et un label commun de vente. Elles s'inspirent généralement des standards de l'agriculture biologique ou de l'agroécologie. La certification est attribuée par d'autres producteurs, consommateurs et parties prenantes locales, contrairement aux certifications tierce partie fondées sur un audit externe.

²⁴ Par exemple, au Cameroun, les ONG Mighty Earth et Greenpeace ont joué un rôle important pour révéler la déforestation des forêts primaires commise par les entreprises productrices de caoutchouc et instaurer un cadre de dialogue pour pousser ces entreprises à mettre en place des politiques RSE zéro déforestation ([source](#))

Le Bénin, le Burkina Faso puis le Togo ont été précurseurs en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal a également développé de tels systèmes, notamment portés par la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FENAB). La nouvelle *Stratégie nationale de développement de l'agriculture écologique et biologique* du Bénin (2022) prévoit différentes mesures de soutien aux SPG. Des discussions sur l'harmonisation des SPG à l'échelle régionale sont également en cours et animées par le Pôle de Connaissances de l'Agriculture Biologique en Afrique de l'Ouest (PCAO), financé par la GIZ (2019-2026)^{xxxix}.

A date, seule la Tunisie s'est dotée d'une norme sur l'agriculture biologique alignée avec les exigences internationales. Cela a permis un large essor de l'agriculture biologique dans le pays, notamment l'huile d'olive.

Enfin, la coopération internationale, souvent en collaboration avec les acteurs nationaux (société civile, ministères, administrations déconcentrées, etc.), joue un rôle clé pour impulser des changements de pratiques, via des appuis budgétaires aux ministères ou directement via le financement d'expérimentations sur le terrain²⁵. Cependant, ces expérimentations initiées par les partenaires internationaux font face à de nombreux défis de pérennisation et de passage à l'échelle, et nécessitent de renforcer les mécanismes d'institutionnalisation dans les politiques publiques.

Les collèges régionaux multi-acteurs pour encadrer l'orpaillage en Guinée : les expérimentations du PROJEG^{xl}

Le PROJEG (Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes) (2008-2019), financé par le Ministère des Affaires Etrangères français, visait à rassembler les acteurs de la société civile afin qu'ils contribuent à l'évolution des politiques publiques et à leur mise en œuvre en Guinée. Cela a abouti à la mise en place de collèges régionaux rassemblant notamment OSC, administrations et élus. Dans le secteur de l'orpaillage, les collèges rassemblent OSC, autorités traditionnelles de gestion de l'orpaillage (*tombolomas*), élus locaux et administrations. Des commissions de collecte et de gestion des fonds ont été organisées pour partager la rente minière et améliorer la contribution de l'exploitation artisanale au développement local au travers d'un transfert d'une partie des recettes des *tombolomas* aux communes rurales et d'une gestion transparente de ces financements et de leur usage. Une concertation multi-acteurs menée dans le cadre du projet avait établi une quote-part de 20% des recettes des *tombolomas* reversées aux communes (10% pour le financement du Plan de Développement Local – PDL, 5% pour la réparation des dégâts environnementaux et 5% pour la sécurité et la formation). Cela a permis de formaliser un système informel en système mixte, impliquant collectivités et OSC.

Le programme Cacao durable de l'UE, au service de la mise en œuvre du RDUE : vers un changement d'approche, de la sanction à la coopération

Le programme Cacao durable de l'UE a été lancé en 2020. Doté d'un budget de 25M EUR, il couvre la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun, les principaux fournisseurs de cacao de l'UE. Lancé suite à la décision de la Côte d'Ivoire et du Ghana d'introduire un Différentiel de revenu décent en 2019 afin de garantir un revenu minimum aux producteurs, il s'est depuis aussi inscrit comme un instrument clé d'appui à la mise en œuvre du RDUE (voir partie 3.1.4) et de la Directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CS3D) votée en avril 2024. Le programme a permis l'organisation de dialogues multi-acteurs dans chaque pays, les *Cocoa Talks*. Il soutient aussi la mise en œuvre de feuilles de route nationales pour le cacao durable et fournit de l'assistance technique.

²⁵ En Ethiopie par exemple, les principes de gestion participative des forêts ont été introduits par la GIZ, la JICCA et l'ONG FarmAfrica dès les années 1990.

De telles approches collaboratives sont particulièrement nécessaires afin d'assurer l'engagement des pays en développement dans la transition et éviter leur exclusion des échanges internationaux^{xli} ou leur réorientation vers d'autres marchés moins exigeants et moins soumis à la volatilité des cours mondiaux²⁶.

3.3. STADE D'AVANCEMENT DU MAINSTREAMING DE LA BIODIVERSITE DANS LES PAYS ET SECTEURS BIODDEV2030

3.3.1. INTEGRATION DANS LES DOCUMENTS CADRES DES POLITIQUES PUBLIQUES

SPANB

La majorité des SPANB des pays BIODDEV2030 ont été élaborées autour de 2015 et sont en cours de révision, afin de les aligner avec le cadre de Kunming-Montréal adopté en 2022 lors de la COP15 biodiversité. Au moment de la COP16 en octobre 2024, seuls la Tunisie et l'Ouganda avaient soumis des versions révisées de leur SPANB²⁷. La majorité des autres pays ont seulement publié tout ou partie de leurs cibles nationales révisées^{xlii} et les processus de révision sont toujours en cours.

Les révisions en cours offrent une opportunité intéressante pour réfléchir à des mécanismes d'alignement entre stratégie biodiversité et politiques sectorielles. En Ethiopie, par exemple, des discussions sont en cours pour assigner les cibles de Kunming-Montréal aux différents ministères et y allouer des ressources. Au Vietnam, le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement préside un Comité national de pilotage de la SPANB et des *taskforces* ministérielles sont chargées de sa mise en œuvre aux échelles sectorielles (par exemple au niveau du Ministère de l'Agriculture). Il existe une dynamique commune à plusieurs pays BIODDEV2030 de création de comités nationaux biodiversité dédiés entre autres à la révision et au suivi de la mise en œuvre des SPANB.

Plans nationaux de développement (PND)

L'ensemble des PND des pays BIODDEV2030 mentionne la biodiversité, avec des degrés d'approfondissement variés, notamment centrés autour de la préservation du patrimoine et de la gestion durable des ressources naturelles. Ils ont pratiquement tous été révisés après 2015²⁸, soit après la publication de la deuxième version de leur SPANB.

- Le Gabon, la Guinée, Madagascar et le Mozambique mettent principalement en avant l'aspect patrimonial/contribution au cadre de vie de la biodiversité. Ils y associent notamment des mesures sur les aires protégées, la restauration des écosystèmes et la conservation de la diversité génétique, et lient la biodiversité à la qualité du cadre de vie et au tourisme.
- Les pays liant le plus la biodiversité à l'économie, notamment au travers des notions « d'économie verte » et de pratiques d'exploitation durables des ressources naturelles sont le Sénégal, les îles Fidji²⁹, la Tunisie, le Kenya, l'Ouganda et le Bénin.
- En revanche, le Cameroun ne fait qu'une mention extrêmement succincte de la biodiversité, sous l'angle de la gestion durable des ressources naturelles. L'Ethiopie et le Vietnam intègrent la

²⁶ Au Cameroun, le renforcement des exigences sur la déforestation liée au cacao pousse certains producteurs à se tourner vers la culture du manioc pour le marché domestique, moins encadré. De même en Ethiopie, des producteurs se détournent du café pour cultiver du khat, une plante stimulante très appréciée.

²⁷ La SPANB 2025-2035 de l'Ouganda est encore en version provisoire.

²⁸ Les PND les plus anciens sont celui du Gabon (2012), dont la révision est en cours suite à l'arrivée du gouvernement de transition en 2023 ; et ceux du Kenya (2007) et de l'Ouganda (2013) qui sont déclinés par des plans quinquennaux permettant d'adapter les orientations. Leurs derniers plans quinquennaux couvrent 2023-2027 pour le Kenya et 2020-2024/25 pour l'Ouganda.

²⁹ Les Fidji ont intégré des indicateurs liés à la durabilité dans les indicateurs de performance des différents secteurs, à l'exception notable de la canne à sucre.

biodiversité quasi exclusivement sous l'angle de sa contribution à la mitigation et l'adaptation au changement climatique, notamment via les puits de carbone forestiers.

- Le Guyana, qui a intégré les enjeux de durabilité dès le titre de son PDN publié en 2019, *Green State Development Strategy : Vision 2040*, est celui qui associe le plus les différents aspects de la biodiversité. Il est le pays qui approfondit le plus l'aspect patrimonial de la biodiversité, en lien avec l'importance des peuples autochtones, et mentionne les revenus pouvant être tirés de la conservation de la biodiversité tels que les crédits carbone (dans le cadre de REDD+³⁰) et les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). De nombreux objectifs d'intégration de la durabilité dans les secteurs sont listés (industries extractives, pêche, exploitation forestière, agriculture).

Plusieurs pays disposent également d'un plan de développement vert, ou ont développé un volet vert de leur PND. C'est le cas de l'Ethiopie (*Climate Resilient Green Economy Strategy 2011-2025*), du Kenya (*Green Economy Strategy and Implementation Plan 2016-2030*), de l'Ouganda (*Green Growth Development Strategy 2017-2030*), du Vietnam (*National Green Growth Strategy*) et jusqu'en 2024 du Gabon (*Plan Gabon Vert 2015-2025*)³¹ et du Sénégal (*Plan Sénégal Emergent Vert*)³².

3.3.2. INTEGRATION DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES

La partie suivante vise à présenter pour chaque secteur les freins et moteurs au *mainstreaming* de la biodiversité dans les pays étudiés, ainsi que les IPP façonnant le plus ces pratiques. Ces IPP sont séparés entre d'une part les IPP « à verdir », qui n'intègrent pas ou très peu la biodiversité dans la plupart des pays, généralement parce qu'ils favorisent une hausse de la production sans clause de sauvegarde environnementale, et qui doivent donc être réorientés, et, d'autre part, les IPP « verts » qui ont déjà intégré dans leur conception la réduction des impacts de l'exploitation, la gestion durable des ressources et leur restauration, et doivent donc être renforcés ou introduits s'ils n'existent pas.

Cette partie s'est avant tout attachée à mettre en avant les nombreuses similarités entre pays BIODÉV2030. Il existe néanmoins des différences, dont les principales ont été soit présentées succinctement en bas de page, soit détaillées sous le format bonne/mauvaise pratique dans la partie 3.5.

3.3.2.1. Agriculture

Pays dont le secteur agricole a été couvert par l'étude : Bénin, Cameroun, Ethiopie, Fidji, Gabon, Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tunisie

Tableau 4. Analyse des freins et moteurs pour le *mainstreaming* dans l'agriculture

Freins	Moteurs
• Croissance démographique qui entraîne une hausse des besoins et de la demande • Rendements agricoles faibles • Priorités des politiques publiques tournées vers la hausse de la production (lié notamment au but d'autosuffisance alimentaire), la stabilisation des prix pour les	• Volonté des gouvernements de soutenir la hausse des revenus des petits producteurs, qui peut être faite via le <i>premium</i> associé aux produits durables, la réduction de la dépendance aux intrants chimiques, etc. • Dégradation des sols agricoles liée aux pratiques agricoles non durables • Effets du changement climatique

³⁰ Ce programme de protection des forêts des Nations unies apporte un soutien financier aux pays qui mettent en place un plan formel de réduction des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

³¹ Le nouveau gouvernement, arrivé au pouvoir en 2023, est en train de finaliser son Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) 2024-2026.

³² Suite aux élections présidentielles de 2024, le Plan Sénégal Emergent (PSE) et le PSE Vert ont été remplacés en octobre 2024 par la Vision Sénégal 2050. Aucune annonce sur un pilier vert spécifique n'a été faite à date, et la brochure Sénégal 2050 mentionne simplement que « Sur l'étendue du territoire marin et terrestre, le Sénégal s'assurera qu'il n'y ait pas de surexploitation de ses ressources naturelles ».

consommateurs et la génération de recettes d'exportations et de devises étrangères • Poids des petits producteurs (fragmentation de la production) • Insuffisance des ressources allouées à la vulgarisation des réglementations, à leur application et au conseil technique agricole • Développement en silo de la politique agricole (promotion du modèle productiviste en parallèle de l'agriculture durable)³³ • Volatilité des cours mondiaux	• Renforcement des exigences environnementales des marchés d'exportation • Multiplication d'initiatives privées qui permettent d'orienter la formulation des politiques publiques (projets pilotes, certifications, systèmes de traçabilité, etc.) • Emergence de lois-cadres et stratégies nationales sur l'agriculture biologique et l'agroécologie³⁴ • Relative structuration des petits producteurs en groupements (coopératives, cluster, etc.) – <i>selon pays</i>³⁵ • Maintien de savoirs endogènes sur les pratiques durables
---	---

Tableau 5. Bilan des principaux IPP dans l'agriculture et leur degré de prise en compte de la biodiversité

● Principaux IPP à « verdir »	🌿 Principaux IPP « verts » à renforcer ou à introduire
<u>Economiques :</u> • Subventions/Exemptions de taxes sur les intrants chimiques • Subventions/Exemptions de taxes sur des produits issus de l'agriculture non durables • Subventions/Exemptions de taxes pour les entreprises agro-industrielles sans clauses environnementales associées <u>Réglementaires :</u> • Plans d'aménagement du territoire • Régime foncier³⁶ <u>Informationnels et autres :</u> • R&D publique • Conseil technique agricole • Solutions de financement • Solutions d'assurance	<u>Economiques :</u> • Paiements pour Services Environnementaux, crédits carbone et certificats biodiversité <u>Réglementaires :</u> • Réglementation de l'usage des intrants – chimiques et bio intrants (produits homologués, règles d'application, niveaux de résidus de pesticides autorisés, gestion des déchets, respect de zones tampons avec les aires protégées et cours d'eau, etc.) • Normes nationales sur l'agriculture durable (préalable à l'écocertification) <u>Informationnels et autres :</u> • Labellisation • Etude d'Impact Environnemental et Social (agro-industrie) • Programmes de reboisement et d'agroforesterie • Systèmes de traçabilité

³³ Par exemple, dans de nombreux pays, l'agriculture est le premier facteur de déforestation. Si des campagnes de reboisement massives sont organisées (Kenya, Ethiopie, Ouganda, Guinée, Vietnam), les instruments permettant d'empêcher la conversion de milieux naturels en terres agricoles sont souvent insuffisants (plan d'aménagement du territoire, règles d'attribution des terres, etc.)

³⁴ *Loi relative à l'agriculture biologique* de la Tunisie (1999), développement de l'*Uganda Organic Standard* (2004), *Ethiopian Organic Agriculture System Proclamation* (2006), *Loi portant politique de développement de l'agriculture durable* du Gabon (2008), *National Organic Agriculture Policy* de l'Ouganda (2019), *Stratégie Nationale de Développement de l'Agriculture Ecologique et Biologique* du Bénin (2022)

³⁵ La Guinée possède une bonne structuration de ses producteurs en groupements, unions et fédérations aux différents échelons, de même au Sénégal. L'Ethiopie a mis en place une politique de promotion des *clusters* agricoles (groupement de producteurs de céréales adjacents pour mettre en commun les achats d'intrants et machines agricoles).

³⁶ Via l'influence du régime foncier et de la sécurisation des droits fonciers des exploitants sur leurs investissements dans la gestion durable des terres (voir les évolutions proposées pour la nouvelle Loi foncière agricole de Guinée)

NB. Les IPP les plus pertinents à mobiliser varient en fonction des caractéristiques des filières :

- Structure foncière et taille des exploitations (petite agriculture ou agro-industrie/horticulture), par exemple la taxation n'est pas un levier applicable pour l'agriculture vivrière
- Marché (consommation domestique ou culture d'exportation), par exemple les cultures d'exportation sont les plus ciblées par les initiatives de certification et de normes
- Type de spéculation (céréales, maraîchage, plantations), par exemple, inversement, la certification est particulièrement en retard sur les céréales.

Bilan : L'enjeu majeur du **mainstreaming** de la biodiversité dans le secteur agricole est la mise en cohérence entre les annonces de nouveaux cadres politiques et juridiques qui se multiplient en faveur de l'agriculture durable d'une part, et les politiques effectivement mises en œuvre qui restent majoritairement calquées sur les principes de la révolution verte (subvention des intrants chimiques, soutien à la mécanisation, usage de variétés améliorées, etc.) d'autre part. **Il existe également un enjeu de coordination entre l'action publique et les autres acteurs** (secteur privé, société civile, coopération internationale).

3.3.2.2. Exploitation forestière

Pays dont le secteur forestier a été couvert par l'étude : Bénin, Ethiopie, Guinée, Kenya, Ouganda, Vietnam

Tableau 6. Analyse des freins et moteurs pour le *mainstreaming* dans l'exploitation forestière (y compris bois d'œuvre et bois énergie)

Freins	Moteurs
• Manque de moyens pour l'application de la réglementation et des sanctions • Prévalence de la corruption dans les administrations forestières • Manque de compétences techniques pour développer les outils de gestion (inventaires, plans d'aménagement, etc.) • Mauvaise productivité des plantations / valeur ajoutée insuffisante – <i>selon pays</i>³⁷ • Manque de ressources pour développer des moyens de subsistance alternatifs après interdiction de l'exploitation des forêts, conduisant à la poursuite illégale • Manque de politiques énergétiques soutenant les alternatives au bois énergie pour la cuisson	• Forte conscience de la valeur des forêts, notamment des têtes de source et berges des cours d'eau et pour freiner la désertification • Lois-cadres forestières globalement avancées sur les enjeux de conservation • Renforcement des exigences environnementales des marchés d'exportation • Développement de standards internationaux portés par le secteur privé (FSC) • Développement de mécanismes internationaux de financement de la conservation des forêts (REDD+)

Tableau 7. Bilan des principaux IPP dans l'exploitation forestière et leur degré de prise en compte de la biodiversité

● Principaux IPP à « verdir »	🌿 Principaux IPP « verts » à renforcer ou à introduire
<u>Réglementaires :</u>	<u>Economiques :</u>

³⁷ En Guinée, le potentiel de production des forêts est quasi nul. Au Vietnam, les plantations sont essentiellement composées d'arbres à croissance rapide et à faible valeur ajoutée car coupés avant maturité et valorisés sous forme de copeaux et lamellés.

Fléchage des redevances forestières	- Subventions aux énergies et modalités de cuisson alternatives (y compris foyers améliorés) - Subventions de modes de production de charbon de bois plus efficaces - Subventions de plants d'espèces natives et d'espèces adaptées aux besoins (bois d'œuvre ou charbon de bois) - Subventions/exemptions de taxe pour le développement de plantations privées - Paievements pour Services Environnementaux (PSE), crédits carbone et certificats biodiversité <u>Réglementaires :</u> - Zonage forestier (y compris aires protégées) - Interdiction de coupe (globale ou sur les espèces natives) - Plan d'Aménagement Forestier (PAF) - Licences et quotas de coupe - Obligations de reboisement - Cadre pour la gestion communautaire participative - Réglementations sur les importations <u>Informationnels et autres :</u> - Certifications d'exploitation durable - Campagnes nationales de reboisement - Promotion et financement d'infrastructures pour les énergies alternatives - Renforcement de capacités sur les bonnes pratiques d'entretien des plants et des forêts et sur l'élaboration des plans de gestion forestiers communautaires - Renforcement de capacités sur les bonnes pratiques de production de charbon de bois durable (sélection des essences, replantation, techniques de production) - Promotion de moyens alternatifs de subsistance
---	--

Bilan : L'enjeu du *mainstreaming* de la biodiversité dans l'exploitation forestière se situe d'abord dans la mise en application des cadres réglementaires existants, intégrant déjà de nombreuses clauses sur la préservation des forêts. Ces difficultés d'application sont notamment liées aux conflits d'intérêts entre la conservation des forêts et leur exploitation. Si la majorité des pays ont à ce jour imposé des interdictions partielles ou totales de l'exploitation des forêts non privées (Kenya, Guinée, Ouganda, Vietnam, Ethiopie), le manque de mesures de soutien au développement de sources de revenus alternatives, de la gestion participative des forêts et de grandes plantations forestières à haut rendement ont mené à l'explosion de l'exploitation illégale. Les manques de compétences techniques et de données scientifiques (inventaires, taux de croissance, etc.) nécessaires pour établir les plans de gestion forestière durables sont également des obstacles.

3.3.2.3. Pêche³⁸

Pays dont le secteur pêche a été couvert par l'étude : Fidji, Guyana, Madagascar, Mozambique, Sénégal

Tableau 8. Analyse des freins et moteurs pour le *mainstreaming* dans la pêche

Freins	Moteurs
--------	---------

³⁸ Le Vietnam n'a pas été intégré dans cette analyse, dans la mesure où les acteurs et IPPS encadrant l'aquaculture diffèrent largement de la pêche de poissons sauvages. Les dynamiques sont assez semblables à celles de l'agriculture néanmoins

• Croissance démographique et flux de migration internes vers les zones côtières • Interventions de l'Etat qui ont favorisé la hausse de la capacité de pêche • Manque de prise en compte des données scientifiques disponibles pour orienter les mesures de gestion • Connaissances fragmentaires de l'état des stocks halieutiques et des dynamiques de leur reconstitution • Régimes de libre accès pour la pêche artisanale malgré sa forte contribution aux captures • Manque de ressources investies pour encadrer et contrôler la pêche artisanale • Manque de volonté politique pour appliquer la réglementation sur la pêche artisanale (enjeu d'acceptabilité sociale lié au manque de sources de revenus alternatives) • Volatilité des cours mondiaux (pour les produits d'exportation)	• Renforcement des exigences environnementales des marchés d'exportation • Cadres de gestion de la pêche industrielle relativement matures (licences et quotas, surveillance satellite, dispositifs d'exclusion des tortues – TED (<i>Turtle Excluder Device</i>) – et de réduction des prises accessoires – BRD (<i>Bycatch Reduction Device</i>), etc.) • Contribution de la pêche industrielle à la cogestion du secteur qui influence mais favorise en contrepartie l'adhésion aux régulations • Développement de standards internationaux portés par le secteur privé (MSC) • Mise en cohérence des politiques d'aires marines protégées et de la gestion de la pêche artisanale • Développement de cadres pour la gestion communautaire des pêches³⁹
--	--

Tableau 9. Bilan des principaux IPP dans la pêche et leur degré de prise en compte de la biodiversité

● Principaux IPP à « verdir »	🌀 Principaux IPP « verts » à renforcer ou à introduire
<u>Economiques :</u> • Subvention/exemption de taxe sur le carburant et autres types d'avitaillement • Subvention/exemption de taxe sur tous types d'engins de pêche • Subvention/exemption de taxe sur les moteurs et bateaux <u>Réglementaires :</u> • Fléchage des redevances issues de la pêche • Non obligation de débarquement des prises accessoires • Autorisation de pratiques de transformation générant des dégradations environnementales additionnelles⁴⁰ • Autorisation d'importer et vendre des engins de pêche interdits d'usage	<u>Réglementaires :</u> • Licences, quotas et autres mesures de restriction de la capacité de pêche (taille du navire, longueur des filets, etc.) • Engins de pêche autorisés (type/taille de maille) • Obligation de TED et BRD • Zonage (y compris aires marines protégées) • Repos biologiques, périodes de fermeture de la pêche et/ou restriction du nombre de jours en mer • Plan d'aménagement des pêches • Cadre pour la gestion communautaire <u>Informationnels et autres :</u> • Certification • Recherche (études de stock, zones et périodes de reproduction, etc.) • Promotion de moyens alternatifs de subsistance

³⁹ Voir les expérimentations menées à Madagascar sur les transferts de gestion des ressources halieutiques et aires marines gérées localement

⁴⁰ La transformation des ressources halieutiques est particulièrement problématique au Sénégal où les captures accessoires sont transformées en farine de poisson et où le poisson est fumé au bois de mangrove.

	• Accords de pêche avec des pays étrangers (quotas, fléchage des redevances)
--	--

NB. La pêche côtière (crevette à Madagascar, crevettes et crabes aux Fidji) est également fortement impactée par la dégradation des habitats et lieux de reproduction par d'autres secteurs (déforestation des mangroves notamment). Cela impose de créer des cadres de coordination interministériels.

Bilan : La majeure partie des pays étudiés a connu un fort déclin des stocks dès les années 2000 voire avant, en raison de la surpêche. Cela a mené à une forte régulation de la pêche industrielle. Néanmoins, deux enjeux majeurs demeurent afin de soutenir la durabilité de la pêche : la lutte contre la pêche INN, l'encadrement de la pêche artisanale, hautement informelle et fragmentée, et le manque de données scientifiques permettant d'orienter les mesures de gestion (nombre de licences, quotas, durée de la campagne de pêche, localisation des aires marines protégées, etc.).

3.3.2.4. Industrie extractive

Pays dont l'industrie extractive a été couverte par l'étude : Gabon, Guinée, Mozambique, Sénégal

Tableau 10. Analyse des freins et moteurs pour le *mainstreaming* dans l'industrie extractive

Freins	Moteurs
Secteur industriel	
• Conflits entre objectifs de conservation et besoins de la rente issue de l'industrie extractive (cas fréquents de localisation de gisements au sein ou à proximité d'aires protégées / riches en biodiversité) • Priorités d'encadrement du secteur tournées vers la captation de la rente plus que vers ses impacts environnementaux • Manque de moyens pour assurer le suivi des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux	• Renforcement des exigences environnementales des banques et assurances (ex. normes de la Société Financière Internationale) • Engagements RSE croissants des entreprises internationales
Secteur artisanal	
• Croissance démographique et flux de migration internes et régionaux vers les zones minières • Priorités d'encadrement du secteur tournées vers la captation de la rente plus que vers ses impacts environnementaux • Cadre réglementaire inadapté au secteur artisanal, hautement informel et fragmenté, et à la transition en cours de l'exploitation artisanale vers l'exploitation semi-industrielle (mécanisée) • Manque de méthodes de traitement efficaces et accessibles financièrement du minerai sans produits toxiques • Corruption	• Accroissement des conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement, dégradant aussi les activités de pêche et agricoles à proximité⁴¹ • Signature de traités internationaux sur l'usage de produits toxiques (convention de Minamata sur le mercure)

⁴¹ Cette dégradation radicale a notamment poussé la Guinée et le Sénégal à suspendre temporairement toute activité d'orpaillage.

• Manque de moyens pour faire appliquer la réglementation et les sanctions • Manque de sources de revenus alternatifs	
--	--

Tableau 11. Bilan des principaux IPP dans l'industrie extractive et leur degré de prise en compte de la biodiversité

● Principaux IPP à « verdir »	🌀 Principaux IPP « verts » à renforcer ou à introduire
<u>Economiques :</u> • Exemption de taxe sur les importations d'équipement • Exemption de taxe et autres mesures incitatives pour les investissements étrangers <u>Réglementaires :</u> • Cadastre minier/zonage • Fléchage des redevances issues de l'exploitation • Règles d'importation des équipements et produits toxiques	<u>Economiques :</u> • Subventions d'équipements de traitement sans produits toxiques <u>Réglementaires :</u> • Zonage • Etude d'Impact Environnemental et Social, Plan de Gestion Environnemental et Social et autres formes d'évaluations (notice d'impact et cahier des charges simplifiés, etc.) • Obligations de restauration et compensation • Réglementation/normes sur l'usage des produits toxiques et la gestion des déchets (produits autorisés, mesures de sécurité à mettre en place, normes de rejet, etc.) • Obligation de l'orientation d'une partie des revenus vers le développement local <u>Informationnels et autres :</u> • Promotion de la formalisation en groupements pour mieux encadrer les pratiques • Promotion et solutions de financement de méthodes de traitement sans produits toxiques • Promotion de sources de revenus alternatives

Bilan :

Secteur industriel : L'industrie extractive représente une rente conséquente pour l'Etat, rendant les arbitrages souvent peu favorables pour la biodiversité⁴². L'intervention publique se focalise ainsi essentiellement sur la captation des revenus et leur redistribution. L'encadrement des pratiques minières dans les zones clés pour la biodiversité doit être encadrée plus strictement. Le renforcement des standards internationaux et la multiplication des démarches RSE et engagements volontaires des entreprises conduisent néanmoins à une amélioration progressive des pratiques des entreprises minières industrielles. La prise en compte des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, via la mise en place de mécanismes de consultation et de compensation adaptés et équitables, est également un enjeu clé du secteur extractif.

⁴² Dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, dont fait partie le Mozambique, 28% des concessions d'hydrocarbures couvrent des zones à haute valeur écologique et biologique, et 8% sont situées sur des Aires Marines Protégées ([source](#)). En Guinée, certaines concessions minières empiètent également sur les aires protégées.

Secteur artisanal : L'encadrement des pratiques du secteur artisanal est le plus souvent inadapté à son caractère informel et fragmenté, ainsi qu'à la hausse de la mécanisation qui floute la délimitation entre artisanal et semi-industriel. L'absence de techniques alternatives matures et accessibles avec une efficacité comparable au traitement avec mercure et cyanure constitue un enjeu majeur, ainsi que la restauration des sites miniers. La formalisation de l'activité en groupements est une des pistes privilégiées pour mieux encadrer les pratiques.

3.3.2.5. Pastoralisme

Pays dont le secteur pastoral a été couvert par l'étude : Ethiopie, Kenya, Sénégal

Tableau 12. Analyse des freins et moteurs pour le *mainstreaming* dans le pastoralisme

Freins	Moteurs
• Manque de reconnaissance de la valeur économique, culturelle et environnementale du pastoralisme et des savoirs endogènes • Priorité donnée à l'urbanisation et l'expansion agricole, menant à la fragmentation des corridors de transhumance et à la perte de pâturages de saison sèche, réduisant in fine la mobilité des troupeaux et générant des conflits entre agriculteurs et pasteurs • Politiques tournées vers la promotion de l'élevage commercial en ranch (parc d'engraissement, consommation d'aliments industriels) et insuffisamment articulées avec les besoins des éleveurs pastoraux (fourrage notamment) • Manque de ressources pour mettre en place des politiques sur de vastes superficies et dans des contextes très dégradés (pauvreté, faim, insécurité, etc.)⁴³ • Rôle ethnoculturel de la taille des troupeaux (enjeu d'acceptabilité sociale de toute politique de réduction de la taille du cheptel) • Manque de recherche adaptée aux zones arides et semi arides, identifiant les ressources (eau, pâturage), les corridors de transhumance et les capacités de charge des écosystèmes pour informer les plans de gestion • Dégradation des pâturages qui a entraîné la diminution du nombre de bovins et la hausse du nombre d'ovins et de caprins, qui	• Multiplication des défis dans les zones pastorales (pauvreté, faim, insécurité, impacts du changement climatique etc.), jouant par ailleurs un rôle important dans la production de protéines animales, qui attire l'attention des pouvoirs publics • Présence historique d'acteurs humanitaires complétant de plus en plus leur approche par un soutien au développement avec des approches <i>climate-smart</i>⁴⁵ • Décentralisation en cours (Ethiopie, Kenya) qui va favoriser le développement de politiques adaptées aux contextes locaux

⁴³ Notamment en Afrique de l'Est, affecté par des sécheresses de plus en plus récurrentes et longues

⁴⁵ C'est notamment le cas au Kenya et en Ethiopie où les sécheresses causent des crises alimentaires récurrentes.

dégradent encore plus les pâturages ⁴⁴ et les jeunes arbres, créant un cercle vicieux	
--	--

Tableau 13. Bilan des principaux IPP dans le pastoralisme et leur degré de prise en compte de la biodiversité

● Principaux IPP à « verdir »	🌿 Principaux IPP « verts » à renforcer ou à introduire
<u>Economiques :</u> - Subventions/exemption de taxe pour les investissements dans l'élevage à grande échelle et la production d'aliments - Subventions pour l'accroissement du cheptel⁴⁶ <u>Réglementaires :</u> - Plan d'aménagement du territoire et régime foncier⁴⁷ <u>Informationnels et autres :</u> - Recherche - Conseil technique	<u>Réglementaires :</u> - Zonage des pâturages - Plans de gestion des pâturages - Cadre pour la gestion communautaire - Permis et quotas de pâturage <u>Informationnels et autres :</u> - Solutions d'assurances - Certification (viande, produits laitiers, cuir)

Bilan : Le pastoralisme a généralement été marqué par un défaut de politiques appropriées voire un manque de reconnaissance en tant que mode de valorisation des terres, qui ont privilégié l'agriculture, puis l'urbanisation et l'élevage commercial intensif. Ces politiques ont entraîné la fragmentation des zones de pâturages et des parcours de transhumance, la restriction de la mobilité des troupeaux, entraînant in fine la sédentarisation partielle des pasteurs et le surpâturage dans leurs zones d'implantation, ainsi que des conflits avec les agriculteurs.

Les zones pastorales font ainsi face à la fois à une multiplication des défis (surpâturage, sécheresses, espèces invasives, conflits) et un déficit d'investissements publics (recherche, conseil technique, routes, accès aux soins vétérinaires et à l'eau, encadrement des déplacements, etc.), qui freinent largement l'adoption de meilleures pratiques. La mise en place de plans de gestion pastoraux fondés sur des connaissances et sur la revitalisation des autorités traditionnelles de gestion est un axe prioritaire.

3.4. ANALYSE DES STRATEGIES DE MAINSTREAMING

3.4.1. IPPS LES PLUS RECURRENTS

Il existe un certain nombre d'IPPS existants récurrents à travers les secteurs et pays étudiés, pouvant être rangés selon la typologie présentée en partie 2.3. Ils sont ordonnés selon leur fréquence d'apparition dans le tableau ci-dessous.

⁴⁴ Les chèvres notamment mangent les racines des plantes et les jeunes arbres

⁴⁶ Il existe des subventions à la réduction de la taille du cheptel qui sont souvent des mesures d'urgence pour faire face à des périodes de sécheresse. Elles peuvent être suivies de politiques de subventions de rachat de bétail lorsque la situation s'améliore. Ces politiques ne sont pas guidées par une vision de long terme visant à aligner la taille du cheptel avec la capacité de charge des écosystèmes.

⁴⁷ Dans les trois pays, l'expansion agricole et l'urbanisation ont été privilégiées sur le pastoralisme dans les plans d'aménagement des terres. De plus, les communautés pastorales font face à une insécurité de leurs droits fonciers, en raison généralement du manque de reconnaissance adéquate de la propriété communautaire/collective dans la loi. Le *Community Land Act* de 2016 du Kenya visait à protéger les terres communautaires en les plaçant sous la protection des comtés, mais sa mise en œuvre reste insuffisante.

Tableau 14. IPPS les plus récurrents à travers les secteurs et pays étudiés

Economique	Réglementaire	Informationnel	Autres
• Subventions (financière ou en nature) • Taxes (exemption / introduction-hausse) • Solution de financements/Prêts bonifiés (à taux préférentiel, garanti par l'Etat, etc.) • Encadrement des prix (prix plancher, revenu minimum garanti) • PSE, crédits carbone et crédits biodiversité • Solutions d'assurance	• Pratiques autorisées/interdites • Zonage et plan d'aménagement du territoire (y compris aires protégées et zones périphériques) • Licences d'exploitation et quotas • Normes⁴⁸	• Labellisation et standards • Standards de reporting, dont Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) • Campagnes de sensibilisation et de plaidoyer	• R&D publique • Offre de formation et accompagnement technique • Infrastructures publiques (stockage, transformation, transport, etc.) • Instances de cogestion des filières entre parties prenantes⁴⁹

3.4.2. ENJEUX DES « BOUQUETS D'INSTRUMENTS » POUR ASSURER LA COHERENCE ET L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

3.4.2.1. Rôle des stratégies et plans nationaux pour garantir la cohérence des politiques publiques

Les gouvernements font face à des politiques publiques dont les objectifs affichés peuvent apparaître **antagonistes** (lutte contre la pauvreté, inclusion des jeunes et des femmes, contrôle de la dette publique, adaptation aux changements climatiques, etc.). Dans le secteur du cacao au Cameroun par exemple, le gouvernement cherche à la fois à doubler la production pour générer des emplois ruraux, des recettes fiscales et des devises étrangères, et fait en même temps face à l'entrée en vigueur prochaine du RDUE, qui vise à empêcher l'accès de tout produit issu de la déforestation sur le marché européen. Il conviendrait dans ce cas d'élaborer un instrument de cohérence qui réconcilie les différents objectifs au sein d'une stratégie intégrée.

Dès lors, **l'élaboration de documents de planification intégrée pluriannuels (stratégie, plan, politique, etc.) est une étape importante afin d'établir une vision et mettre en cohérence les différentes priorités.** Ils peuvent ensuite être déclinés en plans séquencés (quinquennal ou décennal par exemple), par filière ou thématique (Stratégie Nationale de Développement Durable de la Chaîne de Valeur de l'Huile de Palme 2021 – 2030 du Cameroun, *National Agricultural Soil Management Policy* du Kenya, etc.) et en plans d'investissements. L'élaboration de ces documents peut par ailleurs constituer une première opportunité de concertation entre les parties prenantes (y compris secteur privé et société civile qui jouent un rôle central dans les pratiques et l'adhésion aux politiques publiques – voir partie 3.2.2.2). Ces documents fournissent également une base importante pour attirer des financements de bailleurs internationaux.

⁴⁸ Norme et standard sont un ensemble de règles de conformité. La norme est établie par un organisme public ou agréé par l'Etat, tandis que le standard peut être établi par tout groupe d'utilisateur.

⁴⁹ Les aspects institutionnels ne font pas partie du périmètre de la présente étude. Ils sont néanmoins un instrument transversal au service des interventions publiques. Le besoin d'instances de cogestion regroupant acteurs publics, professionnels et société civile est notamment revenu régulièrement.

Si de nombreux pays disposent de stratégies mentionnant la biodiversité, leur mise en œuvre effective reste un enjeu significatif. Cette mise en œuvre passe d'abord par leur ancrage dans le cadre juridique (loi sectorielle, code des impôts, loi des finances, etc.) et par l'élaboration de programmes d'intervention, souvent cofinancés par des bailleurs internationaux et combinant différentes mesures incitatives (subventions, recherche, conseil technique, etc.). La mise en œuvre dépend de deux facteurs principaux : la volonté politique d'une mise en cohérence, qui dépend de la priorisation des objectifs des politiques publiques par un acteur public leader nécessairement protocolairement au-dessus des Ministres sectoriels (Premier Ministre, Présidence), et le financement. Ainsi, en Guinée, la Politique Nationale de Développement Agricole 2017-2025 mentionne explicitement la protection de la biodiversité et la diffusion des bonnes pratiques agricoles comme des priorités pour renforcer la résilience du secteur agricole. Cependant, la politique de Refondation verte menée depuis 2021 par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) après son accession au pouvoir relève plutôt des principes de la révolution verte classique, fondée sur la promotion des intrants chimiques et de la mécanisation. Dans les pays ayant amorcé leur décentralisation, une déclinaison au niveau territorial est nécessaire pour opérationnaliser les stratégies, ce qui requiert des ressources financières et techniques. Au Kenya par exemple, les comtés, créés en 2012, sont responsables de leur plan de développement intégré et de leur planification spatiale. Seul un nombre limité de comtés ont déjà établi ces plans, en raison du manque de ressources techniques et financières.

Les processus de suivi-évaluation et de révision de ces stratégies gagneraient à être largement renforcés. S'il existe un mécanisme de redevabilité internationale sur les SPANB ancré sur les COP, il n'existe en revanche que peu de systèmes de suivi et d'information sur les politiques sectorielles, économiques et commerciales. Cette fonction pourrait néanmoins être intégrée, du moins en partie, dans les prérogatives des institutions ayant déjà un rôle en matière de production statistique, qui existent déjà notamment pour la pêche (FAO, organismes régionaux de gestion des pêches tels que *l'International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas* – ICCAT – ou la Commission des Thons de l'Océan Indien – CTOI).

3.4.2.2. Limites des différents types d'IPPS et plaidoyer pour des réformes de « bouquets d'instruments »

Chaque type d'IPPS comporte des avantages et des limites, rendant nécessaire l'approche en *policy-mix*. Ces éléments sont détaillés par IPPS en Annexe 5.4. Les principales limites sont reprises ci-dessous.

Plusieurs facteurs communs aux secteurs et pays étudiés complexifient l'élaboration et l'application de la loi, contraignant ainsi toute approche réglementaire et coercitive (interdiction-sanction) :

- Superposition de différents niveaux d'exploitation aux fonctionnements différents (industriel, semi-industriel, artisanal, subsistance/vivrier) qui impose de définir des instruments d'encadrement des secteurs adaptés aux réalités des différents types d'acteurs et degrés de structuration des acteurs ;
- En particulier, fragmentation de la production artisanale et de subsistance entre de multiples petits exploitants, généralement dotés de ressources limitées pour transformer leurs pratiques et nécessitant donc des mesures de soutien conséquentes pour favoriser l'acceptabilité sociale, financer les investissements et partager les risques de transition ;
- Forte prévalence de l'informalité des petits producteurs au sein des chaînes de valeur, qui opèrent sans permis d'exploitation et sans verser de redevances, donc difficilement traçables, ce qui complexifie l'application des réglementations et des sanctions aux contrevenants ;
- Superposition du droit positif et du droit coutumier, qui complexifie la lisibilité des droits et devoirs de chacun et se fait souvent au détriment des petits exploitants, notamment sur le plan des droits fonciers ;
- Manque de volonté politique, résultant généralement d'un conflit entre objectifs politiques (préservation des ressources versus sécurité alimentaire, génération de devises étrangères et recettes fiscales finançant d'autres secteurs, encadrement des petits producteurs versus enjeux électoraux, etc.) ;

- Manque de sanctions adaptées, souvent non différenciées en fonction du type d'acteur (grande entreprise versus exploitant individuel) et d'un montant soit insuffisant pour être dissuasif, soit trop élevé⁵⁰ ou nécessitant des poursuites judiciaires donc inapplicable en pratique ;
- Corruption au sein des administrations de contrôle⁵¹ ;
- Manque de moyens des agents de contrôle (nombre insuffisant⁵², manque d'équipement – véhicules, GPS, etc., manque de formation technique, incitations financières insuffisantes de ces agents à effectuer des contrôles rigoureux et suivre l'application des sanctions et la remise en conformité) ;
- Risques d'exclusion des personnes les plus vulnérables en cas de renforcement des barrières à l'entrée pour l'exploitation des ressources (restriction de l'accès libre aux ressources par des systèmes de licences ou permis payants, investissement initial dans des équipements, etc.)⁵³ ;

Les instruments économiques ont en général une meilleure acceptabilité sociale et politique dans les pays BIODEV2030, car les gouvernements tendent à mobiliser plus largement les instruments « positifs » (subventions, aides au financement, plafonnement des prix pour le consommateur, etc.) que ceux « coercitifs » tels que les taxes, en raison du cadre fiscal globalement peu mobilisable (voir partie 3.1.1)⁵⁴. Néanmoins, plusieurs facteurs contraignent également leur utilisation :

- Ressources budgétaires limitées liées aux difficultés des pays en développement à mobiliser des recettes fiscales suffisantes ; la majorité des secteurs ciblés par BIODEV2030 sont d'ailleurs des contributeurs importants aux recettes fiscales, notamment lorsqu'il existe un secteur industriel (redevances de la pêche industrielle, exploitation industrielle du bois) ou pour les filières d'exportation (taxes d'exportation), ce qui pousse les Etats à chercher à augmenter leur production et à en extraire la rente afin de flécher une partie importante des recettes générées par ces secteurs vers d'autres priorités que leur gestion durable ;
- Poids du secteur informel (artisanal, vivrier) qui échappe à la taxation, et auprès duquel l'Etat ne peut donc essentiellement intervenir qu'avec des leviers « positifs » mobilisant des ressources budgétaires (type subvention et PSE), ou en mettant en œuvre une politique préalable de formalisation en groupements d'exploitants permettant de les faire intégrer conjointement un cadre fiscal⁵⁵ ;
- Difficultés de ciblage des bénéficiaires des aides financières, souvent captées *de facto* par les plus gros acteurs qui ont les connaissances et ressources pour solliciter les aides, tandis que les petits acteurs, souvent informels, sont mal identifiés et donc mal intégrés dans les circuits de distribution des aides⁵⁶. Le ciblage des subventions est un enjeu d'autant plus important, au vu des ressources budgétaires contraintes ;

⁵⁰ En Guinée, dans le secteur de l'orpaillage, l'installation de concasseurs est interdite à proximité de cours d'eau, sous peine de confiscation du matériel ou d'une taxe environnementale supérieure au coût du matériel. En pratique, ces règles ne sont pas appliquées localement et sont remplacées par des pénalités informelles versées aux institutions déconcentrées, leur servant de source de financement importante pour ces institutions. (Petit-Roulet, R., 2023)

⁵¹ Au Kenya, la corruption généralisée au sein du Kenya Forest Service (KFS), en charge de l'administration forestière, a largement contribué au déclasserement de forêts protégées et à l'exploitation illégale (source)

⁵² A Madagascar, le Centre de Surveillance des Pêches était doté de 24 agents pour 5 000 km de côtes (Ranaivomanana et al., 2019)

⁵³ C'est par exemple le cas dans le secteur de l'orpaillage où la mécanisation de l'exploitation et l'instauration de permis d'exploitation tend à concentrer la valeur ajoutée au profit des investisseurs et propriétaires fonciers plutôt que des travailleurs vulnérables, dont les femmes (source)

⁵⁴ Certains pays, tels que le Gabon, le Kenya et le Sénégal, ont introduit le principe de pollueur payeur dans leur législation, mais l'application et les contrôles restent encore largement limités.

⁵⁵ Au Sénégal et en Guinée, la formalisation de l'orpaillage avec l'organisation en groupements est ainsi une priorité politique, qui permettra notamment de mieux agir sur leurs pratiques.

⁵⁶ Au Kenya, le programme de distribution d'engrais et de semences améliorées a majoritairement profité aux grandes exploitations de maïs (source). Au Cameroun, le Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) a ainsi lancé un programme de géolocalisation des parcelles et d'enregistrement de petits producteurs afin de faciliter la distribution de subventions.

- Poids des bailleurs internationaux dans le financement de la gestion durable des secteurs, qui pose des enjeux de continuité des facilités et dispositifs d'aide après l'achèvement des programmes⁵⁷. Le développement d'approches privilégiant les *country-led initiatives* (CLI) est une solution pour favoriser la vision long-terme et l'appropriation par les pays⁵⁸.

De même, les IPPS tels que la R&D, le conseil technique et les infrastructures sont des aides financières indirectes qui rencontrent des limites similaires. En effet, au travers de ces autres IPPS, l'Etat prend en charge indirectement une partie du coût de transition lié à l'innovation, aux compétences et aux infrastructures.

Enfin, la pertinence des instruments informationnels dépend des filières et ils requièrent généralement une maturation du cadre pour être pleinement opérants :

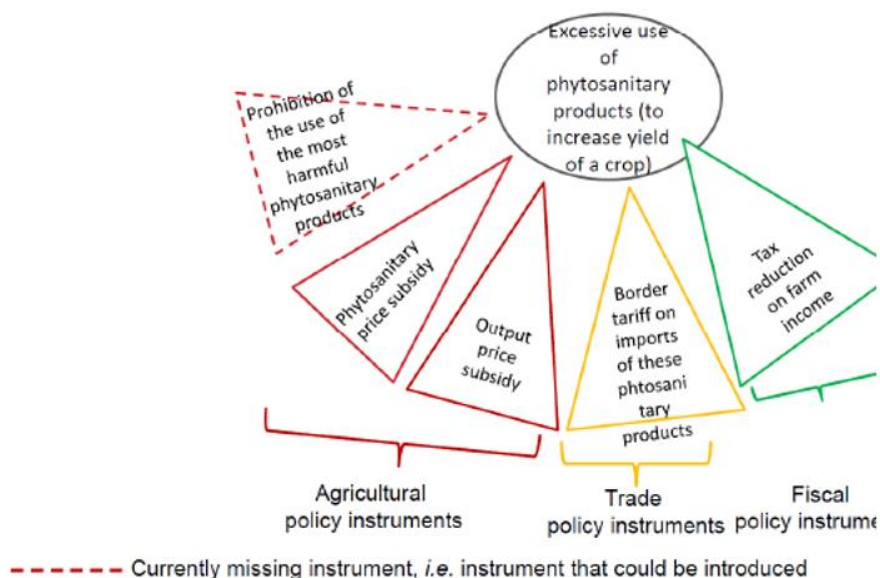
- Ils peuvent être promus par les filières d'exportation (écocertifications permettant d'obtenir un *premium* sur le prix ou de sécuriser l'accès à un marché), mais la transcription au niveau national de standards internationaux comporte des complexités (notamment sur les questions de traçabilité et d'harmonisation des normes phytosanitaires). Sur le marché domestique, ces instruments sont destinés à des marchés de niche dans les centres urbains ;
- Ils peuvent être mis à profit par les grandes entreprises (gros producteurs, transformateurs, exportateurs) qui ont les ressources techniques et financières pour respecter les standards, effectuer les *reportings* et payer les certifications tierce partie (Rainforest Alliance, Forest Stewardship Council – FSC, Aquaculture Stewardship Council – ASC, etc.). Des mécanismes assurant leur accessibilité aux petits producteurs, via la certification de groupes, des systèmes participatifs de garantie (SPG) ou de zones géographiques pourraient être bénéfiques ;
- Le renforcement de la transparence est nécessaire pour permettre la diffusion effective d'une information fiable, via par exemple le respect des obligations de rendre publiques les études d'impact environnemental et social ;
- Le renforcement des capacités d'audit est également nécessaire, afin de garantir le respect des standards, maintenir le niveau d'exigence des cahiers des charges et favoriser la lutte contre les contrefaçons et les fausses déclarations, notamment sur les aspects biodiversité, souvent moins connus et moins bien appréhendés que les aspects sociaux ou relatifs à la qualité sanitaire des produits ;

Ainsi, une combinaison adéquate des différents types d'IPPS (« bouquet d'instruments » à réformer en même temps) doit être trouvée, afin de répondre aux limites de chaque IPPS et d'atteindre les objectifs de politiques publiques fixés. L'approche en « bouquets d'instruments » est notamment nécessaire dans les secteurs faisant face à des difficultés d'application de la réglementation en raison du manque de ressources des acteurs pour changer leurs pratiques.

⁵⁷ A Madagascar, les financements apportés par les bailleurs sur le secteur pêche s'élèvent à 12M€, contre 7,6M€ de budget donné par l'Etat en 2024 ([source](#))

⁵⁸ Au Cameroun, la Central African Forest Initiative (CAFI) finance la lutte contre la déforestation associée au cacao principalement à travers un soutien au FODECC (voir ci-dessus) ([source](#))

Figure 5. Exemple de « bouquet d'instruments » à réformer en même temps pour favoriser la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans l'agriculture (source : UICN)



3.4.3. STRATEGIES DE DIFFUSION DU MAINSTREAMING DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les IPPS influençant le plus les pratiques sont les IPPS réglementaires et économiques (« carrots and sticks »^{xliii}). Les IPPS informationnels et autres jouent essentiellement un rôle d'*enabling factors* créant un environnement favorable au changement de pratiques. Ces types d'IPPS peuvent être articulés selon différentes stratégies, en fonction du contexte national et sectoriel.

La première stratégie de *mainstreaming* possible est l'approche réglementaire (stick puis carrot). Elle consiste à d'abord intégrer des mesures de protection de la biodiversité dans le cadre juridique qui établit les droits et devoirs des différents acteurs. Elle a pour effet principal de rendre illégales ou illicites un certain nombre de pratiques. De nombreux pays et secteurs couverts par l'étude disposent ainsi de cadres légaux relativement avancés définissant des restrictions visant la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité⁵⁹. Dans un second temps, en parallèle des sanctions prévues par le corpus juridique, des incitations économiques directes (subventions, exemptions, détaxes, etc.) et indirectes (soutien de la recherche publique, des services de formation et d'accompagnement, etc.) sont développées afin d'inciter les acteurs à se conformer à la réglementation.

Cette approche est particulièrement adaptée dans les contextes suivants :

- Volonté politique de faire appliquer la loi, au niveau central comme local⁶⁰ ;
- Gouvernance solide et transparente du secteur permettant de limiter la corruption et autres contournements de la loi ;
- Bonne structuration du secteur / Poids de gros acteurs (producteurs, transformateurs ou exportateurs) qui ont les ressources pour se conformer à la réglementation et sont poussés à la respecter au titre des risques de sanctions financières, d'enjeux d'image et de sécurisation de leurs débouchés, leur nombre limité permettant par ailleurs de rationaliser les contrôles ;
- Bon fonctionnement de l'appareil juridique avec l'adoption des textes d'application des législations au niveau national (et territorial dans les pays fortement décentralisés) ainsi qu'un suivi de la cohérence

⁵⁹ C'est le cas en particulier de l'exploitation forestière en Guinée, en Ethiopie et au Kenya, de la pêche crevettière à Madagascar, du secteur minier en Guinée, au Sénégal et au Gabon, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière au Vietnam, de l'agriculture en Ouganda.

⁶⁰ Au Guyana et à Madagascar, la restriction de l'accès à la petite pêche, souvent source de revenus principale des communautés côtières, est très impopulaire. Si de nombreuses restrictions sont prévues dans les textes, elles sont en pratique peu appliquées, notamment à l'approche d'élections, notamment locales.

entre réglementations, y compris les dispositions communautaires, régionales et internationales contraignantes ;

- Existence de services de vulgarisation permettant de diffuser les mises à jour réglementaires et les lignes directrices, de mise en œuvre et de *reporting* auprès des exploitants, en particulier les petits exploitants dont une partie peut être analphabète ;
- Disponibilité de ressources humaines, techniques et financières pour faire effectivement appliquer la réglementation et éviter l'essor d'activités illégales⁶¹.

La seconde stratégie de *mainstreaming* possible est l'approche incitative (carrot puis stick). Elle consiste à d'abord intégrer des mesures de protection de la biodiversité dans les incitations économiques directes (subventions, taxation, etc.) et indirectes (soutien de la recherche publique, des services de formation et d'accompagnement, etc.), afin d'encourager les changements de pratiques sur une base volontaire et si possible consciente. Dans les pays BIODÉV2030, les instruments économiques employés sont quasi exclusivement positifs en raison de la faiblesse du cadre fiscal, de la capacité financière des acteurs, et de la capacité et volonté générale des Etats à faire appliquer des outils coercitifs tels que des taxes élevées pour des raisons environnementales. La baisse, voire la suppression de subventions ou d'exonérations de taxe, est beaucoup plus répandue, mais est plus souvent liée à des contraintes budgétaires qu'à une politique environnementale⁶² et entraîne assez peu de réorientations pérennes des pratiques (par exemple, une baisse des subventions sur les fertilisants entraîne le plus souvent une baisse des rendements et une dégradation de la situation socio-économique des producteurs, plutôt que l'orientation vers des pratiques de fertilisation alternatives). Plutôt que le principe de « pollueur payeur », on trouve d'ailleurs le plus souvent le principe de « bénéficiaire [des services environnementaux] payeur », au travers notamment des PSE.

Dans un second temps, le cadre réglementaire est renforcé afin d'aligner le niveau d'exigence envers tous les acteurs ; il est également complété pour promouvoir et encadrer les pratiques durables émergentes (agriculture durable, pâturage en rotation, gestion communautaire des pêches, etc.)⁶³. Cette approche est particulièrement adaptée dans les contextes suivants :

- Présence d'enjeux d'acceptabilité politique et sociale, qui limitent toute approche réglementaire et coercitive directe ; ces enjeux sont particulièrement forts pour les communautés ne disposant pas de sources de revenus alternatives suffisantes (pêche pour les communautés côtières, communautés pastorales, communautés rurales pratiquant l'orpaillage, etc.) ;
- Pratiques alternatives non mures (techniques à stabiliser, chaîne de valeur à recalibrer, cadre réglementaire international en cours d'évolution, etc.) nécessitant une transition progressive et de laisser de la flexibilité aux acteurs économiques à court ou moyen terme ;
- Présence d'un tissu d'acteurs non étatiques portant des initiatives sur lequel le gouvernement peut s'appuyer ;
- Disponibilité de financements pour financer les mesures de soutien (subventions, PSE, R&D, conseil technique, etc.), qui dépend des priorités politiques, de leur visibilité et de leur inscription dans le temps long, de la capacité du pays à mobiliser des ressources domestiques (dont recettes fiscales) et de sa stabilité politique, qui influence par ailleurs positivement la propension des bailleurs internationaux à intervenir.

L'approche réglementaire se caractérise ainsi par son approche d'abord *top-down*, qui peut devenir *bottom-up* dans un second temps pour assurer la convergence des pratiques acteurs avec la réglementation. L'approche incitative est plus mixte, reposant le plus souvent d'abord sur du *bottom-up*, où l'Etat vient

⁶¹ Au Kenya, le moratoire sur l'exploitation forestière imposé en 2018 a rendu la production de charbon de bois illégale. Les *Charcoal Rules*, qui prévoyaient de nombreuses mesures en faveur de la production durable de charbon de bois, ont été *de facto* rendues inapplicables. Les nombreux producteurs ayant continué illégalement n'étaient donc plus soumis à ces réglementations.

⁶² Par exemple, la suppression de l'exonération de taxe sur le carburant destiné aux bateaux de pêche à Madagascar a été majoritairement prise pour des raisons économiques et non environnementales.

⁶³ Il est intéressant de noter que nombre de ces pratiques étaient maîtrisées traditionnellement, grâce aux savoirs endogènes et institutions coutumières. Beaucoup d'entre elles ont cependant été déstabilisées par plusieurs facteurs à partir du XX^{ème} siècle.

en appui des initiatives portées par d'autres acteurs sur le terrain (secteur privé, ONG, coopération internationale).

Enfin, des approches hybrides peuvent être employées. C'est par exemple le cas de l'aquaculture au Vietnam, pays marqué par une forte intervention de l'Etat. Celui-ci appuie l'amélioration de la durabilité de la filière à la fois par des stratégies nationales mises en œuvre et un corpus juridique établi, déployés de pair avec diverses incitations financières (investissements publics dans les infrastructures, subventions, exemptions fiscales et prêts à taux préférentiels pour les investisseurs privés, etc.).

Exemple d'approche réglementaire : La pêche crevettière à Madagascar

Suite à l'effondrement des stocks de crevettes dans les années 2000^{xliv}, de nombreuses réglementations ont été mises en place au cours des années 2010, en parallèle du lancement de la démarche de certification MSC (non aboutie à ce jour). Le Code de la pêche et de l'aquaculture (2015) et le Décret n°2021-361 portant organisation de l'exercice de la pêche des crevettes côtières instaurent les instruments clés de gestion de la filière : licence, zonage, quotas, redevances, période de fermeture de la pêche, obligation d'utilisation de dispositifs d'échappement des tortues et de réduction des prises accessoires, obligation de restaurer les mangroves, etc. Ces différentes mesures ont permis une relative stabilisation des captures de crevettes.

La relative réussite de l'approche réglementaire est fortement liée à la mise en place de la cogestion avec la filière industrielle, qui représente une part importante des captures (voir partie 3.5.5). L'Etat leur a également apporté pendant de nombreuses années un soutien financier important pour faire face à la baisse des captures (réduction de taxes sur le carburant notamment).

Néanmoins, cette approche réglementaire rencontre de nombreuses limites quant à l'encadrement de la pêche traditionnelle, très fragmentée et dont le gel de l'effort de pêche comporte de nombreux enjeux sociaux et politiques (manque de ressources pour changer les pratiques et manque de sources de revenus alternatives).

Il est par ailleurs à noter que la diminution de l'effort de la pêche industrielle a été menée en parallèle du développement de l'aquaculture, qui a permis de créer de nouvelles opportunités économiques et maintenir les revenus d'exportation tout en soulageant les prélèvements sur les stocks sauvages.

Exemple d'approche incitative : Le cacao au Cameroun

Il n'existe pas de réglementation sur le mode de production du cacao au Cameroun. Celle-ci couvre essentiellement les enjeux de qualité et de commercialisation, visant à protéger l'image du cacao camerounais sur le marché international et à encadrer la vente pour maximiser les revenus captés par l'Etat. Celui-ci intervenait au niveau de la production essentiellement via des programmes de soutien à l'intensification de la production (distribution de plants de variétés améliorées, d'intrants chimiques, conseil agricole, etc.). Mais face au renforcement des demandes des consommateurs pour du cacao durable, le gouvernement a également multiplié les mesures de soutien à la durabilité du secteur (projets de géolocalisation des parcelles, conseil sur les bonnes pratiques agricoles, réhabilitation d'anciennes cacaoyères, etc.). Ces mesures ont été soutenues par différents bailleurs (dont l'UE et la *Central African Forest Initiative* – CAFI).

Cependant, la prochaine entrée en vigueur du RDUE pousse le gouvernement à renforcer progressivement son cadre réglementaire. Ainsi, les travaux pour la transcription nationale de la norme africaine ARS 1000 sur le cacao durable ont démarré en 2024. L'initiative des *Cocoa Talks*, dialogues multi acteurs organisés depuis 2021 au Cameroun par l'Union Européenne, vise à clarifier la répartition des rôles entre acteurs publics et privés, et constitue également une base pour l'élaboration de futures réglementations.

3.4.4. BILAN : FREINS & MOTEURS POUR LE MAINSTREAMING

Freins	Moteurs
• Financements insuffisants • Manque de données scientifiques • Volonté politique centrée autour des objectifs de développement socio-économique • Coordination insuffisante entre institutions chargés de l'élaboration des politiques sectorielles et biodiversité • Poids du secteur informel et des petits producteurs dotés de faibles ressources pour changer leurs pratiques • Sensibilisation faible sur le lien entre pratiques et pressions • Décentralisation récente créant des flous juridiques • Besoin de renforcement de capacités des agents d'application de la loi • Manque de mécanismes de pérennisation et passage à l'échelle des expérimentations terrain menées par des acteurs publics et autres acteurs (ONG, secteur privé, etc.) • Existence de débouchés commerciaux vers des marchés et des pays à faibles exigences environnementales et sociales	• Sensibilisation croissante sur la dégradation rapide des écosystèmes et les impacts sur les sociétés humaines • Renforcement des exigences environnementales des consommateurs et des marchés importateurs • Apparition d'instances de coordination supra-sectorielle de l'action publique (Ministère de l'Economie et des Finances, Premier Ministre, Présidence) • Cadre international porteur (cadre de Kunming-Montréal et renforcement des mécanismes de financement multilatéraux) • Intérêt des bailleurs de fonds pour la biodiversité • Renforcement de la société civile • Développement de <i>country-led initiatives</i> • Nombreuses lois cadres en cours de révision • Multiplication d'initiatives portées par le secteur privé

3.5. EXEMPLES D'EXPERIENCES REUSSIES ET ECHOUÉES DE MAINSTREAMING DANS LE MONDE

Huit axes clés pour le *mainstreaming* ont été identifiés, pouvant être déclinés dans l'ensemble des pays et des secteurs : aménagement intégré du territoire, intensification durable, politiques fondées sur la donnée, formalisation et agrégation des petits exploitants, cogestion, gestion participative, implication du secteur privé aval, finance carbone et biodiversité.

Pour chacun de ces axes, des exemples ont été identifiés au travers d'une revue de littérature globale ainsi que d'entretiens menés par Altai. Ils couvrent à la fois des pays BIODÉV2030, mais aussi et surtout d'autres géographies ayant mené des expérimentations plus avancées. Les bonnes pratiques (succès) ont été identifiées en vert, tandis que les mauvaises pratiques (échecs) ont été identifiées en orange.

3.5.1. AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU TERRITOIRE

L'aménagement intégré du territoire consiste à organiser l'allocation de l'espace aux différentes activités et infrastructures (exploitation, habitation, conservation, etc.) de façon coordonnée, afin de limiter les conflits d'usage et organiser la mise en valeur des espaces selon des vocations cohérentes et convenues. Le premier enjeu est d'assurer une allocation efficiente des terres, permettant de conserver des unités fonctionnelles d'un point de vue économique pour les espaces d'exploitation (terres agricoles, pâturages, exploitations forestières) et lutter contre la fragmentation des terroirs. Cette allocation doit ensuite être suivie de plans de mise en valeur des terres (aménagements hydroagricoles et autres infrastructures) permettant de maximiser leur productivité sur un espace donné. En regard, cette allocation efficiente favorise

la sanctuarisation d'espaces à haute valeur écologique et des corridors de biodiversité associés qui permettent la connectivité des espaces et des habitats naturels.

Les enjeux majeurs de l'aménagement intégré du territoire sont : i) la volonté politique et les ressources techniques et financières disponibles ; ii) la préservation suffisante de zones de conservation (en ligne avec les objectifs de 30% de Kunming-Montréal) et des corridors de connectivité ; iii) l'élaboration participative des plans d'aménagement spatiaux pour assurer l'adhésion des acteurs ; iv) la déclinaison aux différents échelons territoriaux pertinents (national, régional, local) ; v) la mise en œuvre, qui dépend de la volonté politique, du niveau d'implication effective des acteurs ainsi que des ressources techniques et financières.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) en France : un exemple de modèle de conservation intégré

La France compte près de 60 PNR, créés à partir des années 1960 et couvrant 17% du territoire national^{xlv}. Ces territoires visent à assurer la conciliation du développement économique et de la conservation dans les zones à haute valeur environnementale. Chaque PNR est doté d'une charte adoptée par décret qui fixe les limites spatiales, les objectifs de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les règles de gestion. Les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme doivent être alignés avec la charte. La gestion est assurée par un syndicat mixte rassemblant le département, la commune, les chambres d'agriculture, des métiers, du commerce, etc. En cas de non-respect de la charte, le PNR peut perdre sa labellisation.

Il existe de multiples autres expérimentations en cours dans les pays du Sud, parmi lesquels :

- Le Gabon développe un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ainsi qu'un système national d'observation des ressources naturelles et de forêts permettant d'affecter les zones de forêts aux différents usages et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PNAT, grâce au soutien de CAFI^{xlvi}.
- La RDC développe une politique intégrée d'aménagement du territoire, ainsi qu'un cadre réglementaire dédié, un plan national d'occupation des sols, sept plans provinciaux et des déclinaisons locales en collaboration avec les communautés et peuples indigènes, grâce au soutien de CAFI au travers du fond REDD+^{xlvii}.
- L'Equateur développe des plans locaux portés par les gouvernements décentralisés autonomes et intégrant des critères liés au changement climatique et à l'agriculture durable, grâce au projet PROAmazonia financé par le *Global Environment Facility* (GEF) et le *Green Climate Fund* (GCF).
- L'Ethiopie développe un projet d'aménagement du territoire participatif et intégré dans trois régions avec le soutien de la GIZ^{xlviii}.
- Le Sénégal vient d'adopter officiellement sa Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Zone Côtière, qui promeut différents instruments efficaces de cogestion de la biodiversité (aires marines communautaires protégées) et des ressources naturelles (comités locaux de pêche artisanale) à intégrer dans les plans de développement locaux des collectivités territoriales.

3.5.2. INTENSIFICATION DURABLE

L'intensification durable regroupe l'ensemble des mesures permettant d'accroître la productivité d'un système tout en garantissant sa soutenabilité environnementale à long terme, voire sa contribution positive à la préservation de la biodiversité. Les leviers de l'intensification sont : i) la hausse du rendement, grâce à l'amélioration des intrants et techniques d'exploitation (ex. agroécologie, agroforesterie, association culture-élevage, irrigation efficiente⁶⁴, etc.) ; ii) la réduction des pertes (pertes post-récoltes, poissons et produits forestiers abîmés, pertes de transformation, etc.) ; iii) la hausse du prix de vente, via la certification par exemple, la modification de la chaîne de valeur pour accroître la part du prix de vente captée par le

⁶⁴ Un des co-bénéfices de l'aménagement de parcelles irriguées est d'ailleurs de stabiliser les agriculteurs sur des parcelles données et freiner l'agriculture itinérante et sur abattis-brûlis, qui contribuent fortement à la déforestation.

producteur, l'introduction d'un prix plancher, etc. ; iv) la valorisation des sous-produits (résidus de culture, captures de pêche secondaires, sous-produits animaux issus de l'élevage et de l'aquaculture).

Pour garantir la durabilité de l'intensification, des mesures de sauvegarde environnementales strictes doivent être mises en place. En effet, il existe de nombreux exemples d'intensification de l'activité néfastes à la biodiversité : l'acidification massive des sols au Kenya à cause de l'usage excessif d'engrais chimiques inadaptés poussant à l'exploitation de nouvelles terres ; la transformation des poissons juvéniles en farine de poisson au Sénégal ; le traitement au cyanure des résidus issus du traitement gravimétrique (sans mercure) du minerai d'or dans l'orpaillage ; la perte de diversité variétale liée à la diffusion de semences améliorées et hybrides importées. Ces mesures de sauvegarde peuvent être intégrées dans l'approche employée par les acteurs publics (ex. réserver la distribution de plants améliorés aux plantations à réhabiliter), dans un cahier des charges validé par les acteurs d'une filière ou établi par un label, dans la planification territoriale (voir ci-dessus), dans la réglementation (ex. interdire certaines pratiques, tarification de l'eau pour l'irrigation), dans de l'accompagnement technique (ex. sur le bon usage des intrants et solutions alternatives)⁶⁵, etc.

L'échec de la réforme en faveur de l'agriculture biologique au Sri Lanka : l'enjeu de la progressivité et des mesures de soutien aux producteurs

La transition du Sri Lanka à l'agriculture biologique faisait partie des promesses de campagne du président Gotabaya Rajapaksa élu en 2019. En avril 2021, le gouvernement a ainsi interdit l'importation et l'utilisation d'engrais et pesticides chimiques. En six mois, la production de riz a baissé de 20%, menant à une hausse des prix et à une perte de l'autosuffisance en riz. L'interdiction a également eu un impact massif sur la production de thé, principal produit exporté et source de devises étrangères. En novembre 2021, le gouvernement a partiellement suspendu l'interdiction pour les principales cultures d'exportation (thé, hévéa, coco), qu'il a définitivement supprimée début 2022 face aux manifestations, à l'inflation et à l'effondrement de la monnaie sri lankaise. Une enveloppe de 200M\$ a été dégagée pour compenser les pertes des agriculteurs, ainsi que 150M\$ de subventions des prix pour les producteurs de riz^{xlix}.

Les principaux facteurs d'échec de la réforme ont été l'interdiction soudaine dans des secteurs très dépendants des intrants chimiques, le manque de soutien au développement de pratiques alternatives et le contexte défavorable de sortie de la pandémie de la Covid-19 qui avait déjà fragilisé l'économie.

3.5.3. POLITIQUES FONDEES SUR LES DONNEES (*EVIDENCE-BASED POLICYMAKING*)

La recherche joue un rôle essentiel de production de connaissances pour nourrir le dialogue politique, construire le consensus et affiner les orientations des politiques publiques. Dans les secteurs fondés sur le prélèvement de ressources naturelles (foresterie, pêche, mines, pastoralisme), la recherche permet notamment d'évaluer le potentiel de prélèvement et la vitesse et les conditions de renouvellement des ressources naturelles (hors mines). Les inventaires forestiers, les évaluations halieutiques et les études de capacité de charge des écosystèmes pastoraux (pâtures, ressources en eau, quantité de bétail) sont des documents centraux devant être révisés de façon régulière (5 ans maximum). Ils servent de base à l'établissement de plans de gestion durable, à l'adaptation des niveaux de prélèvement (licences, quotas) et à la mise en place de zones et périodes d'exclusion de l'activité (aires protégées, périodes de repos biologique, etc.). Ces données peuvent également servir de base à des indicateurs d'évolution de la biodiversité et d'avancement du mainstreaming. La recherche permet également de tirer les apprentissages d'expérimentations soutenant un potentiel passage à l'échelle. Enfin, la recherche permet de mieux appréhender la valeur économique des écosystèmes et services rendus et les coûts associés à la dégradation

⁶⁵ Les Champs Ecole Paysans (CEP) ont été une approche novatrice et efficace du conseil agricole, facilitant la mise en place de meilleurs pratiques agricoles. Il s'agit d'une méthode d'apprentissage mutuel par la pratique, où un groupe de paysans d'une même localité réalise des essais de culture, échange des expériences et des savoirs faire locaux, avec l'accompagnement de techniciens. Au Cameroun, ils ont par exemple servi à la promotion de bonnes pratiques agricoles, dont la réduction de l'usage des pesticides et la fabrication de biopesticides artisanaux ([source](#))

des écosystèmes, et permet ainsi d'éclairer les arbitrages politiques et économiques sur le curseur entre conservation et dégradation⁶⁶.

La remontée de données par les acteurs est un enjeu majeur pour suivre l'exploitation des ressources. Si plusieurs pays ont instauré des obligations de partage de données pour les acteurs industriels, l'accès aux données issues des segments semi-industriel et artisanal est plus difficile, souvent en raison d'un manque de compétences, d'incitations et d'application de sanctions.

L'utilisation de l'indice Capture par Unité d'Effort (CPUE) pour gérer la pêche à la crevette seabob au Guyana

Au cours de l'obtention de la certification MSC pour la pêcherie de crevette seabob, le département de la pêche a mis en place un suivi de la CPUE en 2014. Cet indicateur permet d'évaluer l'abondance d'une espèce dans une zone de pêche, en mesurant la quantité de poissons capturés en fonction d'un certain effort de pêche (nombre de jours passés en mer, nombre de bateaux, taille du filet utilisé, etc.). Lorsque la CPUE passe en dessous d'un seuil prédéfini avec l'ensemble des parties prenantes, le nombre de jours en mer est réduit, voire une fermeture de la pêche peut être instaurée. La CPUE est calculée grâce aux données de débarquement que les navires industriels ont l'obligation légale de partager. La CPUE ne permet cependant pas à ce jour de gérer l'effort de pêche artisanale.

3.5.4. AGREGATION ET FORMALISATION DES PETITS EXPLOITANTS

Les petits producteurs représentent une part conséquente, voire majoritaire de la production totale dans de nombreux pays et secteurs, créant des difficultés spécifiques d'encadrement des pratiques.

Les petits producteurs se caractérisent en effet par un éclatement de la production, un haut taux d'informalité et de faibles ressources techniques et financières pour modifier les pratiques. Cette fragmentation de la production entraîne aussi souvent la multiplication d'intermédiaires, réduisant mécaniquement la part du prix de vente revenant au producteur et diluant la rente qui pourrait être prélevée par un système fiscal. L'approche réglementaire rencontre de fortes limites dans ces cas (voir partie 3.4.3). Le calibrage des mesures de soutien étatique peut également être contraint par les difficultés d'identification, le nombre et la dispersion des bénéficiaires (voir exemples du Kenya et du Cameroun en partie 3.4.2.2). Afin de faciliter la mise en place de mesures d'encadrement efficaces (identification des besoins, distribution des subventions, mise en commun de l'appui technique et des infrastructures, application des sanctions, certification groupée, etc.), de nombreux pays et secteurs ont ainsi entamé des programmes de formalisation via l'enregistrement des exploitants (carte de producteur, immatriculation de pirogues de pêche, etc.) et leur organisation en groupements professionnels (coopératives, groupements d'intérêt économique, etc.). La promotion des groupements offre notamment une alternative intéressante d'un point de vue social et environnemental à la promotion des grands investissements privés et du segment industriel, venant le plus souvent d'acteurs non locaux et peu pourvoyeurs d'emplois.

L'éclatement de la production entrave également l'accès aux marchés, notamment internationaux qui requièrent de plus en plus le respect de standards. En effet, la multiplicité des petits exploitants requiert des systèmes de traçabilité et de suivi spécifiques et coûteux à mettre en place. Le rassemblement en groupements avec des cahiers des charges communs peut permettre d'effectuer les vérifications au niveau du groupement, par exemple pour la certification par groupe ou par zone géographique (appellations d'origine, indications géographiques), permettant ainsi des économies d'échelle et facilitant l'accès aux acheteurs internationaux.

La promotion de l'agriculture biologique via les clusters agricoles en Inde¹ : comparaison avec l'Ethiopie

⁶⁶ L'approche d'évaluation économique est toutefois à prendre avec des précautions au nom du principe de durabilité forte, qui refuse l'équivalence entre capital naturel et monétaire et consacre l'irremplaçabilité du capital naturel, dont la valeur est à la fois financière et non financière et dont la dégradation est irréversible.

Le gouvernement indien a lancé le programme *Paramparagat Krishi Vikas Yojana* (PKVY) en 2015 visant à promouvoir l'agriculture biologique via la mise en place de clusters de 50 à 100 ha regroupant plusieurs agriculteurs. Ils reçoivent une assistance financière, des bio intrants, du renforcement de capacité, par exemple sur la rotation de cultures, et sont soutenus dans la mise en place d'infrastructures communes (unités de lombricompostage, unités d'élevage des lombrics). Ces clusters sont ensuite certifiés via un Système Participatif de Garantie (SPG) – voir partie 3.2.2.2.

En Ethiopie, le développement d'*Agricultural Commercialization Clusters* (ACC) est un des axes prioritaires de la politique agricole^{li}. Néanmoins, l'objectif premier de ces clusters est de faciliter la mécanisation et les achats groupés d'intrants, ainsi que la vente groupée. L'Ethiopie pourrait s'inspirer du modèle indien pour s'appuyer sur les clusters pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles et favoriser la certification.

L'encadrement de la production de charbon de bois par les *Charcoal Producers Associations* (CPA) au Kenya : les effets pervers de l'interdiction totale de l'exploitation forestière

La *Forest (Charcoal) Regulation* de 2009 encadrait strictement la production, le transport et la vente de charbon de bois, exigeant notamment l'enregistrement des producteurs au sein d'une association (CPA) pour obtenir une licence de production. Ces licences, délivrées par un comité de gestion, réglementaient les zones de production, les espèces ciblées, le nombre d'arbres abattus, les techniques de production et les plans de reforestation. Les transporteurs avaient besoin d'un permis de l'administration forestière, et les revendeurs devaient s'approvisionner auprès de transporteurs autorisés.

Mais cette réglementation, pourtant largement pionnière, a rencontré des obstacles majeurs, notamment la corruption des agents forestiers et des lenteurs dans la déclinaison de la réglementation nationale au niveau des comtés. L'interdiction de l'exploitation forestière en 2018 a finalement rendu la production de charbon de bois illégale, annulant l'application de la réglementation de 2009 et supprimant les incitations à une production durable.

3.5.5. MECANISMES DE COGESTION

Au-delà de l'Etat, il existe différents types d'acteurs qui influencent autant, voire davantage les pratiques productives, et jouent un rôle déterminant dans la mise en application des politiques publiques et des démarches innovantes, imposant de réfléchir à de nouveaux mécanismes de gouvernance hybrides, communautaires ou partagés. Ces acteurs sont notamment le secteur privé et les organisations professionnelles, les Organisations Communautaires de Base (OCB), les ONG et OSC, les administrations déconcentrées et la coopération internationale. La cogestion en est le format de gouvernance partagée le plus abouti. Le partenariat public-privé peut également être une option pertinente dans le cadre d'une problématique précise (voir exemple du secteur bois au Gabon en partie 3.2.2.2). La cogestion peut également être déclinée en coalition d'acteurs au niveau territorial (voir exemple des collèges régionaux d'OSC pour encadrer l'orpaillage en Guinée en partie 3.2.2.2).

Il existe néanmoins plusieurs facteurs déterminants en vue de la mise en place d'une cogestion effective : i) l'existence de dispositions légales permettant la reconnaissance par les pouvoirs publics et la formalisation de cadres de cogestion des ressources naturelles et des chaînes de valeur correspondantes ; ii) la capacité de représentation et de négociation des acteurs, notamment ceux des filières artisanales / vivrières ; iii) la répartition des rôles et responsabilités en vue d'optimiser les synergies entre acteurs.

La cogestion de la pêche crevette industrielle à Madagascar

Le Groupe des Aquaculteurs et Pêcheurs de crevettes de Madagascar (GAPCM) est une organisation professionnelle créée en 1994, qui vise à se positionner comme acteur de la gestion durable de la ressource crevette et porte-parole de la profession vis-à-vis des autorités. Il rassemble dix sociétés membres. Il vise à défendre les intérêts de ses membres et contribuer à l'élaboration des textes réglementaires. Il a notamment participé à la délimitation des zones de pêche, au gel de l'effort de pêche, à l'instauration d'une

période de fermeture de la pêche, à la création du Centre de Surveillance des Pêches et à la création d'organismes de recherche et d'évaluation de la gestion de la filière^{lii}. Cette contribution a été formalisée en 2023 avec la création du Comité Consultatif de Gestion des Pêches (CCGP). Le groupement a aussi développé une marque collective, visant à garantir l'origine, la qualité et le caractère éco-responsable des produits mis sur le marché.

Des efforts ont également été entrepris pour améliorer la représentation de la petite pêche, au travers de l'Organe Consultatif de Gestion Locale et Participative de la Petite Pêche (OCGL3P) créé en 2023 également. La structuration d'acteurs capables de représenter le segment de la petite pêche est néanmoins encore en cours. Le réseau MIHARI, qui a été créé en 2012 et rassemble 200 Aires Marines Gérées Localement (LMMAs), est l'un des acteurs émergents.

3.5.6. MECANISMES DE GESTION PARTICIPATIVE

Les mécanismes de gestion participative sont une déclinaison du principe de cogestion et favorisent l'engagement des communautés dans la gestion durable de leur territoire. Ces mécanismes, à condition d'être correctement mis en place, jouent ainsi un rôle clé dans l'appropriation et la mise en application des lois. Il existe également de nombreuses instances traditionnelles de gestion des ressources (gestion des aires pastorales, *tombolomas* dans l'orpaillage, comités forestiers, etc.), qui doivent pour certaines être revitalisées pour les adapter aux mutations des valeurs et styles de vie, et dont les rôles et responsabilités doivent être mieux reconnus voire intégrés dans le droit positif et ses modalités d'application. L'implication de ces instances permet ensuite de développer des plans de gestion des ressources participatifs, ainsi que des chartes communautaires permettant de transcrire la loi dans le contexte local.

Cependant, la mise en place de ces mécanismes comporte de nombreux points d'attention : i) efficacité dépendant du contexte de chaque communauté (*leadership*, potentielles rivalités intercommunautaires, etc.) ; ii) besoin de ressources techniques et financières conséquentes pour appuyer les communautés dans la mise en place et le suivi des plans de gestion, nécessitant le plus souvent une coalition d'acteurs (OSC, coopération internationale, administrations déconcentrées, etc.) et un renforcement de compétences des agents d'application de la loi sur le développement d'activités socio-économiques (au-delà de leur seule fonction de surveillance et de protection).

Les Aires Marines Gérées Localement (LMMA) aux Fidji^{liiii} : des résultats positifs mais à approfondir

Les Fidji comptent le plus grand réseau de LMMA au monde, couvrant plus de 10 000 km² et 350 villages côtiers. Les LMMA sont des zones côtières dont les ressources sont gérées, sur la base d'accords de délégation de responsabilités passés avec les institutions étatiques, par les communautés locales avec l'appui d'organisations partenaires. Cette approche fondée sur les communautés est particulièrement adaptée au contexte des Fidji, dont la configuration en archipel (330 îles) rend les opérations de contrôle pratiquement impossibles à partir du niveau centralisé et justifie la délégation de responsabilités de gestion et de surveillance participative aux organisations communautaires.

Aux Fidji, les villages dotés de LMMA ont mis en place des processus de gestion des ressources. Ils bénéficient aussi d'un meilleur accès au financement (subventions de partenaires techniques et financiers, revenus issus du tourisme, etc.) et aux infrastructures (électricité, routes, quais de débarquement, infrastructures de stockage et transformation, etc.). Des améliorations du modèle restent néanmoins nécessaires pour concrétiser les gains en termes de revenus, de sécurité alimentaire et de protection de la biodiversité. Ces gains se traduisent notamment en augmentation des ressources disponibles, en diversification des chaînes de valeur, en amélioration de la gestion des conflits d'accès aux ressources, etc. Ils peuvent être atteints par une meilleure combinaison des savoirs endogènes et de la connaissance scientifique, l'affinage des zonages internes et l'augmentation progressive des niveaux de protection appliqués aux espaces gérés localement.

3.5.7. RESPONSABILISATION DES ACTEURS EN AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR (TRANSFORMATEURS, EXPORTATEURS, DISTRIBUTEURS)

Les négociants, transformateurs, , exportateurs et distributeurs sont généralement les maillons de la chaîne de valeur possédant les ressources techniques et financières les plus importantes. Ils sont également en première ligne face aux exigences de durabilité et de documentation des filières. En effet, les exportateurs et distributeurs font face aux exigences croissantes des consommateurs, qu'ils doivent répercuter sur leur chaîne d'approvisionnement. En raison de leur taille et de leurs ressources, il est également plus facile de leur imposer des obligations environnementales (*reporting* et études d'impact environnemental, devoir de vigilance sur leurs approvisionnements, traçabilité, etc.). Si des modèles de contractualisation entre petits producteurs et grandes entreprises ont déjà été mis en place par les grandes entreprises pour sécuriser leurs approvisionnements, ces modèles sont généralement peu encadrés par les Etats et se concentrent prioritairement sur la régularité et la prévisibilité des quantités, le prix et la qualité sanitaire, avec une prise en compte limitée de l'impact environnemental et de faibles mécanismes de soutien aux petits producteurs (renforcement de capacités, accès au financement, financement d'infrastructures, etc.). Cependant, des démarches volontaires portées par des entreprises soucieuses de leur RSE, de leur image, de la réduction de leur empreinte environnementale et de leur contribution au développement durable peuvent prendre des formes multiples, innovantes et d'un impact parfois significatif à l'échelle des chaînes de valeur. Ces acteurs, par un marketing adapté, jouent également un rôle important pour éduquer les consommateurs et stimuler la demande en produits plus durables.

Le développement de l'agriculture sous contrat (*contract farming*) dans l'aquaculture biologique au Vietnam : le cas de Camimex

Camimex est le deuxième plus gros transformateur de crevettes du Vietnam. L'entreprise se fournit auprès de 3 000 petits producteurs, dont 1 500 en production biologique. En réponse à une vulnérabilité croissante résultant du changement climatique dans le delta du Mékong, qui concentre la majeure partie des fermes d'élevage de crevettes du pays, et pour satisfaire aux critères de la certification biologique, l'entreprise a expérimenté un modèle d'élevage de crevettes intégré à la mangrove. Avec le soutien d'ONG et de financements de la coopération internationale, Camimex a renforcé les capacités de ses producteurs, établi des systèmes de contrôle interne et replanté des mangroves. Ce projet lui a permis d'obtenir en 2024 un prêt de 15M\$ de la banque entrepreneuriale de développement néerlandaise (FMO) afin de passer à l'échelle.

Si différents cadres pour l'agriculture sous contrat dans l'aquaculture existent au Vietnam depuis 2002, ceux-ci restent néanmoins essentiellement fondés sur des critères de quantité, de prix et de qualité, avec peu d'intégration de critères environnementaux.

L'échec de l'adoption de la loi sur le *contract farming* en Inde

En mai 2020, le gouvernement indien a annoncé trois réformes agricoles majeures, dans le cadre d'une stratégie globale de doublement du revenu des ménages ruraux : i) l'autorisation aux producteurs de vendre par d'autres canaux que les marchés contrôlés par l'Etat ; ii) la suppression des stocks obligatoires des principaux produits agricoles (céréales, oignon, pomme de terre, etc.) ; iii) la mise en place d'un cadre pour le *contract farming*. Ces mesures de libéralisation étaient conçues pour promouvoir l'investissement privé dans un secteur marqué par une faible productivité. Des manifestations massives d'agriculteurs pendant plus d'un an ont mené à l'ouverture de négociations entre les opposants et le gouvernement, sans succès. En janvier 2021, la Cour suprême a temporairement suspendu les réformes, en attente de la négociation d'un consensus^{liv}.

L'échec de cette réforme est lié à plusieurs facteurs^{lv} :

- Absence de concertation avec les petits producteurs pour la formulation de la loi

- Défiance envers le pouvoir politique, après l'échec de plusieurs gouvernements successifs à réaliser les promesses de réforme
- Peur de la perte des bénéfices du système actuel (le marché régulé unique permet un prix de soutien, l'égalité des taxes et de la réglementation, la résolution des conflits, la régularité des paiements, le maintien des systèmes de commerce familiaux, etc.)
- Peur d'un captage des gains additionnels par les grands groupes agro-alimentaires, sans redistribution vers les producteurs
- Résistance de certains groupes d'intérêt (intermédiaires, états percevant des taxes, etc.)
- Enjeux politiques entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition

En lien avec le concept de *contract farming* responsable de la FAO, les pistes d'amélioration du *Contract Farming Act* de 2020 sont d'y intégrer la définition des droits et devoirs de chaque partie, la promotion de la transparence, la standardisation des contrats (prix justes, standards de qualité) et le soutien à l'agriculture durable. En parallèle de ce cadre juridique à retravailler, le gouvernement promeut la création d'organisations de producteurs afin d'améliorer leur pouvoir de négociation face aux grandes entreprises. Des améliorations restent néanmoins nécessaires sur le renforcement de capacités de ces organisations de producteurs (aspects juridiques, accès au financement, négociation), les mécanismes de résolution des conflits, la traçabilité et le contrôle du respect des obligations de chaque partie.

3.5.8. MOBILISATION DE LA FINANCE CARBONE ET BIODIVERSITE

Différents outils de financement innovants émergent pour financer la préservation des services écosystémiques. Ces outils jouent également un rôle important de partage des bénéfices issus de la biodiversité avec les communautés locales qui interviennent dans sa préservation. Les principaux sont la finance carbone (crédits carbone, financements REDD+⁶⁷), les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) et, plus récemment, les certificats biodiversité. Les cadres politiques et réglementaires permettant d'encadrer la mobilisation de ces instruments, dans lesquels interviennent de multiples acteurs (secteur privé, coopération internationale, organismes de contrôle, communautés, etc.), se multiplient. Si dans un premier temps ces instruments ont principalement financé des actions de conservation, des initiatives pour financer les changements de pratiques se multiplient (financement de l'agriculture durable, de foyers de cuisson améliorés, production de biogaz, etc.).

La Payments for Forest Ecosystem Services (PFES) Policy du Vietnam

Le Vietnam a inscrit les PFES dans la loi en 2010 (décret n° 99/2010/ND-CP révisé en 2016 par le décret n° 147/2016/ND-CP). Cette politique est une des seules au monde à avoir été élaborée à l'échelle nationale et ancrée dans la loi. Un financement de USAID a permis d'opérationnaliser cette politique à partir de 2011. La loi exige que les utilisateurs de services environnementaux forestiers (centrales hydroélectriques, services municipaux de distribution d'eau, entreprises d'écotourisme) paient les ménages ruraux pour la protection des bassins versants.

Si cette politique a été pionnière, des améliorations demeurent néanmoins nécessaires, afin d'harmoniser le taux des paiements entre régions, de le conditionner à la qualité de la gestion des forêts, de renforcer les normes de gestion durable et de fluidifier les procédures de décaissement des fonds, ainsi que d'augmenter le renforcement de capacités des communautés^{vi}.

USAID a également financé le projet *Sustainable Forest Management* (2020-2025) visant à instaurer une taxe sur les émissions de CO₂ des plus gros émetteurs du pays (essentiellement cimenteries et centrales à charbon), en application d'un principe prévu dans la loi forestière de 2017. Si le montant de la taxe est largement insuffisant pour inciter les acteurs à réduire leurs émissions (moins de 2\$/t contre 40 à 80\$

⁶⁷ Tous les pays BIODÉV2030 en font partie sauf le Cameroun, la Guinée, le Sénégal et la Tunisie.

recommandés par le GIEC), l'objectif premier du programme était d'ouvrir un nouveau canal de financement pour la restauration et l'expansion des forêts vietnamiennes^{lvii}.

Les PSE pour réduire le surpâturage en Chine : les enjeux de pérennisation des politiques^{lviii}

Le surpâturage touche 90% des terres pastorales en Chine et a mené à la désertification de nombreux espaces. Face à cela, la Chine a mis en place plusieurs programmes de PSE à grande échelle. La *Grassland Ecological Compensation Policy* (GECP) (2011-2020) est la plus grande initiative mondiale de PSE ciblant les terres pastorales, avec un budget total de 26,5 milliards EUR. Elle avait pour double objectif la restauration des terres et la réduction de la pauvreté. Des zones d'interdiction et d'autorisation de pâturage ont été établies, avec des versements aux éleveurs pour réduire leur cheptel et pour la production de fourrage. L'initiative a permis de restaurer sensiblement la couverture végétale, mais les impacts socio-économiques sont plus mitigés. Des défis ont été rencontrés sur le contrôle, avec une application inégale des sanctions liée à la corruption et une baisse des contrôles avec la fin du dispositif. De plus, les paiements dépendaient de la surface de pâturage possédés par les ménages et ont donc largement plus bénéficié aux grands propriétaires. La politique a aussi poussé au déplacement de pastoralistes vers les villes, sans mesure suffisante de soutien pour adapter leur mode de vie et leurs sources de revenus, si bien que la quasi-totalité d'entre eux, qui dépendaient des PSE pour leur subsistance, sont ensuite revenus s'installer dans les pâturages à la fin du dispositif.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1. CONCLUSION

Le présent rapport a cherché à fournir une analyse transversale du stade d'avancement du *mainstreaming* de la biodiversité dans les politiques publiques des 14 pays étudiés⁶⁸.

Ces pays possèdent des causes sous-jacentes à la perte de biodiversité communes. Ces 14 pays, dont sept PMA (Bénin, Ethiopie, Guinée, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Sénégal) et sept PED (Cameroun, Fidji, Gabon, Guyana, Kenya, Tunisie, Vietnam), se caractérisent par des défis communs. Ils font face à des enjeux de développement socio-économiques forts (pauvreté, inégalités, santé, éducation, insécurité alimentaire, etc.), qui constituent autant de priorités d'action publique, dans un contexte de financement contraint (hausse de la dette, difficultés à mobiliser des recettes fiscales, poids de l'aide publique au développement). Ces pays sont aussi caractérisés par la prédominance du secteur primaire (agriculture, pêche, élevage, forêt, mines) en termes d'emploi, de production de richesses et d'équilibre de la balance commerciale. Or le secteur primaire, qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles, cause des pressions croissantes sur la biodiversité, accrues par différents facteurs (croissance démographique, modification des modes de production et de consommation, transformation des modes de gouvernance, changements climatiques, etc.). Il est néanmoins dépendant des services écosystémiques fournis par la biodiversité (cycle de l'eau, formation des sols, matériaux, etc.), alors que ces pays abritent les écosystèmes parmi les plus riches au monde (*biodiversity hotspots*).

Sur les six secteurs analysés⁶⁹, les principales pressions sur la biodiversité sont la destruction et artificialisation des milieux naturels (ou changement d'usage des sols), les pollutions (sols et eau notamment) et la surexploitation des ressources. Ces pressions contribuent massivement à l'extinction d'espèces et à la dégradation des services écosystémiques.

L'analyse a mis en évidence de nombreuses similarités entre pays dans les principales pratiques préjudiciables, notamment liées à la hausse des prélèvements, à la conversion de milieux naturels en espaces exploités (terres agricoles, plantations forestières, mines) et à l'utilisation de produits chimiques. S'il existe un relatif consensus sur la dégradation des écosystèmes dans les pays étudiés, la conscience de la causalité entre pratique productive et pressions sur la biodiversité reste en revanche limitée.

Après une période de désengagement dans les politiques sectorielles suite au tournant libéral des années 1980-1990, les Etats renforcent aujourd'hui leurs interventions, en y intégrant progressivement la biodiversité. Leur première priorité est l'amélioration de la contribution des secteurs au développement socio-économique via leur croissance et un meilleur partage des revenus. Mais la multiplication des engagements internationaux ainsi que la vitesse de dégradation des écosystèmes poussent les Etats à intégrer de plus en plus les enjeux de durabilité du développement dans leurs politiques générales et sectorielles, au-delà des seules politiques environnementales, mobilisant à la fois des outils réglementaires, économiques, informationnels et autres. Des efforts importants de mise à jour du cadre politique et réglementaire ont ainsi été entamés depuis le début des années 2010 et se poursuivent aujourd'hui.

Cependant, l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques reste encore largement lacunaire, notamment au niveau de l'encadrement des pratiques et de la mise en œuvre. Les Etats ont en effet d'abord orienté leurs efforts d'encadrement vers l'aval (qualité, commercialisation) plutôt que sur la production, notamment pour les secteurs d'exportation qui rapportent des devises étrangères. La mise en œuvre reste également un point d'achoppement dans la totalité des pays étudiés, en raison du manque de

⁶⁸ Le Congo fait partie des pays couverts par la phase 2 de BIODDEV2030 mais n'a pas été couvert dans la présente étude en raison d'un changement de l'approche du projet dans ce pays.

⁶⁹ Agriculture (11 pays), exploitation forestière (6), pêche (6), exploitation minière (4), élevage (3), industrie (1). Dans la plupart des pays, seules certaines filières de ces secteurs ont été étudiées.

volonté politique, de la corruption, des conflits de compétences entre institutions, et surtout du manque de ressources pour l'application de la loi (nombre d'agents de contrôle insuffisant, insuffisamment formés, équipés, etc.). De fait, les politiques sectorielles et environnementales effectivement menées dans les pays étudiés restent encore largement antagonistes.

Face à ces lacunes des politiques publiques, d'autres types d'acteurs se sont mobilisés pour influencer les pratiques productives. Il s'agit entre autres du secteur privé, notamment pour les produits d'exportation, des organisations professionnelles, de la société civile et de la coopération internationale. La présence de ces acteurs, dont l'influence et les moyens d'action sont parfois supérieurs à ceux de l'Etat, impose de réfléchir à des mécanismes de gouvernance sectorielle partagée. La construction d'un agenda commun Nord-Sud, combinant protection de la biodiversité et développement socio-économique, est prioritaire afin d'engager les gouvernements du Sud dans la co-construction.

Des tendances générales sur le *mainstreaming* peuvent être dégagées en fonction des secteurs :

- Agriculture : Des cadres de soutien à l'agriculture durable (biologique et agroécologique notamment) commencent à émerger, ainsi que des préoccupations sur l'intensification durable (usage raisonné des intrants chimiques, irrigation efficiente, etc.). Mais ils restent relativement modestes comparés aux mesures de soutien à l'agriculture productiviste fondée sur les intrants chimiques, la mécanisation et le développement de l'agro-industrie.
- Exploitation forestière : La quasi-totalité des pays BIODÉV2030 disposent d'un cadre politique et juridique avancé sur la protection des forêts, récemment accentué par les enjeux climat/carbone. Mais des obstacles majeurs persistent sur la mise en application des réglementations. L'agroforesterie demeure un secteur insuffisamment encadré, malgré les opportunités issues des décisions récentes de l'UE pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts.
- Pêche : Si de nombreuses mesures d'encadrement de la pêche, notamment industrielle, ont été mises en place depuis 20 ans dans la majorité des pays, des lacunes demeurent sur la lutte contre la pêche INN, l'encadrement de la pêche artisanale, et la disponibilité des données pour orienter les mesures de gestion. La reconnaissance des statuts de LMMA et autres modalités de gouvernance partagée et de cogestion locale des pêches faciliterait leur mise en œuvre effective dans de nombreux pays.
- Industries extractives : Dans le secteur industriel, les Etats ont essentiellement concentré leurs interventions sur le partage des revenus d'exploitation. Si les codes miniers sont généralement détaillés, leur mise en application est souvent imparfaite. Les standards internationaux jouent un rôle croissant dans les pratiques des entreprises minières. Dans le secteur artisanal, le cadre réglementaire est encore largement inadapté à la nature fragmentée, informelle et de plus en plus mécanisée de l'exploitation, et donc largement inappliqué. La formalisation des petits exploitants en groupements et la recherche et le passage à l'échelle de techniques de traitement du minerai sans produits toxiques sont les axes prioritaires.
- Pastoralisme : La filière souffre globalement d'un manque de politiques appropriées qui ont favorisé l'agriculture, l'urbanisation et la sédentarisation des pasteurs. Les priorités sont donc la reconnaissance de la valeur du pastoralisme, la sécurisation des droits fonciers des pasteurs et leur intégration dans l'aménagement du territoire, en bonne coordination avec les cultivateurs (pour éviter ou réduire les conflits), ainsi que la mise en place d'outils de gestion fondés sur les capacités de charge des écosystèmes, afin d'éviter que de forts mouvements de thésaurisation dans les troupeaux ne se traduisent par le surpâturage et des dégradations importantes des ressources fourragères et forestières.

Afin de mettre en œuvre ces politiques et leur réforme et s'adapter aux différents contextes, une approche en « bouquet d'instruments » (ou *policy-mix*) est nécessaire, combinant instruments réglementaires, économiques, informationnels et autres. L'approche réglementaire, fondée d'abord sur le durcissement des exigences réglementaires, a montré des limites dans de nombreux contextes, notamment lorsque le poids des petits exploitants est important et en cas de ressources insuffisantes pour l'application de la loi. L'approche incitative, fondée sur des incitations financières directes (subventions, taxes, etc.) et

indirectes (certification entraînant un premium sur le prix de vente, R&D publique, offre de conseil technique, infrastructures publiques, etc.), est souvent plus adaptée dans les pays BIODÉV2030 mais se fait sur un temps long et nécessite des capacités de financement importantes. L'étude de l'économie politique des réformes est une étape clé pour calibrer le bouquet de mesures à mettre en place (moteurs d'adhésion des différents groupes d'intérêt, mesures de soutien aux pratiques alternatives, etc.) et la temporalité des réformes (inscription de la réforme dans un contexte socio-politico-économique donné, éventuel besoin de progressivité).

Finalement, les expérimentations de *mainstreaming* se multiplient et permettent de tirer des apprentissages sur les modalités d'intervention publiques les plus pertinentes, mais de nombreux freins demeurent quant à leur passage à l'échelle. L'Asie et l'Amérique latine ont notamment mené des expérimentations plus avancées sans toutefois parvenir à des transformations réellement systémiques. Plusieurs freins demeurent et pourraient faire l'objet de futures programmations.

La présente étude complète ainsi de différentes façons la littérature existante sur le *mainstreaming*. Elle propose une analyse multi-secteurs – incluant notamment des secteurs autres que le secteur agricole, dans 14 PED et PMA, et couvre les instruments économiques, réglementaires, informationnels et autres. Elle met en évidence différentes bonnes pratiques et points d'attention, permettant d'alimenter la réflexion sur les facteurs de succès et d'échec des réformes dans les pays étudiés. Elle apporte entre autres des éléments sur les processus de concertation et de développement de capacités, en particulier à l'attention des petits producteurs. Différents axes pourraient être pertinents à creuser pour améliorer la compréhension du *mainstreaming* dans ces pays, dont l'aspect social (transition juste) et la recherche sur la valorisation des bénéfices des politiques pro-biodiversité sur l'économie, en vue de soutenir le plaidoyer auprès des acteurs publics^{lix}.

4.2. RECOMMANDATIONS

4.2.1. AU NIVEAU DES PLATEFORMES MULTI-ACTEURS

Les analyses pays et transversale ont permis d'identifier différentes opportunités de positionnement pour BIODÉV2030 à explorer au niveau des plateformes multi-acteurs. Ces opportunités pourraient être intégrées dans les objectifs et agendas des réunions de plateforme prévues, et donner lieu à des réunions de travail en parallèle avec les acteurs pertinents.

Enrichir les discussions par des retours d'expérience d'autres pays ayant mené des expérimentations plus avancées

A l'exception de quelques secteurs, la vaste majorité des pays et secteurs étudiés se trouvent encore à des stades préliminaires de *mainstreaming* de la biodiversité, notamment en raison des difficultés de mise en œuvre. Apporter l'éclairage de pays hors des géographies BIODÉV2030 ayant rencontré des problématiques similaires pourrait permettre d'enrichir les discussions des plateformes, en capitalisant sur les bonnes pratiques et prévenir les écueils rencontrés dans les autres pays. Par exemple dans le cas de l'orpaillage, le Ghana, le Mali et le Burkina Faso sont les plus avancés en termes de bonnes pratiques et de formalisation de l'activité, et pourraient éclairer la formulation des politiques publiques en Guinée et au Sénégal.

BIODÉV2030 pourrait proposer de structurer des démarches de capitalisation (apprentissages, échanges d'expérience, visites d'étude, sites école, etc.) pouvant aboutir à différents types de livrables (recommandations, itinéraires techniques, guides pratiques, feuilles de route de *mainstreaming*, etc.).

Appuyer l'intégration des enjeux de *mainstreaming* dans les SPANB en cours de révision

La plupart des SPANB sont en cours de révision afin de les aligner avec le Cadre mondial de Kunming-Montréal. La participation des points focaux nationaux CDB au pilotage des plateformes offre une opportunité privilégiée à BIODÉV2030 de pouvoir partager les résultats de ses travaux et potentiellement contribuer à la révision des SPANB.

Cette contribution pourrait se faire à deux niveaux :

- i) Formulation de la SPANB, notamment en poussant la réflexion sur la correspondance entre les cibles de Kunming-Montréal et le rôle des secteurs pour l'atteinte des cibles nationales ;
- ii) Mise en œuvre de la SPANB, par la réflexion et l'appui à la mise en place et au renforcement de capacités de mécanismes de coordination intersectoriels et de responsabilisation des ministères sectoriels⁷⁰.

Appuyer l'intégration des enjeux de *mainstreaming* dans les politiques sectorielles en cours de révision ou d'élaboration

La plupart des documents politiques et juridiques devant être régulièrement actualisés, il est essentiel de profiter de ces fenêtres d'opportunité pour assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité. En dehors de ces fenêtres, ou pour donner plus de visibilité à la réforme, les gouvernements peuvent choisir d'élaborer un nouveau document. Cependant, cela pose des enjeux d'harmonisation avec les cadres. Par exemple, au Kenya, plusieurs cadres sur l'agriculture durable ont été récemment développés (*Kenya Climate Smart Agriculture Strategy 2017-2026*, *Agricultural Soil Management Policy* en 2023, *Draft Agroecology for Food System Transformation Strategy* en cours de validation). Mais la stratégie agricole principale, l'*Agricultural Sector Transformation and Growth Strategy 2019-2029*, intègre peu la notion d'agriculture durable et aborde surtout les enjeux environnementaux à travers les risques de dégradation, tels que l'épuisement des ressources en eau, la dégradation des sols et le changement climatique, plutôt que par des objectifs de durabilité intégrée. Certains experts préconisent ainsi de rassembler tous ces textes au sein d'une loi unique de réforme de l'agriculture.

Ainsi, la poursuite des actions au-delà de BIODIV2030 pourrait s'articuler autour de trois niveaux :

- i) Révision des politiques publiques, en veillant à l'intégration de la biodiversité dans les textes existants ;
- ii) Elaboration de nouveaux cadres de politiques publiques dédiés à l'intégration de la biodiversité (ex. politique sur l'agriculture biologique) ;
- iii) Elaboration de textes d'application de nouvelles politiques publiques intégrant la biodiversité, afin d'en soutenir la mise en application (par exemple la *Agroecology for Food System Transformation Strategy* du Kenya en cours de validation ou la loi d'orientation agricole de Guinée adoptée en 2024).

Il existe en particulier des lacunes sur le régime foncier⁷¹, les règles encadrant la production (voir partie 3.2.2.2) et la labellisation⁷². En lien avec ces pistes à explorer, les deux encadrés suivants présentent des exemples de démarches adoptées par d'autres projets (COMBO et BIOFIN) ayant pour objectif d'influencer la formulation des politiques publiques en lien avec l'environnement – et avec la biodiversité en particulier – et dont les apprentissages pourraient être utiles dans cette perspective.

La méthodologie du projet COMBO en Guinée

⁷⁰ Le Vietnam et l'Éthiopie offrent deux points de départ intéressants. Au Vietnam, le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement préside un Comité national de pilotage de la SPANB et des taskforces ministérielles sont chargées de sa mise en œuvre sectorielle (par exemple au niveau du Ministère de l'Agriculture). En Éthiopie, des discussions sont en cours pour assigner les cibles de Kunming-Montréal aux différents ministères et y allouer des ressources. Plusieurs ministères éthiopiens comportent déjà des services en charge de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

⁷¹ Dans la majeure partie des pays étudiés, le régime foncier en place ne permet pas une sécurisation adéquate des droits fonciers, en particulier des petits exploitants et des communautés pastorales, en raison d'un manque de reconnaissance du droit coutumier par rapport au droit positif. Cette insécurité foncière ne permet non seulement pas de protéger les communautés contre l'accaparement des terres, mais elle empêche aussi de créer les conditions de long terme propices à la gestion durable des terres (plantation d'arbres, enrichissement de la fertilité du sol, aménagements pour la prévention de l'érosion, aménagements hydroagricoles, pâturage durable, etc.).

⁷² Dans le cadre d'un financement de l'UE, le Cirad et le CICC ont réalisé une étude et un atelier sur la définition d'une norme pour le « cacao agroforestier » au Cameroun, en vue de préparer la transcription nationale de la norme africaine ARS1000 sur le cacao durable et de potentiellement contribuer à un meilleur traitement des systèmes agroforestiers par le RDUE.

Financé par l'AFD et le FFEM, le projet COMBO/COMBO+ (« Conservation, Minimisation des impacts et compensation au titre de la Biodiversité ») est mis en œuvre dans six pays (Guinée, Madagascar, Ouganda, Guinée, Mozambique, Laos et Birmanie). En Guinée, il est mis en œuvre par Biotope et Guinée Ecologie, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, dans le but de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques publiques et pratiques privées. COMBO opère ainsi selon une approche partiellement similaire à BIODÉV2030, mais cible essentiellement les grands projets d'infrastructures (mines, énergie).

Le projet compte quatre composantes : institutionnalisation (intégration de la biodiversité dans les textes juridiques) ; développement d'outils de connaissance sur la biodiversité (cartes, guides à l'échelle paysage, etc.) ; renforcement de capacités (maîtrise des indicateurs de la perte de biodiversité, identification des habitats critiques, etc.) ; développement de cas d'étude de bonnes pratiques.

Les principaux résultats (obtenus et en cours) du projet sont :

- Intégration de la notion de compensation environnementale et de la hiérarchie d'atténuation dans le Code de l'environnement
- Elaboration d'un texte d'arrêté pour appliquer ces notions aux projets miniers
- Révision des arrêtés sur l'évaluation environnementale et renforcement de capacité de l'institution en charge du suivi
- Création du Comité National de Compensation des Impacts sur la Biodiversité et des Ecosystèmes (CN-CIBE)
- Appui à la création d'un Code des aires protégées et à la révision du Code forestier et du Code de protection de la faune sauvage
- Elaboration de projets d'addendum aux politiques sectorielles mines, énergie, pêche et agriculture
- Création d'un fonds fiduciaire pour le financement des programmes de compensation

La méthodologie du programme BIOFIN

La *Biodiversity Finance Initiative* (BIOFIN) a été lancée en 2012 par le PNUD et la Commission Européenne en vue de canaliser plus de financements vers la biodiversité (cible 19 de Kunming-Montréal). L'initiative couvre 41 pays aujourd'hui et a été étendue à 91 nouveaux pays suite à la signature de Kunming-Montréal. Sa méthodologie s'articule en quatre étapes, pilotées par une équipe technique nationale et un comité de pilotage national (ministères de l'environnement, finances, planification, etc.) :

- 1) Analyse des politiques et des institutions, aboutissant à des recommandations sur le cadre légal et les renforcements de capacité nécessaires
- 2) Analyse des dépenses pour la biodiversité, incluant les financements directs et indirects des acteurs publics, du secteur privé, de la société civile, etc.
- 3) Évaluation des besoins financiers afin d'atteindre les objectifs de la SPANB ; la comparaison entre 2) et 3) permettant de calculer le *gap* de financement restant
- 4) Plan de financement de la biodiversité, identifiant les mécanismes de financement les plus adaptés parmi un catalogue de 400 solutions identifiées par BIOFIN pour combler le *gap* en fonction du contexte national
- 5) Mise en œuvre du plan de financement par le gouvernement, avec le soutien de partenaires techniques et financiers

Appuyer la mise en place d'instances pérennes de cogestion des secteurs

Le souhait de progresser vers plus de concertation entre les autorités publiques et les acteurs de la filière, voire de cogestion, est revenu chez la majorité des acteurs professionnels interrogés dans le cadre de cette étude, ainsi que dans plusieurs documents consultés. Cet enjeu de la concertation s'explique notamment par

le rôle qu'ont été amenés à jouer de nombreux types d'acteurs (secteur privé, organisations professionnelles, société civile, bailleurs internationaux, etc.) face aux carences de l'action publique (voir partie 3.2.2.2). Il existe d'importants enjeux de coordination entre ces acteurs pour assurer les synergies et la cohérence. Par exemple au Cameroun, il existe deux projets relativement concurrents de système de traçabilité du cacao, l'un porté par le Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) et financé par la CAFI, l'autre porté par le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) et financé par l'Union Européenne.

Les plateformes de discussion sectorielles montées par BIODÉV2030 rassemblent déjà une large partie de ces différentes parties prenantes et pourraient potentiellement constituer une première étape pour la mise en place de telles instances de cogestion.

Appuyer la mise en place de mécanismes d'articulation entre expérimentations locales, savoirs endogènes et politiques publiques

Il existe de nombreuses expérimentations sur les pratiques durables menées au niveau territorial depuis des décennies, que ce soit par la coopération internationale, la société civile ou encore les organisations professionnelles. Par exemple, les premières expérimentations sur la gestion participative des forêts en Ethiopie ont été menées dans les années 1990 par la GIZ, la JICCA et l'ONG FarmAfrica. Mais de nombreuses initiatives ont souffert d'un manque de relais avec les pouvoirs publics, empêchant leur pérennisation et leur passage à l'échelle.

A ces expérimentations s'ajoutent les savoirs et institutions traditionnels, issus d'un contexte ultra-local mais pouvant être répliqué dans d'autres zones aux conditions similaires. C'est notamment le cas de l'agriculture et du pastoralisme. Il apparaît donc nécessaire d'intensifier la coopération entre les acteurs, en vue de favoriser l'institutionnalisation dans les politiques publiques des bonnes pratiques.

4.2.2. POUR LA FORMULATION DES PROJETS DE TERRITOIRE

En parallèle des plateformes multi-acteurs, la phase 2 de BIODÉV2030 vise à concevoir un projet territorial de mise en œuvre de bonnes pratiques sectorielles en faveur de la biodiversité.

De nombreuses expérimentations ont déjà menées sur les enjeux de *mainstreaming*, dans les pays BIODÉV2030 ou dans des pays ayant rencontré des défis similaires. **Il apparaît donc particulièrement pertinent d'intégrer dans la phase de conception des projets de territoire une revue des expérimentations passées et en cours, en vue de capitaliser sur les apprentissages et synergies. Lorsque possible, l'ambition doit être le passage à l'échelle et l'ancrage dans les politiques publiques.**

Les analyses pays ont mis en évidence un certain nombre de lacunes récurrentes dans les stratégies de *mainstreaming*, sur lesquelles il pourrait être pertinent d'axer la conception des projets de territoire, tout en conservant un lien avec les politiques publiques.

4.2.2.1. Appui à l'application de la loi

La lacune la plus importante est l'application de la réglementation, qui pourrait fournir un fil conducteur aux activités du projet. A cette fin, différents types d'activités sont possibles :

Renforcement de capacités des agents d'application de la réglementation (gardes forestiers, garde-côtes, contrôleurs phytosanitaires, etc.)

Plusieurs axes complémentaires sont envisageables :

- Recrutement de nouveaux agents
- Amélioration de leur équipement (véhicules, technologies numériques)

- Renforcement de capacités⁷³
- Amélioration des incitations permettant de lutter contre la corruption
- Renforcement de l'applicabilité des sanctions (révision des montants – à adapter en fonction des petits et gros acteurs, développement de mécanismes de sanctions administratives – retrait de permis d'exploitation, suspension temporaire d'activité, amendes – en parallèle des sanctions judiciaires souvent inapplicables, clarification du cadre juridique sur la hiérarchie des normes et sanctions⁷⁴).

Vulgarisation de la réglementation auprès des exploitants

Il existe de nombreux enjeux d'accessibilité et d'intelligibilité de la réglementation, dont les exploitants n'ont pas toujours connaissance, pour plusieurs raisons (analphabétisme, absence de traduction en langues locales et en consignes intelligibles sur les pratiques, absence de marquage clair des délimitations des zones protégées, etc.). Les activités de vulgarisation peuvent prendre différentes formes : traduction de la loi en langues locales ; séances de formation théorique ou pratique ; élaboration de supports de diffusion de la loi (panneaux, prospectus, etc.) ; installation de panneaux de signalisation des zones, etc. Elles peuvent s'appuyer sur les acteurs locaux (leaders communautaires, ONG, organisations professionnelles, coopératives, etc.) et les administrations et services publics déconcentrés (conseillers techniques, agents locaux des ministères, etc.)⁷⁵.

Renforcement de capacités sur les pratiques alternatives durables

En parallèle des activités de vulgarisation de la loi, qui vont mettre en évidence les différentes pratiques illégales, il est essentiel de promouvoir des pratiques alternatives pour permettre le changement. Plusieurs axes complémentaires sont nécessaires pour soutenir efficacement leur adoption :

- Sensibilisation sur l'impact des pratiques sur l'environnement et la santé humaine
- Formation en vue d'acquérir les compétences nécessaires, par exemple sur le modèle des champs écoles paysans ou par l'appui aux lycées agricoles^{lx}
- Accès au financement – les solutions proposées doivent être adaptées aux contraintes des exploitants (informalité, faibles capacités de garantie, enclavement, temps potentiellement long de transition, par exemple pour la mise en place de l'agroécologie) et peuvent éventuellement passer par une politique préalable de formalisation en groupements⁷⁶
- Solutions d'assurance pour couvrir les risques de transition, par exemple les assurances paramétriques (déclenchement d'un paiement prédéfini en cas de franchissement d'un seuil par un indicateur choisi ex. niveau de précipitations, températures, etc.)

Afin de pérenniser l'accès à ces services, l'appui sur des acteurs locaux et services publics est essentiel.

4.2.2.2. Appui à l'élaboration des politiques publiques

Dans les pays possédant des lacunes identifiées au niveau des politiques publiques existantes, les projets de territoire pourraient aussi nourrir l'élaboration des politiques publiques.

⁷³ Ce sujet est particulièrement important chez les gardes forestiers, souvent recrutés et formés pour des fonctions de protection (en Guinée par exemple, les forestiers font partie d'un corps paramilitaire qui rassemble des profils hétérogènes tels que des anciens combattants, conservateurs, jeunes professionnels, etc.). Or pour soutenir la gestion durable des forêts, ils devraient être dotés de compétences communes sur les techniques sylvicoles durables, l'élaboration de plans de gestion forestiers et le développement d'activités génératrices de revenus durables (production de charbon de bois durable, exploitation des produits forestiers non ligneux, apiculture, etc.).

⁷⁴ A Madagascar, l'application de sanctions en cas d'infraction aux règlements communautaires (*dinas*) des aires de pêche gérées localement est limitée, en raison de la non-reconnaissance des *dinas* par les tribunaux, de la superposition de ces *dinas* avec d'autres types de règlements sur la gestion des ressources, et de leur manque d'applicabilité sur des membres non-issus des communautés.

⁷⁵ Par exemple au Guyana, la Commission des Aires Protégées et le Département des Pêches collaborent pour informer les pêcheurs et mettre en place la signalisation autour des zones d'interdiction de pêche pendant la période de reproduction des tortues.

⁷⁶ En Guinée, le projet PlanetGold, financé par le GEF et mis en œuvre par l'UNDP, inclue dans ses activités la création d'un produit financier dédié au financement des bonnes pratiques d'orpillage, en partenariat avec les banques locales

Production de données

Les données jouent un rôle clé pour orienter les politiques publiques (voir partie **Error! Reference source not found.**). Or des lacunes importantes dans les données ont identifiées dans certains pays BIODÉV2030⁷⁷. Le projet BIODÉV2030 pourrait soutenir la recherche de différentes façons^{lxi} :

- Financement direct de la réalisation d'une étude
- Renforcement de capacités des chercheurs nationaux
- Appui à la formulation d'un programme de recherche pluriannuel et à la recherche de financements

Soutien à l'élaboration de textes de politiques publiques

De même que suggéré en partie précédente, le projet territorial pourrait également intégrer des activités d'amélioration des textes de politiques publiques, au niveau des documents cadres, des textes d'application ou de leur déclinaison à l'échelle régionale dans le cadre des politiques de décentralisation. Des analyses approfondies du cadre juridique et de ses lacunes pourraient ainsi être menées au niveau national et régional.

⁷⁷ Etude du stock de crevettes et de ses dynamiques d'évolution à Madagascar, études de stocks des principales espèces commerciales et de leurs comportements (dynamiques, zones et périodes de reproduction, habitats, etc.) au Guyana, actualisation de l'inventaire forestier en Guinée, étude des capacités de charge des écosystèmes pastoraux en Ethiopie, etc.

5. ANNEXES

5.1. CALENDRIER DE REALISATION DE L'ETUDE

Etape	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24
Phase 1 : Cadrage						
Réunion de cadrage						
Revue documentaire préliminaire et collecte des ressources						
Entretiens de cadrage						
Pré-identification des experts						
Rédaction de la note de cadrage						
Discussion de la note de cadrage avec le groupe de pilotage						
Phase 2 : Collecte et analyse des données						
Revue de littérature						
Identification des experts et entretiens						
Entretiens semi-structurés						
Analyse des données						
Réunion intermédiaire de suivi						
Phase 3 : Rédaction et dissémination des livrables						
Rédaction des fiches pays						
Rédaction du rapport transversal						
Présentation des fiches pays à Kinomé en vue de la formation AT						
Discussion du rapport avec le groupe de pilotage						
Finalisation du rapport et rédaction de la synthèse						
Réunion de restitution des résultats						
Enregistrement des présentations vidéo						

5.2. LISTE DES INTERLOCUTEURS INTERROGES

Pays	Nom	Prénom	Structure	Fonction
Equipe de pilotage de BIODEV2030	Vergez	Antonin	UICN	Coordinateur BIODEV2030
	Hosteint	Camille	WWF	Coordinatrice BIODEV2030
	Bessis	Esther	WWF	Chargée de programmes internationaux
Global	Ducastel	Christophe	AFD	Responsable équipe Forêt
	Henry	François	Consultant	Expert pêche et aquaculture
	Debade	Xavier	FFEM	Responsable Forêts / Agriculture
	Hallosserie	Agnès	IDDRI	Biodiversity Director
	D'Anfray	Amélie	CIRAD	Chargée de projet agroécologie
	Gobert	Helène	AFD	Responsable équipe Océan, Pêche et Aquaculture
	Emmenegger	René	NewTree	Coordinateur de programme
	Lanfranco	Pierre	UNDP - BIOFIN	Global Environmental Finance Analyst
	Barois	Hervé	UNDP - BIOFIN	Senior Technical Advisor
	Ripoche	Aude	CIRAD	Co-Animatrice du CTS Biodiversité

	Caron	Alexandre	CIRAD	Co-Animateur du CTS Biodiversité
	Leclerc	Christian	CIRAD	Co-Animateur du CTS Biodiversité
	Milhorance	Carolina	CIRAD	Chercheuse
Bénin	Akambi	Is Deen	UICN	Coordinateur du Projet AgeReB (ex-AT de phase 1)
	Sinsin	Brice	Université d'Abomey Calavi	Professeur
	Berthon-Dumurgier	Alexandre	AFD - TAZCO	Responsable d'équipes projets
	Ouorou Ngobi	Agathe	AFD - TAZCO	Chargée de mission agriculture
	Konnon	Dieudonné	Cabinet COTEF	Consultant
Cameroun	Kum	Elvis	WWF	AT
	Ngiado	Alphonse	WWF	Coordinateur forêt et climat
	Lachaux	Cécile	WWF	Global Lead of Cocoa
	Nlend Nkott	Jean-Pierre	WWF	Senior Expert Cocoa
	Keutcheu	Joseph	Université de Dschang	Professeur
	Lescuyer	Guillaume	CIRAD	Chercheur
	Maledy	Omer	CICC	Secrétaire Exécutif
	Mouyakan	Elvis	JMN Consultant	Expert forestier
	Botna	Boniface	CELDIE	Consultant
	Sonkoue	Michelle	RRI Francophone Africa	Program Facilitator
	Temple	Ludovic	CIRAD	Chercheur
Ethiopie	Robi	Abdeta	UICN	AT
	Samson Shimelis	Jemaneh	Ethiopia Biodiversity Institute	Researcher
	Tefera Tadesse	Genet	Ministère de l'Agriculture	Directeur de la gestion des ressources naturelles
	Mekbeb Eshetu	Tesema	/	Consultant
	Berihun	Tesfaye	Université d'Addis Abeba	Chercheur
	Tadesse	Wubalem	CIFOR-ICRAF	Chercheur
	Gebeyehu	Lemane	Université de Jimma	Chercheuse
	Mengist	Wondimagegn	Université de Debre Berhan	Chercheur
Fidji	Luisa	Tavenisa	UICN	AT
	Banuve	Amena	Ministère de l'Agriculture	Director of Land Resource Planning Division
	Kocovanua	Talei	I Taukei Affairs Board	Senior Conservation Officer
	Qica	Etika	UICN	Regional Project Officer
	Gaunavu	Jimmy	Ministère de l'Environnement	Senior Environment Officer
	Nand	Krishneel	Ministère de l'Environnement	Acting Principal Environment Officer
Gabon	Ndong	Eugène	WWF	AT
	Lachaux	Cécile	WWF	Global Lead of Cocoa
	Engonga	Nathaniel	CAISTAB	Chargé d'études du directeur général
	Ndjewe	Ismaël	ACRAM	Coadministrateur
	Essono Ondo	Protet	/	Consultant
	Ayimambenwe	Jonathan	Kakaomundo	Fondateur
	Ayimambenwe	Sébastien	Kakaomundo	Fondateur
	Ndjimbi	Franck	Assemblée Nationale	Député – Expert forêt
Guinée	Kourouma	Martin Luther	UICN	AT
	Diallo	Ibrahima	Centre Guinéen du Droit de l'Environnement (CGDEM AEDD)	Consultant
	Camara	Ansoumane	Fédération Nationale de la Filière Bois	Président
	Marc	Marine	Biotope – COMBO	Responsable de filiale

	Thouzeau	Alexandre	Biotope	Directeur d'étude
	Weyland	Ingrid	Insuco	Consultante
	Faber	Jean-Luc	Bureau Stratégie et Développement du Ministère de l'Agriculture	Ex-chef de département
	Kourouma	Cheick Bandian	UNOG	Membre du bureau
	Kourouma	Sidiki	OGUIB	Directeur général
	Gbonamou	Michel	IRAG	Directeur adjoint
	Bah	Amadou	Action Mines Guinée	Président
	Rodriguez	Iñaki	UNDP – PlanetGold	Task manager
Guyana	Fernandes	Diana	WWF	AT
	Tremolet	Marie	WWF	Chargée de coopération régionale Plateau des Guyanes
	Williams	Aiesha	WWF	Directrice de la conservation
	Denzel	Roberts	Fisheries Department	Chief fisheries officer
	Amsterdam	Mikhail	Legal and Inspectorate Unit, Fisheries Department	Head
	Keus	Bert	/	Consultant
	Kalichran	Leana	University of West Indies	Professeur
	Thompson	Ivana	Protected Areas Commission	Senior protected areas officer
Kenya	Bourguignon	Pierre	AFD	Responsable du bureau de Paramaribo, Suriname et Guyana
	Mungai	Catherine	UICN	AT
	Liambila	Robai	Agrochemicals Association of Kenya	Chercheuse
	Muma	Mathew	KIPPRA	Senior Policy Analyst
	Ogali	Claire	USAID	Biodiversity and Policy Expert
	Kinyua	Ivy	CGIAR	Senior Research Associate
	Kaigongi	Margaret	State Department of Forestry	Experte
	Mullah	Jared	KEFRI	Chief Research Scientist
Madagascar	Salim	Samora	KEFRI	Expert forêt
	Andriamanalina	Lie Haar	WWF	AT
	Ndriamanja	Jérémie	WWF	Spécialiste pêche
	Rananavoson	Eulalie	GAPCM	Secrétaire générale
	Andriamanohisoa	Miora	Ministère du Développement Durable	Point Focal CBD marine
	Célestin	Guy	Réseau MIHARI	Secrétaire exécutif
	Ioniarilala	Rado	FAO	Coordinateur du programme pêche
	Rasoloniriana	Rindra	FAO	Spécialiste pêche
Mozambique	De Cupertino	Chantal	UA-BIRA	Halieute océanographe
	Matediane	Maria	UICN	AT
	Nhamtumbo	Elisio	/	Consultant indépendant
	Abbas	Mariam	Observatório do Meio Rural (OMR)	Chercheuse
	Sandramo	Paulino	Université d'Angonia	Directeur adjoint de la faculté de sciences agricoles
	Chongo	Jose	UNDP – BIOFIN	Spécialiste en finance environnementale
	Jaime	Augusto	Technoserve	Agriculture program director
	Cungara	Benedito	Michigan State University	Agro-économiste
	Lifanica	Gervasio	Lokus consulting	Founding partner
	Cavane	Eunice	/	Consultante
	Alinyo	Francis	UICN	AT

Ouganda	Aguti	Caroline	Uganda Association of impact Assessment and an Environment and Natural Resource Specialist	Ex-directrice
	Uwimbabazi	Moreen	National Forestry Institute	Responsable d'équipe
	Kavuma	Dennis	Uganda Timber Growers Association	General Manager
Sénégal	Dramé	Aby	UICN	AT
	Diedhiou	Youssouph	UICN	Directeur pays
	Diarra	Karamoko	Centre Environnemental pour Recherche et la Formation	Directeur
	Ndiaye	Pauline	Enda Pronat	Chargée de projet
	Sow	Mamadou Abdoulaye	Enda Pronat	Agronome
	Sall	Moussa	ISRA	Agroéconomiste
	Ngom	Mor	ISRA	Chargé de recherche
	Samb Soh	Mody Ameth	/	Consultant indépendant
	Baldé	Houleyamatou	Gorée Institute	Chargée de projet - Gouvernance des ressources minérales
	Sall	Abdou Karim	Comité de gestion local de l'AMP de Joal Fadiouth	Président
Tunisie	Nehdi	Yosr	WWF	Ex-AT
	Guellouz	Saba	WWF	Directrice de la conservation
	Khemira	Yosra	Direction générale des ressources en eau	Hydrologue
	Ben Belgacem	Hatem	Ministère de l'Environnement	Sous-directeur des Etudes Economiques et Environnementales
	Ben Dhiab	Adel	/	Consultant
	Lassoued	Faten	Conseil Bancaire et Financier	Responsable RSE
Vietnam	Nguyen Bich	Hang	WWF	AT
	Nguyen	Kim Thanh	Kim Delta	Fondatrice
	Nguyen	Ba Thong	IDH	Aquaculture program manager
	Nghia	Tran Dai	Institute of Policy and Strategy for Agriculture and Rural Development	Chercheur
	Quyen	Cao Le	Vietnam Institute of Fisheries Economics and Planning	Chercheuse

5.3. TYPOLOGIE DES IPP UTILISEE DANS LE CADRE DE L'ETUDE

	Instruments			
	Economiques	Réglementaires	Informationnels	Autres (Programmatiques/Soutien)
Description Type de politique	S'appuient sur des mécanismes de marché, en modifiant les paramètres du calcul économique rationnel des agents économiques (maximiser la différence recettes-coûts)	Changent les "règles du jeu" en autorisant/interdisant	Accroissent la transparence des actions et la redevabilité des acteurs auprès de la société	Créent un cadre mobilisateur pour les pratiques vertueuses
Politique sectorielle (politique agricole, forestière, minière, etc.)	• Taxes (de pratiques/produits néfastes) • Subventions (de pratiques/produits favorables) • Encadrement des prix (prix plancher, revenu minimum garanti, etc.) • Paiements pour Services Environnementaux	• Zones protégées et autres règles d'aménagement et de zonage du territoire • Interdiction/autorisation de produits/pratiques • Quotas/licences sur l'exploitation de ressources • Quotas de pollution • Obligations d'études d'impacts • Normes	• Promotion de pratiques favorables / Critique des pratiques néfastes • Labellisation • Obligation de <i>reporting</i> environnemental • Standards et certifications et de performance environnementale (méthodologies d'audit, documents standardisés, indicateurs, etc.) • Forums et conférences consultatifs et d'échange de bonnes pratiques	• Plans/stratégies sectoriels nationaux • Soutien à la R&D sur des pratiques favorables (ex/ recherche agronomique sur l'agroécologie) • Soutien à la formation sur les pratiques favorables • Accords volontaires
Politique économique et fiscale	• Règles d'imposition/ exonération des revenus/bénéfices des entreprises • Taux de TVA • Redevances sur la pollution (principe pollueur-payeurs)	• Autorisations à produire/ commercialiser		• Plans/stratégies généraux nationaux
Politique commerciale	• Existence et niveau des droits de douane sur les importations • Taxes sur les exportations	• Quotas/licences (sur les importations ou les exportations)	• Eco-étiquetage des produits commercialisés	

5.4. ANALYSE DES FORCES ET LIMITES DES PRINCIPAUX IPPS RENCONTRES

Type d'IPP	Principaux instruments		Forces	Limites /points d'attention
Economique	Subventions (financière ou en nature)		- Forte acceptabilité politique et sociale - Fortement incitatif car réduit les coûts et risques financiers liés au changement de pratique - Crée un effet de levier pour engager plus d'investissements des acteurs privés	- Coût budgétaire - Ciblage des bénéficiaires et mesures d'accompagnement (ex. les subventions d'engrais et de semences profitent essentiellement aux moyennes et grandes exploitations) - Pérennité en cas de subventions financées par des partenaires techniques et financiers dans le cadre de programmes
	Taxes (taxes sectorielles, TVA, droits de douane, taxe sur la pollution)	Exemption	- Forte acceptabilité politique et sociale - Fortement incitatif car réduit les coûts et risques financiers liés au changement de pratique - Crée un effet de levier pour engager plus d'investissements des acteurs privés	- Manque à gagner pour l'Etat - Cible essentiellement les grandes entreprises, peu applicable au secteur artisanal/vivrier marqué par un haut taux d'informel - Richesses issues des ressources naturelles déjà sous-imposées dans certains pays^{bxi}
		Hausse / Introduction	- Fortement incitatif car renchérit le coût des pratiques non durables - Permet de dégager des recettes additionnelles pouvant être fléchées vers la gestion durable du secteur - Possibilité d'instaurer un système de bonus-malus modulant le taux de taxe selon la durabilité	- Risque d'acceptabilité politique et sociale - Cible essentiellement les grandes entreprises, peu applicable au secteur artisanal marqué par un haut taux d'informel - Nécessite une gouvernance solide pour être effectivement mis en œuvre^{bxi} - Nécessite des mécanismes de fléchage permettant d'utiliser une partie des recettes vers la gestion durable du secteur - Harmonisation politique de taxation domestique et droits de douane pour éviter les distorsions de concurrence
	Solutions de financements/ Prêts bonifiés (à taux préférentiel, garanti par l'Etat, etc.)		- Coût budgétaire limité - Crée un effet de levier pour engager plus d'investissements des acteurs privés - Cible les dépenses d'investissement, qui favorisent une bascule durable des pratiques, par rapport aux dépenses de fonctionnement (ex. intrants agricoles, avitaillement navires de pêche, etc.)	- Besoin de produits financiers adaptés aux acteurs informels ou besoin de combiner à une politique de promotion de la formalisation (en groupement de producteurs par exemple) - Peut être couplé avec des campagnes de promotion de bonnes pratiques et du renforcement de capacité pour renforcer l'adhésion (ex. utilisation des fours améliorés pour la production de charbon de bois)
	Encadrement des prix (prix plancher, revenu minimum garanti)		- Coût budgétaire nul - Permet la stabilisation des revenus des producteurs, même en période de volatilité des marchés, et encourage ainsi l'adoption de bonnes pratiques sur le long terme	- Prédominance des politiques orientées vers le plafonnement des prix pour les consommateurs, notamment alimentaires - Contraire aux politiques de libéralisation majoritaires depuis les années 1990

		Protège les producteurs de la concurrence déloyale de produits non durables moins chers	- Risques sur la compétitivité sur les marchés internationaux pour les produits exportés - Peu d'exemples d'encadrement des prix conditionné au respect de bonnes pratiques et manque de synergies avec les initiatives privées (<i>premium</i> garanti par les écocertifications) - Encadrement de la répartition des bénéfices le long de la chaîne de valeur pour augmenter les revenus des petits producteurs - Besoin d'alignement de la politique commerciale (éviter la concurrence de produits importés moins chers)
	PSE, crédits carbone et crédits biodiversité	- Coût budgétaire nul - Permet de mobiliser des financements du secteur privé (ex. centrales hydroélectriques, agences de traitement de l'eau, politique RSE de firmes multinationales, etc.)	- Cadre réglementaire non encore stabilisé au niveau international (notamment sur la garantie de la qualité des crédits émis et les prix versés) - Cadre réglementaire complexe à décliner au niveau national et à vulgariser auprès des communautés - Règles de répartition des bénéfices, notamment avec les communautés - Finance carbone fortement dépendante des évolutions du marché international
	Solutions d'assurance	- Permet d'accompagner les changements réglementaires - Développement des assurances paramétriques (déclenchement en fonction d'un indicateur chiffré ex. niveau de précipitation) permettant une prise en charge simplifiée des petits producteurs	Coordination nécessaire avec le secteur privé et/ou des ONG pouvant passer à l'échelle et pérenniser de tels produits
Réglementaire	Zonage et plan d'aménagement du territoire	- Coût budgétaire limité - Permet une utilisation efficiente des sols et réduit les conflits d'usage et risques d'empiètement dans les zones sensibles grâce à la planification intégrée long-terme	- Respect du zonage dépendant des priorités politiques - Enjeu de cohérence entre les zonages (zones de production / de conservation) - Décentralisation récente, manque de lignes directrices au niveau national et de ressources financières et techniques pour les décliner au niveau territorial - Manque de données scientifiques pour guider l'élaboration du zonage (zones à haute valeur de conservation, carte de fertilité des sols, etc.)
	Pratiques autorisées/interdites	- Coût budgétaire nul - Effet potentiellement immédiat - Envoie un signal clair aux acteurs - Facilite l'application de sanctions en cas de non-respect	- Risque d'acceptabilité politique et sociale - Nécessite une gouvernance solide (volonté politique, lutte contre la corruption) et des capacités de contrôle et de sanction suffisantes pour faire appliquer effectivement la loi - Besoin d'accompagner l'interdiction par de la pédagogie autour des effets néfastes de la pratique

			- Besoin de soutien aux pratiques alternatives (sensibilisation, R&D, formation), voir aux moyens de subsistance alternatifs en cas de suspension de toute forme de l'activité - Peut s'appuyer sur la revitalisation d'institutions coutumières communautaires pour assurer le respect au niveau local (ex. pastoralisme, pêche)
	Licences/permis et quotas	- Source de recettes budgétaires si la délivrance de licence est conditionnée au versement d'une redevance - L'attribution de licences permet de contrôler le nombre d'exploitants - L'attribution de quotas permet de contrôler le niveau de prélèvements - Possibilité d'assortir l'attribution et le renouvellement des licences au respect d'un cahier des charges environnemental	- Doit être fondé sur des données scientifiques (inventaire de stock) et un plan de gestion durable des ressources - Nécessite une gouvernance solide (volonté politique, lutte contre la corruption) et des capacités de contrôle et de sanction suffisantes pour faire appliquer effectivement la loi - Secteur artisanal souvent non couvert par les systèmes de licences et/ou quota - Peut s'appuyer sur la revitalisation d'institutions coutumières communautaires pour assurer le respect au niveau local (ex. pastoralisme, pêche)
	Normes	- Coût budgétaire nul - Permet d'harmoniser les pratiques entre acteurs - L'adoption de normes reconnues à l'échelle internationale permet de sécuriser l'accès aux marchés d'exportation - Elles peuvent cibler en priorité l'aval de la chaîne de valeur (exportateurs, transformateurs) qui pilotent la mise en conformité de leur chaîne d'approvisionnement	- Nécessite une gouvernance solide (volonté politique, lutte contre la corruption) et des capacités de contrôle et de sanction suffisantes pour faire appliquer effectivement la réglementation (besoin de formation d'auditeurs) - Besoins de mesures d'accompagnement ciblées sur les petits producteurs pour vulgariser les normes et ne pas les exclure du marché
Informationnel	Labellisation et standards	- Coût budgétaire nul - L'adoption de standards reconnues à l'échelle internationale permet de sécuriser l'accès aux marchés d'exportation - Permet d'améliorer le prix de vente	- Basé sur des engagements volontaires - Instrument essentiellement porté par le secteur privé, nécessitant d'établir des synergies avec l'action publique - Enjeu de transcription alignée sur les exigences des normes internationales mais adaptée au contexte national - Encadrement de la répartition des bénéfices le long de la chaîne de valeur pour augmenter les revenus des petits producteurs
	Standards de reporting, dont Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)	- Coût budgétaire nul - Sert de base aux Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux (PGES), incluant les mesures d'atténuation, de compensation et de réparation des effets négatifs - Accroît la transparence des projets	- Besoin de référentiel harmonisé au niveau national sur le contenu des études et sur les compensations et réparation des dégâts environnementaux - Nécessite des capacités de contrôle et de sanction suffisantes pour faire appliquer effectivement les

			mesures de compensation (besoin de formation d'auditeurs) • Dimension biodiversité souvent moins bien appréhendée que la dimension sociale • Enjeu de mise à disposition des documents produits
Autres	R&D publique (production de connaissance, projets pilotes)	• Permet d'orienter les décisions de politiques publiques (<i>evidence-based policymaking</i>) • Permet d'accompagner les changements réglementaires en rendant les pratiques alternatives plus performantes (ex. recherche sur des variétés résistantes aux ravageurs, sur des traitements de l'or sans produits toxiques, etc.)	• Coût budgétaire • Enjeux de coordination avec les avancées de la recherche au niveau national et l'adaptation au contexte national • Enjeux de lien avec le secteur privé et les producteurs pour permettre le passage à l'échelle
	Infrastructures publiques (routes, stockage, transformation, places de vente, etc.)	• Permet d'accompagner les changements réglementaires • Concentre les points de passage de la production et permet de mieux surveiller les pratiques (ex. quais de débarquement de pêche, ateliers de séchage de cacao, etc.) • Crée un effet de levier pour mobiliser d'autres acteurs non publics (ONG, groupements professionnels, partenaires techniques et financiers, etc.)	• Coût budgétaire • Coordination entre administrations centrales et déconcentrées • Coordination avec les infrastructures construites par des acteurs non publics (pérennisation et passage à l'échelle d'expérimentations notamment)
	Offres de formation et accompagnement technique (ex. conseil technique agricole)	• Permet d'accompagner les changements réglementaires • Peut permettre de mobiliser d'autres acteurs non publics (ONG, groupements professionnels, partenaires techniques et financiers, etc.)	• Coût budgétaire • Coordination entre administrations centrales et déconcentrées • Coordination avec les acteurs non publics proposant du renforcement de capacités

-
- ⁱ IPBES, 2019, Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, p. 12 ([lien](#))
- ⁱⁱ World Economic Forum, 2020, Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy, p. 8 ([lien](#))
- ⁱⁱⁱ Rankovic, A., Jouve, M., Landry, J., 2021, Strengthening biodiversity mainstreaming in other sectors: Options – for and after – COP15 ([lien](#))
- ^{iv} Nyeck, C. (2014). Politique publique. Dans : Nicolas Kada éd., Dictionnaire d'administration publique (pp. 384-385). FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble
- ^v Tremblay-Racicot, F., & Mercier, J. (2017). Chapitre 5. Les instruments de politique publique. In A. Chaloux (ed.), L'action publique environnementale au Québec (1–). Presses de l'Université de Montréal
- ^{vi} Dictionnaire Alternatives Economiques ([lien](#))
- ^{vii} Guillochon, B., Peltrault, F. & Venet, B. (2020). Chapitre 5. Politiques commerciales. Dans : , B. Guillochon, F. Peltrault & B. Venet (Dir), Économie internationale (pp. 127-165). Paris: Dunod.
- ^{viii} Institut des Politiques Publiques ([lien](#))
- ^{ix} Bemelmans-Videc, M.-L., Rist, R.C. & Vedung, E., 1998, Carrots, sticks, and sermons: Policy instruments and their evaluation. Transaction, New Brunswick, pp. 21-58. ; Lascoumes, P., Le Gallès, P., 2004, « Gouverner par les instruments », Paris, Presses de Sciences Po ; OCDE, 2021, Biodiversity, Natural Capital and the Economy: A Policy Guide for Finance, Economic and Environment Ministers
- ^x UNCTAD, 2023, The Least Developed Countries Report ([lien](#))
- ^{xi} Données Banque mondiale, 2023 ([lien](#))
- ^{xii} Données Banque mondiale, 2022 ([lien](#))
- ^{xiii} Données Banque mondiale, 2023 ([lien](#))
- ^{xiv} PNUD, 2024, Rapport sur le développement humain 2023-2024, p. 15 ([lien](#))
- ^{xv} Données Banque mondiale, 2023 ([lien](#))
- ^{xvi} Données Banque mondiale, 2023 ([lien](#))
- ^{xvii} Données Banque mondiale, 2021 ([lien](#))
- ^{xviii} Benitez, J.C., Mansour, M., Pecho, M., Vellutini, C., 2023, Renforcer la capacité fiscale dans les pays en développement. FMI, p. 4-5 ([lien](#))
- ^{xix} OCDE, Statistics on External Development Finance Targeting Environmental Objectives Including the Rio Conventions, consulté le 28/10/2024 ([lien](#))
- ^{xx} Calculs Altai. Données Banque mondiale, 2022 ([lien](#))
- ^{xxi} Conservation International, Biodiversity hotspots – Critical Ecosystem Partnership Fund ([lien](#))
- ^{xxii} Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2011, Mainstreaming Biodiversity: concept and work under the Convention ([lien](#))
- ^{xxiii} Banque mondiale, 2023, Repurposing environmentally harmful subsidies ([lien](#))
- ^{xxiv} OCDE, 2008, Report on Implementation of the 2004 Council Recommendation on the Use of Economic Instruments in Promoting the Conservation and Sustainable Use of Biodiversity, p. 15 ([lien](#))
- ^{xxv} FAO, 2024, Repurposing domestic public support to agriculture. Policy brief 1 ([lien](#))
- ^{xxvi} Deere Birkbeck, C., 2021, Greening International Trade: Pathways Forward
Global Governance Centre and the Forum on Trade, Environment & the SDGs (TESS): Geneva ([lien](#))
- ^{xxvii} Keane, J., Agarwal, P., Mendez-Parra, M., Debowicz, D., 2024, Avoiding a 'green squeeze': supporting Least Developed Countries navigate new greening trade measures. ODI Working paper ([lien](#))
- ^{xxviii} Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2011, NBSAP training modules version 2.1 – Module 3. Mainstreaming biodiversity into national sectoral and cross-sectoral strategies, policies, plans and programs
- ^{xxix} OCDE, 2021, Biodiversity, Natural Capital and the Economy: A Policy Guide for Finance, Economic and Environment Ministers, OECD Environment Policy Paper n. 26 ([lien](#))
- ^{xxx} Eldridge, M., Milner, J., Williams, J.L., 2020, Translating Policy Intent into Action: 15 Factors for Determining the Implementability of Agricultural Policies in Africa. Urban Institute. Schéma de la Banque mondiale (Repurposing agricultural support policies for sustainable food systems Toolkit)
- ^{xxxi} Banque mondiale, 2023, *op. cit.*, p. 250 ([lien](#))
- ^{xxxii} WWF, 2024, Turning harm into opportunity: Repurposing agricultural subsidies that destroy forests and non-forest natural ecosystems, p. 9 ([lien](#))
- ^{xxxiii} FAO, 2024, *op. cit.*

-
- xxxiv Commission Européenne, 02/10/2024, La Commission renforce son soutien à la mise en œuvre du règlement de l'UE sur la déforestation et propose 12 mois supplémentaires d'introduction progressive, en réponse aux appels lancés par les partenaires mondiaux ([lien](#))
- xxxv EDGAR (Emissions Database for Global Atmospheric Research) Community GHG Database, 2024 ([lien](#))
- xxxvi Cirad, ISRA-Bame, 2022, L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Sénégal ([lien](#))
- xxxvii Pirard, R., Pacheco, P., Romero, C., 2023, The role of hybrid governance in supporting deforestation-free trade ([lien](#))
- xxxviii Forest News, 19/03/2020, Produire un cacao légal, durable et sans déforestation au Cameroun ? Pas si facile... La filière cacao pourrait tirer des leçons des expériences du secteur forestier ([lien](#))
- xxxix Note d'orientation pour l'harmonisation des SPG existants au Bénin, au Mali, au Nigeria, en Gambie et au Sénégal ([lien](#))
- xl PROJEG, 2018, L'or en partage, la participation des orpailleurs au développement local ([lien](#))
- xli ODI, 2024, Avoiding a 'green squeeze': supporting Least Developed Countries navigate new greening trade measures ([lien](#))
- xlii Tableau de bord CBD, consulté le 24/10/2024 ([lien](#))
- xliii Bemelmans-Videc, M.-L., Rist, R.C. & Vedung, E. (1998), Carrots, sticks, and sermons: Policy instruments and their evaluation. Transaction, New Brunswick, pp. 21-58.
- xliv Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue de Madagascar, 2022, Annuaire statistique de la pêche et de l'aquaculture 2019-2022, p. 33 ([lien](#))
- xlvi Parcs naturels régionaux de France ([lien](#))
- xlvi CAFI, Aménagement du territoire et suivi des forêts - Gabon ([lien](#))
- xlvi UN-REDD, 2022, Info Brief Global – Land-use planning and integrated approaches to reducing emissions from deforestation and forest degradation, p. 6 ([lien](#))
- xlvi GIZ, 2023, Integrated Land Use Planning in Ethiopia ([lien](#))
- xlvi Foreign Policy (2022), In Sri Lanka, Organic Farming Went Catastrophically Wrong, consulté le 16/07/2024 ([lien](#))
- i Ministry of Agriculture and Farmers Welfare d'Inde, 2017, Guidelines for model organic cluster demonstration and model organic farm under PKVY scheme ([lien](#))
- ii Ethiopian ATA, Agricultural Commercialization Clusters, consulté le 30/10/2024 ([lien](#))
- iii Site internet du GAPCM, consulté le 29/10/2024 ([lien](#))
- iii O'Garra, T., Mangubhai, S., Jagadish, A., Tabunakawai-Vakalalabure, M., Tawake, A., Govan, H., & Mills, M., 2023, National-level evaluation of a community-based marine management initiative. Nature Sustainability ([lien](#))
- liv Vos, R., Martin, W., Resnick, D. (2022), The Political Economy of Reforming Agricultural Support Policies. IFPRI
- lv Banque Mondiale (2023), Repurposing environmentally harmful subsidies, p. 247
- lvi Tran Dai N, Cao Le Q, Phan Thi Ngoc D, Tran Thi Thu H. Trinh Quang T. Le Trong H, Hoang Van C, Pham Khanh C, Nguyen Thi N, Nguyen Thu H, 2022, Analysis of economic characteristics and impacts on biodiversity of Forestry and Aquaculture sectors in Viet Nam. WWF-Viet Nam
- lvii Mongabay, 13/03/2020, Vietnam's new conservation plan prioritizes trees and people. Emissions? Not so much ([lien](#))
- lviii Zhou, T., et al., 2023, China's grassland ecological compensation policy achieves win-win goals in Inner Mongolia ([lien](#))
- lix Forum Economique Mondial, 2020, New Nature Economy Report II: The Future of Nature and Business ([lien](#))
- lx Voir projet « Soutenir la transition agroécologique dans les zones cotonnières » (TAZCO) au Bénin, financé par l'AFD
- lxi Voir méthodologie du projet SWIOFISH2 dans l'Océan Indien
- lxii OCDE, 2015, « Les recettes fiscales, moteur du développement durable », dans Development Co-operation Report 2014 : Mobilising Resources for Sustainable Development, p. 104 ([lien](#))
- lxiii *Ibid.*